

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi



MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET

***Document de Programmation budgétaire et
économique pluriannuelle
(DPBEP) 2021-2023***

Juin 2020

SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX.....	3
LISTE DES FIGURES	4
INTRODUCTION.....	5
CHAPITRE PREMIER : EVOLUTION ET PERSPECTIVES ECONOMIQUES	8
I. Développements économiques internationaux	8
II. Situation socio-économique interne en 2019.....	10
II.1. Évolution des indicateurs économiques.....	10
II.2. Évolution des indicateurs sociaux.....	12
III. Projections économiques pour 2020.....	15
IV. Perspectives économiques pour la période 2021-2023.....	18
CHAPITRE II : GESTION DES FINANCES PUBLIQUES 2019-2020.....	21
I. Situation de l'exécution budgétaire de 2019.....	21
I.1. Mobilisation des ressources budgétaires	21
I.2. Exécution des dépenses budgétaires	22
II. Exécution budgétaire à fin mars 2020.....	31
II.1. Les ressources.....	33
II.2 les charges.....	33
III. Modification des prévisions et autorisations des recettes et des dépenses du budget général	36
CHAPITRE III : ORIENTATIONS ET PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2021-2023.....	40
I. Les orientations budgétaires.....	40
II. Perspectives budgétaires sur la période 2021-2023.....	50
II.1 Poursuite de la politique de mobilisation efficiente des ressources	51
II.2. Poursuite de la politique de maîtrise des dépenses	52
III. Analyse des risques budgétaires.....	57
CHAPITRE IV : SITUATION FINANCIERE DES ORGANISMES PUBLICS.....	59
I. Situation de la gestion des finances locales	59
I.1. L'exécution des dépenses en 2019.....	59
I.2. La mobilisation des recettes en 2019.....	61
I.3. Les transferts de ressources de l'Etat aux collectivités locales	63
I.4. Perspectives 2021-2023	64
II. Les organismes de protection sociale.....	64
III. Les entreprises publiques.....	75
ANNEXES	84

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: exécution des recettes	21
Tableau 2: exécution des dépenses budgétaires par grandes catégories.....	22
Tableau 3 : exécution budgétaire 2019 (milliards FCFA).....	30
Tableau 4: Situation des recettes à la fin du premier trimestre 2020.....	33
Tableau 5: les charges du budget général.....	33
Tableau 6: situation à fin mars 2020 (milliards FCFA).....	35
Tableau 7: exécution à fin mars 2020 (en milliards FCFA).....	36
Tableau 8: exécution budgétaire au 30 mars 2020 (milliards FCFA).....	36
Tableau 9: présentation générale des ressources et des charges de la LFR 2019 en comparaison avec la LFI 2020.....	39
Tableau 10: tableau d'équilibre.....	50
Tableau 11: service de la dette publique.....	53
Tableau 12 : répartition des prévisions par axes.....	54
Tableau 13: Perspectives budgétaires sur la période 2021-2023.....	56
Tableau 14: situation des transferts de ressources financières de l'État aux collectivités territoriales.....	63
Tableau 15: transfert des ressources de l'Etat aux collectivités locales.....	64
Tableau 16: évolution des allocataires et enfants de 2015 à 2019.....	65
Tableau 17 : évolution des créditeurs et accidents de travail.....	65
Tableau 18: évolution des prestations familiales.....	67
Tableau 19: évolution des rentes et indemnités journalières.....	67
Tableau 20: évolution des recouvrements des cotisations et de la facturation.....	67
Tableau 21: évolution des indicateurs financiers.....	68
Tableau 22: Situation financière de l'IPRES 2014 à 2018.....	71
Tableau 23: prévision de la situation financière de l'IPRES de 2020 à 2023.....	75
Tableau 24: évolution de la situation de 2018 à 2017.....	76
Tableau 25: Mobilisation des recettes par catégorie d'entités.....	81
Tableau 26: Mobilisation des transferts de l'Etat par catégorie d'entités.....	82
Tableau 27: Exécution des dépenses de personnel par catégorie d'entités.....	83

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Répartition de la masse salariale par secteur	23
Figure 2: répartition sectorielle des dépenses d'investissement.....	26
Figure 3: évolution des ressources budgétaires 2021-2023 (milliards FCFA)	51
Figure 4: répartition des dépenses de fonctionnement en 2019	60
Figure 5: répartition des dépenses d'investissement en 2019	61
Figure 6: répartition des recettes de fonctionnement en 2019.....	61
Figure 7: répartition des recettes fiscales en 2019	62
Figure 8: répartition des recettes d'investissement en 2019.....	63
Figure 9: évolution des produits et charges techniques.....	66
Figure 10:répartition des recettes par nature.....	79
Figure 11: Mobilisation des ressources	80
Figure 12: répartition de recettes par nature	81
Figure 13 : mobilisation des ressources.....	82

INTRODUCTION

L'élaboration du 8^{ème} Document de Programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP 2021-2023) s'est déroulée dans un contexte particulier, marqué par l'avènement de la pandémie de la COVID-19, devenue une urgence de santé publique de portée internationale. L'économie mondiale est lourdement affectée par cette crise sanitaire dont l'ampleur, historique au Sénégal, pourrait entraîner de graves conséquences économiques.

Inédite de par sa brutalité, son ampleur et ses effets paralysants, cette pandémie a frappé de plein fouet les secteurs vitaux de l'économie avec la baisse de la production de biens et services et de la consommation des ménages beaucoup ont enregistré un repli de leurs revenus. La contraction des importations et des exportations résultant des effets pervers de la crise au sein des principaux pays partenaires du Sénégal n'a pas été en reste.

L'évaluation chiffrée et objective de l'impact de la pandémie, sur le plan économique et social, ne peut s'appuyer, pour le moment, que sur des estimations très approximatives et partielles, lorsqu'elles existent, faute de données exhaustives et fiables. Toutefois, ces répercussions retentissent déjà dans toutes les activités économiques et les agrégats macroéconomiques affichent des niveaux prévisionnels en nette régression qui, probablement, demeurent sujets à une détérioration prononcée à l'avenir.

Ainsi, selon les dernières prévisions, le taux de croissance du PIB, initialement projeté à 6,8% dans le sillage des bons résultats obtenus depuis 2014, a été revu à la baisse de 5,7 points de pourcentage pour s'établir à 1,1%. Cette orientation est due au ralentissement attendu dans les secteurs secondaire et tertiaire.

En effet, les différentes mesures prises pour endiguer la crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, notamment celles relatives à l'état d'urgence sur l'étendue du territoire nationale, la fermeture des aéroports, des écoles et universités, des restaurants, la suspension du transport interurbain et un confinement partiel devraient impacter négativement l'activité industrielle et celle des services.

Au niveau du secteur secondaire, la fabrication de produits agroalimentaires serait durement frappée tandis que dans le tertiaire, les services d'hébergement et de restauration, le commerce, l'éducation et le transport subiront de plein fouet les méfaits de la pandémie.

Le secteur primaire, par contre, afficherait un léger mieux comparativement à 2019 en liaison avec les performances attendues dans les sous-secteurs de l'agriculture et de la pêche.

En vue de s'adapter à ce nouveau contexte, l'Etat a pris des mesures proactives fortes déclinées sur la base d'un plan de mitigation comprenant, entre autres :

- la mise en place d'un **Programme de résilience économique et sociale** (PRES) qui renforce le système de santé et soutient les ménages, la diaspora, les entreprises et les salariés ; le PRES est en parfaite cohérence avec les grandes orientations du septennat déclinées par le Chef de l'Etat, à la veille du nouvel an 2020, axées sur les initiatives visant à impulser le développement solidaire et inclusif, dans l'équité territoriale et la justice sociale ;
- la création, suivant décret n°2020-884 du 1^{er} avril 2020, d'un Fonds dit Force COVID-19 doté de 1 000 milliards FCFA pour la mise en œuvre du PRES ;
- la création d'un comité de suivi ouvert à l'ensemble des acteurs par décret n° 2020-965 du 17 avril 2020 ;
- le suivi des marchés publics après une dérogation aux dispositions réglementaires en vigueur qui a apporté une flexibilité exceptionnelle et un large assouplissement dans les modes de passation de marchés publics relativement aux opérations de la COVID-19 ;
- les mesures relatives aux finances publiques suite à la baisse prévisionnelle des recettes qui a poussé l'Etat à réviser en conséquence, pour l'année budgétaire 2020, les crédits ouverts au titre de la LFI en vigueur ; l'objectif étant de ne retenir que les crédits correspondants aux dépenses urgentes, nécessaires et prioritaires. Dans ce sillage, il a été pris une ordonnance dont les modalités d'application sont contenues dans la circulaire n°22/MFB/DGB du 22 mai 2020 relative au gel de certaines lignes de dépenses.

Aux grands maux les grands remèdes, c'est pourquoi la gestion de la COVID-19 nécessite l'adoption d'une « économie de guerre ». Dès lors, une réorientation de toutes les stratégies vers des actions de riposte aptes à remédier aux effets négatifs induits par la pandémie sur l'économie s'impose alors. Les objectifs de la phase II du PSE, très favorablement accueillis et adoptés par l'ensemble des partenaires au développement seront revisités afin de renforcer les souverainetés sanitaire et alimentaire ainsi que l'industrialisation.

Le présent DPBEP (2021-2023), cadre de référence pour l'élaboration de la loi de finances pour l'année 2021 qui sera pour la seconde année consécutive sous mode programmes, dont il définira les orientations, le niveau global des recettes attendues et des dépenses projetées, sera en cohérence avec le plan de riposte cité supra.

Il constitue, conformément aux dispositions de l'article 56 de la LOLF, le document de base du Débat d'Orientation budgétaire (DOB) entre le Gouvernement et l'Assemblée nationale qui dispose ainsi de toutes les informations nécessaires à une parfaite appréciation des options stratégiques et orientations budgétaires retenues pour l'atteinte des objectifs de développement économique et social du pays.

Ainsi, la pandémie du coronavirus sera l'occasion pour le Sénégal de lever certaines contraintes qui plombaient son économie dans le passé et de renouer avec une matrice de paradigmes qui ne sont en fait, que d'anciens postulats tels :

- bâtir un nouveau modèle de développement sur une vision plus sociale de l'économie, apte à donner une nouvelle impulsion au secteur de la santé, à l'éducation, à la recherche et à l'innovation ainsi qu'aux secteurs générateurs de revenus ;
- repenser la politique étatique pour une meilleure dynamique à travers les instruments budgétaire et fiscal ;
- instaurer de meilleures conditions pour relancer l'industrie locale et soutenir l'agriculture: donner la priorité à la production nationale et à la souveraineté économique ;
- repenser l'outil fiscal qui doit retrouver toutes ses fonctions classiques (i) de pourvoyeur de recettes pour l'Etat, (ii) de vecteur d'incitation et de résorption du secteur informel et (iii) de redistribution des revenus dans un souci de justice sociale ;
- aligner la gouvernance des organismes publics sur les nouvelles priorités nationales en intégrant systématiquement les préoccupations sociales, outre les exigences conventionnelles de rentabilité économique et financière.

A l'image des précédents DPBEP, celui-ci est structuré autour de quatre (4) grands chapitres :

- ✚ le **chapitre premier** est consacré à l'évolution de la situation économique sur la période 2019-2020 et aux perspectives macro-économiques 2021-2023 ;
- ✚ le **chapitre II** traite de la gestion des finances publiques 2019-2020 ;
- ✚ le **chapitre III** décrit les orientations et perspectives budgétaires 2021-2023 ;
- ✚ le **chapitre IV** analyse la situation financière des organismes publics.

CHAPITRE PREMIER : EVOLUTION ET PERSPECTIVES ECONOMIQUES

I. Développements économiques internationaux

L'environnement économique et financier international a été particulièrement marqué en 2019 par le renchérissement des droits de douanes et l'affaiblissement de la demande extérieure. Dans son rapport sur les perspectives de l'économie mondiale publié en avril 2020, le Fonds monétaire international est revenu sur la situation de l'année 2019 qui affiche une croissance du PIB mondial de 2,9% contre 3,6% en 2018. Cette situation reflète l'accélération de la croissance aux États-Unis ainsi que la bonne tenue de l'activité économique dans les grands pays émergents, surtout l'Inde et la Chine.

Les perspectives pour l'année 2020 s'annoncent sombres avec l'apparition du Coronavirus. En effet, la pandémie de la COVID-19 reste la plus grande crise que l'économie mondiale ait connue depuis celle de 1929.

Ainsi, le FMI dans sa publication d'avril 2020 table sur une forte contraction de l'économie mondiale de 3,0% contre une prévision initiale en janvier 2020 de 3,3%, soit un recul beaucoup plus prononcé que lors de la crise financière de 2008-2009. Les perspectives de croissance dans les pays avancés ressortiraient à -6,1% en 2020 contre 1,7% en 2019. En effet, la fermeture des frontières combinée à des mesures de confinement des populations ont impacté négativement l'activité de ces pays. Ainsi, la récession aux États-Unis entraînerait une croissance négative (-5,9%). Au Japon également, il est attendu une baisse de la croissance de 5,2%. Dans la zone Euro, la chute du PIB devrait atteindre les 7,5%, expliquée par la contraction de l'activité économique dans les zones les plus touchées, notamment, l'Italie (-9,1%), l'Espagne (-8,0%) l'Allemagne (-7,0%) et la France (-7,2%).

Les pays émergents et en développement restent aussi très vulnérables face à la pandémie. En effet, la baisse de la demande extérieure, l'ampleur des perturbations de l'approvisionnement, les répercussions du resserrement spectaculaire des conditions financières mondiales, les mutations des schémas habituels de dépenses, les changements de comportement, les effets sur la confiance et la volatilité des cours des produits de base devraient fortement impacter l'activité économique de ces pays.

En conséquence, la croissance est attendue à -1,0% dans les pays émergents et en développement en relation avec la récession projetée dans les pays émergents et en développement d'Europe (-5,2%), d'Amérique latine (-5,2%) et du Moyen orient et d'Asie centrale (-2,8%). En revanche, les pays émergents et en développement d'Asie devraient maintenir une croissance faible (+1,0%), portée par la Chine (+1,2%) et l'Inde (+1,9%).

En Afrique subsaharienne, la propagation de la pandémie, si elle n'est pas maîtrisée, devrait fragiliser davantage les systèmes de santé et les économies. Ainsi, la croissance de l'Afrique au sud du Sahara est attendue en baisse de -1,6%, en rapport avec les récessions prévues au Nigéria (-3,4%) et en Afrique du sud (-5,8%).

S'agissant du commerce international, il est marqué en 2019 par des tensions entre les Etats-Unis et la Chine, qui pèsent, entre autres, sur l'investissement. Cette situation augure de perspectives moroses aux yeux des chefs d'entreprises.

Globalement, le volume du commerce mondial s'est établi à 0,9% en 2019, soit un recul de 2,9 points de pourcentage en raison de la décélération des rythmes des importations et des exportations dans les échanges des pays émergents et en développement ; lesquels sont ressortis respectivement à -0,8% et 0,8% en 2019, contre 5,1% et 4,1% en 2018. Les perspectives du commerce international en 2020 demeurent très incertaines. En effet, le volume du commerce international devrait significativement baisser en 2020 (-11,0% contre 0,9% en 2019), en liaison, principalement, avec les économies des pays avancés et des pays émergents et en développement.

Avec la propagation de la pandémie de la COVID-19 et la baisse de la demande mondiale, les cours des matières premières devraient être fortement impactés en 2020. Déjà sur le premier trimestre de l'année 2020, les prix, du métal ont baissé de 15,0%, ceux du gaz naturel de 38,0% et du pétrole brut de 65,0% pour s'établir à moins de 40 dollars US.

Par ailleurs, malgré les accords signés par les pays exportateurs de pétrole membres de l'OPEP et ceux non membres de l'OPEP, la pandémie devrait impacter négativement la demande mondiale. Ainsi, les cours du pétrole devraient poursuivre leur tendance baissière (-42,0%) en 2020 pour s'établir à 35,61 et 37,87 dollars en 2021.

En 2020, le niveau général des prix devrait maintenir la baisse enclenchée depuis 2018 pour se situer à 0,5% et 4,6% respectivement dans les pays avancés et dans les économies émergentes et en développement.

Quant au marché financier international, il a été marqué en 2019 par l'assouplissement des politiques monétaires des banques centrales des principaux pays développés. En perspectives pour 2020, les conditions financières devraient se durcir en raison de la pandémie de la COVID-19.

II. Situation socio-économique interne en 2019

II.1. Évolution des indicateurs économiques

L'exécution de la deuxième phase du PSE (2019-2023) a été marquée par la consolidation de la mise en œuvre des projets et des réformes. A la faveur d'un environnement international favorable doublé d'une conjoncture intérieure stable, l'activité économique s'est confortée au titre de l'année 2019.

Globalement, le taux de croissance du PIB est estimé à 5,3% en 2019 contre 6,4% en 2018. Cette orientation est expliquée par l'évolution notée au niveau de certaines branches d'activité, notamment, la pêche, la fabrication de produits agroalimentaires, la construction, le commerce, le transport, les services financiers d'assurance et les « activités spécialisées, scientifiques et techniques ».

L'activité dans le **secteur primaire**, durant l'exercice 2019, a enregistré un ralentissement imputable principalement au sous-secteur agricole. Toutefois, les sous-secteurs de la pêche et de l'élevage sont restés dynamiques. Ainsi, l'activité a progressé de 2,9% en 2019 contre 7,9% en 2018, soit un ralentissement de 5 points de pourcentage.

Le **secteur secondaire** s'est conforté avec un taux de 5,8% en 2019, soit un ralentissement de 1,7 point de croissance par rapport à l'année précédente, pour une contribution de 24,4% à la formation du PIB. Cette situation est liée en partie à la vigueur de la fabrication des produits agroalimentaires, des travaux de BTP et de la production d'énergie. Les autres branches du secteur secondaire se sont moins bien comportées courant 2019.

En 2019, la croissance de l'activité du **secteur tertiaire** est restée stable. Elle est ressortie à 5,0% par rapport à 2018. Ce dynamisme du secteur est expliqué par la bonne tenue des activités des sous-secteurs financiers et de l'immobilier, du commerce, des transports, en sus, de la reprise timide des activités des télécommunications et la bonification des services d'hébergement et de restauration.

Concernant la **demande**, la consommation finale s'est maintenue en hausse de 5,5%, représentant ainsi 82,4% du PIB contre 82,9% en 2018. En conséquence, le taux d'épargne intérieure passe de 17,1% en 2018 à 17,6% en 2019.

L'**investissement** mesuré par la Formation brute de capital fixe (FBCF) a décéléré durant l'exercice 2019, affichant à cet effet, une croissance de 5,1% contre 8,4% en 2018 expliquée principalement par l'investissement privé.

Ainsi, dans un contexte de poursuite des investissements structurants, la FBCF publique a progressé de 3% contre -3,1% en 2018, tirée essentiellement par le démarrage du PAP II du PSE et celui du 2^{ème} programme Millenium Challenge Account avec un volet important dans le secteur de l'énergie.

Par ailleurs, l'investissement privé a profité de l'option d'accroître la part du secteur privé dans le PAP II du PSE. Au total, le taux d'investissement, mesuré par la FBCF, est estimé à 26,0%, soit au même niveau qu'en 2018.

Globalement, la **demande intérieure** s'est consolidée, en termes réels, de 5,4% en 2019 contre 5,3% en 2018. S'agissant de la demande extérieure, les importations et les exportations de biens et services sont estimées en hausse, respectivement de 2,7% et 6,2% en 2019.

Au titre des prix, **l'inflation**, mesurée par le déflateur du PIB s'est maintenue à 1,7% en 2019, dans un contexte de baisse du cours du baril de pétrole et des principales matières premières. S'agissant de l'inflation, mesurée par l'indice harmonisé national des prix à la consommation (IPC), elle est ressortie à 1,0% en variation annuelle, sous l'effet du renchérissement des prix des « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (+1,0%), des «boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants» (+10,4%), du «transport» (+1,0%), de l'«enseignement» (+1,9%) et des «restaurants et hôtels» (+1,2%).

La **gestion budgétaire**, au titre de l'année 2019 a été caractérisée par une évolution favorable des principaux agrégats dans un contexte de poursuite de la mise en œuvre du PSE et des engagements souscrits dans le programme économique et financier. Cette situation s'est traduite, d'une part, par le renforcement du recouvrement des recettes, et, d'autre part, par la maîtrise progressive des charges de fonctionnement. Au total, le déficit budgétaire, dons compris, est ressorti à 537,5 Milliards, soit 3,9% du PIB en fin 2019 contre 477,6 Milliards (3,7% du PIB) en 2018. Ce relèvement de 0,2 point de pourcentage reflète le renforcement de 14,6% des dépenses publiques, sous l'impulsion notamment des investissements associés à un accroissement de 15% de la mobilisation des recettes du budget général qui atteignent ainsi 3 781 milliards FCFA.

Globalement, la **pression fiscale** au titre de l'année 2019 est ressortie à 17,4% du PIB contre 15,3% observé un an auparavant, soit un gain de 2,1 points de pourcentage. Cette augmentation reflète le renforcement du dispositif en termes de contrôle du taux de défaillance, la mobilisation accrue des acteurs mais également des avancées décisives en matière de modernisation de services (E-tax, Gaïndé intégral) et de mise en place des valeurs de correction au niveau du cordon douanier. Toutefois, le ratio se situe encore en dessous du plancher communautaire fixé à 20%.

Pour ce qui est des **échanges avec l'extérieur**, ils sont marqués en 2019 par une atténuation du déficit du compte courant, passant de 1 230,0 milliards en 2018 (7,9% du PIB) à 1 087,5 milliards (9,0% du PIB). Cette amélioration reflète, principalement, une diminution du déficit commercial (+157,5 milliards) et du solde du revenu primaire (+44,2 milliards). Par ailleurs, la balance des services et celle du revenu secondaire se sont dégradées respectivement de 54,7 et 4,5 milliards FCFA.

Le déficit de la balance commerciale a diminué légèrement en s'établissant à 1 728,8 milliards en 2019 contre 1 886,3 milliards FCFA en 2018 en relation avec une hausse plus marquée des exportations de biens (+347,7 milliards) comparée à celle des importations de biens (+190,2 milliards).

Le solde du compte capital est ressorti, pour sa part, à 221,8 milliards en 2019 contre 244,8 milliards en 2018, sous l'effet de la baisse des transferts en capital publics (-29,1 milliards).

Par ailleurs, le solde du compte financier a affiché un excédent de 1 014,0 milliards FCFA en 2019, contre 1 507,6 milliards un an auparavant, soit une dégradation de 493,6 milliards, attribuable aux investissements de portefeuille, lesquels sont passés d'un excédent de 858,9 milliards FCFA en 2018, en rapport avec les eurobonds, à 72,1 milliards en 2019. En revanche, il a été relevé un accroissement des investissements directs de 142,4 milliards FCFA à la faveur des perspectives d'exploitation des ressources pétrolières et gazières.

Au total, le solde global de la balance des paiements est ressorti excédentaire de 146,4 milliards en 2019 en liaison, notamment avec l'excédent enregistré au niveau du compte financier.

La situation monétaire et du crédit a été, pour sa part, particulièrement marquée en 2019 par une augmentation de la masse monétaire (+8,2%), de la position extérieure (+8%) et des créances intérieures (+8,7%).

II.2. Évolution des indicateurs sociaux

La priorité accordée au développement du capital humain par le Sénégal s'est traduite par une forte allocation de ressources pour l'accélération de l'accès aux services sociaux de base. Des résultats importants ont été enregistrés dans la mise en œuvre des politiques et des réformes liées au développement du capital humain, à la protection sociale et au développement durable.

Dans le domaine de **l'éducation et la formation**, l'élargissement et la diversification de la carte scolaire et universitaire se sont poursuivis, avec l'expansion des écoles préscolaires et primaires, des collèges et lycées de proximité, l'implantation de nouveaux pôles universitaires et la création des filières de formation professionnelle, la mise en place du réseau des Instituts supérieurs

d'Enseignement professionnel sans compter l'effectivité du système Licence-Master-Doctorat (LMD) régulant la mobilité interuniversitaire.

Grace aux multiples initiatives de prise en charge de la **petite enfance** à travers le programme de développement intégré de la petite enfance, il a été noté une hausse du réseau des structures du préscolaire qui comptent près de 3 581 écoles en 2019 et un taux brut de préscolarisation (TBPS) à 17,6%. L'indice de parité est en faveur des filles avec un niveau de 1,14. Des disparités sont notées dans l'enrôlement des enfants dans le préscolaire. En 2019, les régions de Ziguinchor (38,7%), Dakar (31,6%) et Sédhiou (26,4%) présentent des TBPS supérieurs à la moyenne nationale alors que les régions de Kaolack (9,2%), Diourbel (5,8%) et Kaffrine (5,5%) affichent les taux les plus faibles.

Pour ce qui est du cycle **élémentaire**, le taux brut de scolarisation (TBS) a connu une légère baisse, entre 2018 et 2019, passant de 86,4% à 84,9%. Malgré les efforts d'élargissement et de diversification de l'offre éducative, les résultats du TBS sont en retrait par rapport à la cible de 90%. Dans l'éducation de base, le taux d'achèvement à l'élémentaire s'est bonifié de 3 points de pourcentage entre 2018 et 2019 en passant de 59,8% à 62,3%. Il est plus élevé chez les filles (65,90%) que chez les garçons (54%). Les régions de Kaffrine (32%), Diourbel (34,9%) et Matam (44,1%) enregistrent des résultats inférieurs à la moyenne nationale.

S'agissant du cycle **moyen**, entre 2018 et 2019, la progression du TBS a été très timide (49,5% et 49,8%) malgré les efforts mobilisés pour le développement de l'enseignement moyen, avec la construction des collèges de proximité, le recrutement de professeurs dans plusieurs disciplines. Les taux de redoublement (15,9%) et d'abandon (9,1%) expliquent la faiblesse du taux d'achèvement (36,6%) dans le moyen enregistré en 2019.

Dans le domaine de la **formation professionnelle et technique (FPT)**, le taux d'accroissement des effectifs n'a été que de 1,49% en 2019 contre environ 22% en 2018. Cette situation est reflétée par la faible progression du taux de transition du cycle fondamental dans le système de formation professionnelle et technique qui est passée de 9% en 2018 à 9,2% en 2019.

Par ailleurs, le ratio nombre d'inscrits dans la FPT/100 000 habitants s'établit à 504,7 en 2019 contre 512,5 en 2018. Ce ratio reste faible et cache des disparités entre les régions. L'accès à la FPT est plus élevé dans les régions de Dakar (1 265,9) et Ziguinchor (728,05) mais reste faible à Louga (73,9) à Sédhiou (77,76) et Matam (91,5%). L'indice de parité (1,1) reste favorable aux filles. Les effectifs d'apprenants de la FPT sont composés de 52,39% de filles et de 47% de garçons.

La transition des flux de sortants du cycle fondamental inscrits dans la formation professionnelle et technique est estimée à 9,5% pour une cible de 11%. Cette

faible évolution de la transition du cycle fondamental vers la formation professionnelle et technique est inhérente aux difficultés notées dans la caractérisation des effectifs à considérer comme issus du cycle fondamental, la détermination des effectifs nouvellement inscrits dans les établissements du privé.

L'accès à l'enseignement supérieur a légèrement progressé entre 2018 et 2019 passant de 12,40% à 12,90%. La population estudiantine est passée de 190 145 en 2018 à 195 207 en 2019, ce qui donne un ratio de 1 204 étudiants pour 100 000 habitants. Bien qu'en progression, ce ratio reste encore en deçà de la norme internationale des 2 000 étudiants pour 100 000 habitants. Son amélioration est fortement tributaire du nombre de candidats et du taux de réussite au Baccalauréat ainsi que du taux brut de scolarisation dans le cycle secondaire.

Également, il est noté une bonne progression des filles dans la population estudiantine avec un indice de parité de 0,75 même-si des efforts restent encore à faire surtout dans les filières scientifiques et techniques.

En matière de **santé** des populations, des performances ont été enregistrées ces dernières années par le Sénégal, grâce notamment aux différentes stratégies mises en place à travers la Politique nationale de développement sanitaire. De nombreux indicateurs se sont améliorés, notamment l'espérance de vie à la naissance, la mortalité infantile et/ou maternelle, l'état nutritionnel de la population, les taux de prévalence du SIDA et du paludisme, la vaccination des enfants, la prise en charge des maladies chroniques et à soins coûteux ou encore le nombre de naissances dans des établissements de santé.

Toutefois, la concentration actuelle sur les activités autour de la lutte contre la COVID-19, n'a pas permis de boucler la collecte des données. A cela s'ajoute la non disponibilité des résultats de l'EDS-Continue de 2019.

La proportion d'accouchements assistés par du personnel qualifié (selon DHIS2) a fait un bond de 3 points de pourcentage en passant de 68% en 2018 à 71% en 2019. Alors que le taux d'achèvement en CPN a atteint 54,8% en 2019 contre 52% en 2018 pour une cible de 66%. Cet écart pourrait s'expliquer d'une part, par le non-respect des rendez-vous imputable aux problèmes liés à l'accessibilité financière et/ou géographique et, d'autre part, par la qualité des services au niveau de certaines structures sanitaires. A cela s'ajoutent les difficultés de capitalisation des données du secteur privé de la santé et des établissements publics de santé. S'agissant de la vaccination, les taux de couverture en Penta3 et en RR sont passés, respectivement, de 81% en 2018 à 100% en 2019 et 82% à 96% pour une cible de 90%.

Dans le domaine de la **Protection sociale**, la mise à jour et l'extension des données du registre national unique (RNU) ont été entamées en 2018 dans les

régions de Kaffrine, Kaolack, Matam et Tambacounda. Elles ont permis l'extension du RNU à 16 000 ménages supplémentaires faisant passer le nombre de ménages inscrits de 442 053 en 2018 à 458 548 en 2019, soit une évolution de 3,73%. Toutefois, la cible de 464 548 ménages, comme attendue, n'est pas encore effective. Depuis 2017, le nombre de ménages devant bénéficier de la bourse de sécurité familiale (316 941) n'a pas évolué car, la cible de 300 000 bénéficiaires a été dépassée et il n'y a pas eu d'extension en termes d'enrôlement. Actuellement, le taux de réalisation de la cible est de 105,65%. Parmi les bénéficiaires, 92% ont reçu, en 2019, au moins 3 transferts soit un décaissement global de 22,930 milliards FCFA sur les 30 milliards FCFA prévus.

Par ailleurs, le **programme de couverture maladie universelle** a permis de réaliser le taux à 48% (données provisoires) en 2019 contre 49,64% en 2018. Ainsi, en 2019, 7 743 918 personnes, sur les 16 209 125 sénégalais, ont bénéficié d'une couverture du risque maladie par au moins un des systèmes existants (mutuelles de santé, gratuité des soins des enfants de moins de cinq ans et des personnes âgées de 60 ans et plus, imputation budgétaire, IPM, IPRES et assurances privées commerciales).

Dans le domaine de **l'Hydraulique et de l'Assainissement**, le taux d'accès global à l'eau potable en milieu rural est de 94,8% en 2018 contre 95,3% en 2019, soit une légère hausse par rapport à l'année précédente. Ce résultat s'explique par la poursuite de la construction de forages, de châteaux d'eau et réseaux d'adduction d'eau multi-villages et les réalisations du PUDC.

En milieu urbain, les performances enregistrées sur le niveau d'accès global frôlent l'universalité depuis 2012 avec un taux d'accès affiché autour de 98,4% en fin 2019 contre 98% en 2018. Le taux d'accès par branchement particulier est de 93,7% et celui par borne fontaine de 4,9% en 2019. Ces résultats sont obtenus grâce à la reprise des programmes de branchements sociaux.

S'agissant de l'assainissement rural, les performances enregistrées sur le niveau d'accès évoluent en dent de scie depuis un certain temps. Le taux d'accès global à l'assainissement en milieu rural enregistré en 2019 est de 55,3% contre 53,6% en 2018. Pour ce qui est de l'assainissement en milieu urbain, le taux d'accès global est estimé à 75,8% contre 72,7% en 2018. Cette progression est principalement portée par les autoréalisations d'ouvrages par les ménages.

III. Projections économiques pour 2020

Dès l'apparition du premier cas de COVID-19 dans le pays, les autorités sénégalaises ont décrété l'État d'urgence sur l'étendue du territoire national. A ce titre, les frontières aériennes, maritimes et terrestres ont été fermées, les enseignements scolaires et universitaires suspendus jusqu'à nouvel ordre, le

transport inter urbain bloqué et un couvre-feu instauré. Ces mesures ont impacté directement et négativement beaucoup de secteurs d'activités, notamment, le transport, le tourisme, l'éducation et le commerce. Par ailleurs, faudrait-il le souligner, les effets négatifs devraient également se faire sentir, de façon indirecte, sur d'autres branches d'activités telles que la construction, l'élevage, la pêche et la fabrication de produits agroalimentaires.

Afin d'atténuer l'impact économique de la COVID-19, le Président de la République a, comme déjà évoqué, créé un fonds de riposte et de solidarité (FORCE COVID) d'un montant de 1 000 Milliards FCFA pour alimenter le PRES axé autour de : (i) le renforcement des moyens d'intervention du secteur de la santé ; (ii) le renforcement de la résilience sociale ; (iii) la préservation de la stabilité macroéconomique à travers un appui direct aux secteurs les plus impactés, le financement des entreprises et la mise en œuvre de mesures fiscales d'accompagnement, (iv) la sécurisation de l'approvisionnement du pays en produits de première nécessité et en hydrocarbures

Toutes ces mesures ont eu pour effet d'éviter à l'économie nationale d'entrer dans une phase de récession à l'image de beaucoup de pays dans le monde. En effet, le taux de croissance du PIB réel est projeté à 1,1% en 2020, contre une prévision initiale de 6,8%. Comparativement à 2019, un ralentissement de 4,2 points de pourcentage devrait être relevé.

Dans le **secteur primaire**, l'activité se relèverait légèrement comparativement à 2019 pour atteindre 4,2% en 2020, imputable principalement à la reprise de l'activité du sous-secteur agricole et la bonne tenue de celui de la pêche dans un contexte de repli de la demande extérieure en produits halieutiques en liaison avec la pandémie de la COVID-19. Ainsi, le secteur primaire contribuerait pour 0,6% à la croissance du PIB réel en 2020, largement en deçà des réalisations de 2019.

Dans le **secteur secondaire**, l'activité devrait fortement ralentir en 2020 pour atteindre son niveau le plus bas depuis la mise en œuvre du PSE en 2014, subissant les contrecoups de la progression de la pandémie. En effet, les mesures prises par le Gouvernement, notamment, l'État d'urgence installé à la fin du 1^{er} trimestre 2020 pour limiter la propagation de la maladie, devrait fortement réduire les activités industrielles, en plus de la baisse des importations de biens de consommations intermédiaires entrant dans le processus de production. Toutefois, le Programme de résilience économique et social adopté s'est inscrit dans une dynamique d'atténuation ou de mitigation des effets négatifs directs de la COVID-19 sur l'économie sénégalaise. Globalement, il est attendue une hausse de l'activité économique dans le secondaire de 1,6% en 2020 par rapport à 2019.

Dans le **secteur tertiaire**, l'activité subirait un ralentissement important lié aux effets négatifs directs de la COVID-19 sur le commerce, le transport, l'hôtellerie ainsi que l'enseignement. Le secteur tertiaire devrait afficher une baisse de 1,0% en 2020 contre 5,0% en 2019, soit une perte de 4 points de croissance.

L'inflation, mesurée par le déflateur du PIB, pour sa part, est projetée à 2,4% en 2020, contre 1,7% en 2019, soit un recul de 0,7 point de pourcentage. Elle reste donc stable en dessous du seuil de 3,0%, retenu dans le cadre de la surveillance multilatérale au sein de l'UEMOA.

Au titre de la **demande finale**, en 2020 dans un contexte de pandémie de la COVID-19, la consommation finale afficherait une hausse de 3,0% contre 0,9% l'année précédente. Au total, elle représenterait 79,3% du PIB contre 82,4%, un an auparavant, ce qui porterait le taux d'épargne intérieur à 20,7%, soit une amélioration de 3,1 points de pourcentage par rapport à 2019.

L'investissement, mesuré par la **Formation brute de Capital fixe (FBCF)**, s'inscrirait en baisse pour s'établir à 27,0% du PIB en 2020 contre 26,0% du PIB en 2019. Ainsi, la FBCF se replierait de 1,3% en 2020 ; lequel repli est essentiellement expliqué par sa composante privée qui subirait de pleins fouets les contrecoups de la pandémie.

Globalement, la **demande intérieure** se contracterait, en termes réels, de 7,4% en 2020 contre une progression de 4,2% en 2019. Du côté de la demande extérieure, les importations sont projetées en baisse de 23,7% dans un contexte de contraction de la demande mondiale. Par ailleurs, les exportations devraient ralentir en passant de 6,2% en 2019 à 1,3% en 2020.

Généralement, les prévisions macroéconomiques sont assujetties à un ensemble d'hypothèses susceptibles de changements majeurs surtout dans un contexte de crise mondiale. Dans ce sens, la pandémie devrait largement influencer les projections macroéconomiques pour l'année 2020. A ce titre, la prise en compte de la durée et de l'ampleur de la pandémie, des mesures de politiques sanitaires de même que celles relatives au cadre macro-budgétaire sont essentielles dans la formulation des hypothèses de prévision pour 2020. Les risques peuvent être classés en deux catégories : (i) les risques internes et (ii) les risques externes.

Au plan interne, la durée de la crise sanitaire ainsi que l'ampleur des contaminations pourraient être déterminantes dans la reprise de l'activité économique en 2020. A cet effet, le non-respect des mesures de politique sanitaire notamment les gestes barrières, de même que le retard dans la mise en œuvre des actions de l'Etat pour

accompagner les entreprises face à la crise, pourraient constituer des facteurs de risques.

Les facteurs externes portent sur la durée de la crise sanitaire de la COVID-19 et la réaction des marchés (matières premières, financiers, etc.) face à la crise. En effet, une baisse des prix de certains produits de base a été relevée depuis le début de la crise en liaison avec la baisse de la demande mondiale. Par ailleurs, compte tenu de la fermeture des frontières dans la plupart des pays, le système d'approvisionnement pourrait être fortement affecté. En outre, la baisse attendue de la demande extérieure devrait impacter certains secteurs d'activité à fort potentiel d'exportation. Dans le même sillage, une modification de la politique étrangère des pays avancés vis-à-vis des pays en voie de développement pourrait également constituer des risques pour les prévisions macroéconomiques.

Globalement, la **pression fiscale** est attendue en repli 0,9 point de pourcentage passant de 17,4% en 2019 à 16,5% du PIB en 2020, cette baisse est imputable principalement aux effets de la pandémie sur la mobilisation des recettes fiscales intérieures.

Pour ce qui est de la balance des paiements, la situation des échanges avec le reste du monde se traduirait par un déficit du compte des transactions courantes de 1301,3 milliards en 2020 (9% du PIB) contre 1087,5 milliards en 2019 (7,9% du PIB). L'excédent du compte de capital s'améliorerait de 49,7 milliards en s'établissant à 271,5 milliards en 2020. Le besoin de financement de 1029,8 milliards, traduisant la somme du solde du compte courant et de celui du compte capital, devrait être satisfait partiellement par l'excédent du compte financier qui se chiffre à 715,8 milliards). Au total, le solde global de la balance des paiements devrait afficher un déficit de 314,0 milliards en 2020.

IV. Perspectives économiques pour la période 2021-2023

Dans le moyen terme, l'activité économique devrait retrouver sa dynamique après la relance attendue en 2021 et se maintenir sur un sentier de forte croissance jusqu'en 2023. Ce dynamisme serait soutenu par un environnement interne plus favorable mais également grâce aux investissements structurants attendus dans le cadre de l'exécution des projets et programmes inscrits dans la deuxième phase du PSE ainsi que le démarrage de l'exploitation des ressources pétrolières et gazières dès 2023. A cet effet, il est attendu une croissance du PIB réel de plus de 7,0% dès 2023, soit une croissance moyenne de 6,4% sur la période 2021-2023.

Dans le **secteur primaire**, l'activité devrait s'établir en moyenne à 6,6% sur la période 2021-2023 contre 4,2% en 2020. Cette situation serait imputable principalement à la reprise de l'activité après le choc de 2020 lié à la COVID-19. De plus, la relance de l'activité agricole renforcerait le dynamisme du secteur primaire.

L'activité du **secteur secondaire**, pour sa part, ressortirait en moyenne en hausse de 6,2% sur la période 2021-2023 contre 1,6% en 2020, soit une accélération de 4,6 points de pourcentage. Cette orientation s'expliquerait, notamment, par la bonne tenue des sous-secteurs des industries extractives, des produits agroalimentaires et chimiques, de l'électricité et de la construction.

Sur la période 2021-2023, l'activité du **secteur tertiaire** devrait rester vigoureuse avec une croissance moyenne de 6,4% contre -1,0% en 2020. Cette bonne tendance de l'activité est à mettre en liaison avec la sortie de la crise de COVID-19 de 2020. Ce dynamisme du secteur tertiaire serait, essentiellement, tiré par les activités commerciales, par la bonne tenue des services financiers, d'hébergement et de restauration mais aussi par la vigueur dans les activités immobilières.

Au titre des prix, **l'inflation**, mesurée par le déflateur du PIB, s'établirait en moyenne en dessous de 3,0% entre 2021 et 2023, soit en dessous du seuil fixé dans le cadre de la surveillance multilatérale.

La **gestion budgétaire** sur la période 2021-2023 devrait coïncider avec une reprise en liaison avec la maîtrise escomptée de la pandémie durant l'année 2020. Ainsi, le retour de la dynamique de croissance économique à partir de 2021 (5,7%) et sa consolidation en 2023 (7,8%), devraient s'accompagner d'un retour progressif aux orientations globales de la gestion budgétaire avec, notamment la mise en œuvre complète de la stratégie de mobilisation des recettes à moyen terme en vue de conforter l'assiette fiscale et accroître les marges de mobilisation des ressources internes.

En termes de **dépenses**, une politique prudente basée particulièrement sur la poursuite de la rationalisation des dépenses de consommation ainsi que la priorité accordée aux dépenses d'investissement porteuses de croissance, sera poursuivie. Les principaux engagements sur les agrégats budgétaires, notamment la maîtrise du déficit budgétaire, le relèvement de la pression fiscale ainsi qu'une politique d'endettement soutenable constitueront des axes majeures concernant les orientations au plan budgétaire. Ainsi, en 2021, le Gouvernement entend ramener le déficit budgétaire à 5% du PIB après la déviation de 6,1% en 2020 liée à l'impact de la COVID-19 ; celui-ci devrait, par la suite, être ramené sur le moyen terme à 3% du PIB en 2023.

Globalement, la pression fiscale devrait passer de 16,5% en 2020 à respectivement 18,6%, 19,5% et 20,5% en 2021, 2022 et 2023.

Sur le **moyen terme de 2021-2023**, les dépenses publiques, devraient s'exécuter en cohérence avec la stratégie de rationalisation des charges de fonctionnement et

de renforcement des investissements. Globalement, exceptée 2021 qui est une année atypique du fait du rattrapage de la crise de 2020, les dépenses devraient progresser de 10% en moyenne en 2022 et 2023. Cette accélération devrait refléter le renforcement des investissements dans la phase II du PSE, le démarrage des infrastructures et des chantiers de l'industrie pétrolière. Ainsi, la part des dépenses d'investissement au PIB atteindrait un taux de 11,1% du PIB sur la période 2021-2023 contre 8,4% de PIB sur la période 2017-2019. Quant aux dépenses courantes globales, elles afficheraient une évolution modérée, passant de 14,6% du PIB sur 2017-2019 à un taux de 15,1% sur la période 2021-2023.

CHAPITRE II : GESTION DES FINANCES PUBLIQUES 2019-2020

I. Situation de l'exécution budgétaire de 2019

L'exécution du budget 2019 a été marquée par une hausse significative des ressources budgétaires, accompagnée d'une exécution soutenue des dépenses publiques qui a nécessité par moment une régulation budgétaire.

I.1. Mobilisation des ressources budgétaires

Globalement, les recettes du budget général ont été réalisées à hauteur de 101%. En effet, sur des prévisions de 3 956 786 497 000 FCFA, les recettes recouvrées s'établissent à 4 008 237 145 970 FCFA.

La plus-value observée, imputable pour l'essentiel, à une bonne mobilisation des emprunts-programmes et des dons provenant des partenaires techniques et financiers comme la Banque Mondiale (105,87 milliards FCFA), la Banque Africaine de Développement (40,997 milliards), les Institutions Internationales de l'Union Européenne (10,256 milliards FCFA), l'Agence Française de Développement (6,087 milliards FCFA), le Canada (4,267 milliards FCFA) et le Luxembourg (2,254 milliards FCFA).

Tableau 1: exécution des recettes

NATURE DE LA RECETTE	PREVISIONS	RELISATIONS	Taux de réalisation
RECETTES FISCALES	2 435 860 000 000	2 358 134 409 550	97%
RECETTES NON FISCALES	125 686 497 000	115 920 942 953	92%
AUTRES RECETTES	754 380 000 000	771 869 511 777	102%
DONS PROJETS	240 000 000 000	207 872 263 529	87%
EMPRUNTS PROJETS	400 860 000 000	554 440 018 161	138%
TOTAL RECETTES EXTERNES	640 860 000 000	762 312 281 690	119%
TOTAL RECETTES DU BUDGET GENERAL	3 956 786 497 000	4 008 237 145 970	101%
TOTAL RECETTES CST	135 950 000 000	138 947 849 637	102%
TOTAL RECETTES BUDGETAIRES	4 092 736 497 000	4 147 184 995 607	101%

Source : DGB

La progression des ressources provient des recettes fiscales et non fiscales (2 474,1 Milliards) qui enregistrent une hausse de 17,5% à la faveur de la bonne tenue des impôts directs (4%) et ceux indirects (26%).

L'impôt sur le revenu (417,1 milliards) avec un bond de 18% a boosté la fiscalité directe. Quant aux taxes indirectes, leur bonne performance traduit la bonne dynamique observée sur les recouvrements des taxes spécifiques sur la consommation et de la TVA intérieure globale qui se sont respectivement confortés. Le rapatriement de la taxe d'usage de la route (41,8 milliards) en 2019 a contribué à l'accroissement des taxes spécifiques sur la consommation.

Au niveau du cordon douanier, les recettes ont été tirées principalement par les taxes prélevées sur les produits hors pétrole. Les autres taxes parafiscales faisant

l'objet de rapatriement au niveau de la Douane, à savoir le PSE (25,8 milliards) et le COSEC (14,6 milliards) ont également conforté le recouvrement.

En ce qui concerne les comptes spéciaux du Trésor, les recettes enregistrent une performance de 102% dans le recouvrement, expliquée par la hausse des cotisations des actifs du Fonds national de Retraite (FNR) à la suite de la réforme paramétrique intervenue en juillet 2019.

I.2. Exécution des dépenses budgétaires

Les dépenses du budget sont ressorties à 4 141,6 milliards FCFA à fin 2019 contre 3 694 milliards en 2018, soit une hausse de 447,6 Milliards (12,1%). Cette évolution reflète la poursuite de la consolidation des investissements mais également la prise en charge des besoins du secteur de l'énergie en dépit du contexte de rationalisation des dépenses de fonctionnement.

Tableau 2: exécution des dépenses budgétaires par grandes catégories

Nature de la dépense	Crédits ouverts 2019	Réalisations 2019	Taux d'exécution
Dettes publiques	863 170 000 000	807 820 256 651	93,59%
Dépenses de personnel	744 060 000 000	744 959 767 041	100,10%
Dépenses de fonctionnement	296 111 900 671	384 831 247 274	130,00%
Transfert courant	742 606 298 388	705 407 393 874	95,00%
Investissements exécutés par l'Etat	85 511 763 562	62 452 239 400	73,00%
Transfert en capital	622 133 534 338	563 575 847 876	90,60%
Investissements sur ressources externes	640 860 000 041	762 312 281 690	119,00%
CST	135 950 000 000	110 229 862 422	81,10%
Total dépense	4 130 403 497 000	4 141 588 896 228	100,30%

Source : DGB/DGCPT

Au titre de la dette publique, les ordonnancements effectués, se chiffrent à 807,8 milliards FCFA dont 395,9 milliards pour la dette extérieure et 411,8 milliards FCFA pour la dette intérieure. Pour rappel, les prévisions sur le service de la dette au titre des initiatives PPTE/IADM sont estimées à 60,98 milliards de FCFA et réalisées à hauteur 58,4 milliards FCFA.

L'encours de la dette publique à fin décembre 2019 est arrêté provisoirement à 7 825,29 milliards FCFA dont 929,7 milliards FCFA de dette intérieure et 6 895,59 milliards de dette extérieure.

Concernant les dépenses de personnel, elles sont passées de 743,41 milliards (LFI 2019) à 744,060 milliards suite à l'adoption de la deuxième loi de finances rectificative intervenue en octobre 2019. Cette hausse de 650 millions sur les crédits de personnel se justifie par la prise en charge de l'impact budgétaire induit par l'avènement du décret n°2019-1310 relatif à l'allocation forfaitaire pour frais de téléphonie mobile.

A fin décembre 2019, les crédits de personnel ont été ordonnancés à hauteur de 744,96 milliards FCFA soit un taux d'exécution de 100,1%.

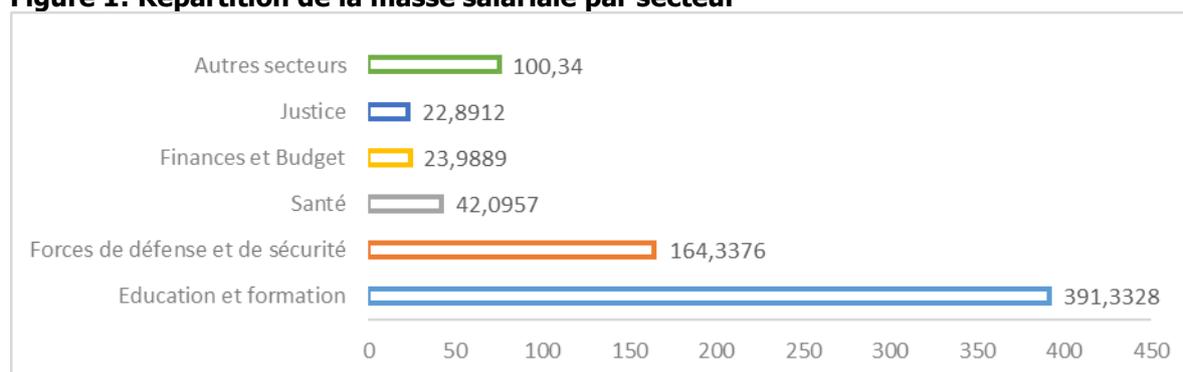
En glissement annuel, la masse salariale a connu une hausse de 61,9 milliards FCFA en valeur absolue soit 9% en valeur relative par rapport à 2018.

Les principaux facteurs explicatifs de ce niveau d'exécution sont :

- la hausse des effectifs qui passe de 140 134 à 145 299 agents ;
- le paiement des rappels (intégration, validation et avancement) aux enseignants ;
- l'augmentation de 10 000 FCFA sur l'indemnité de logement des enseignants en janvier 2019 ;
- l'élargissement de l'indemnité de représentation médicale aux médecins et vétérinaires militaires ;
- l'application du décret relatif à l'allocation forfaitaire pour charges de téléphonie ;
- la mise en œuvre du décret n°2019 -855 du 08 mai 2019 relatif à l'augmentation de la limite d'âge pour la retraite des personnels militaires des Armées.

Une décomposition de la masse salariale, par secteur, montre la prédominance du secteur de l'Education et de la Formation professionnelle, avec environ 391 milliards de dépenses sur l'année 2019, représentant ainsi 54% du montant total. Il est suivi du secteur des Forces de Défense et de Sécurité, avec 23% et du secteur de la Santé, 6%. Les secteurs des finances et de la Justice représentent chacun, 3%. Les autres secteurs (30 secteurs) représentent 11% de la masse salariale.

Figure 1: Répartition de la masse salariale par secteur



Source : DGB

S'agissant des autres dépenses courantes, elles ont été exécutées à hauteur de 104,96% des crédits de la gestion pour un montant de 1 038,72 milliards FCFA.

En glissement annuel, les prises en charge ont connu une hausse de 227,8 milliards FCFA en valeur absolue soit 26% en valeur relative portée en grande partie par les

transferts courants tirés principalement par les dépenses effectuées au profit du secteur de l'énergie. Elles se décomposent comme suit :

- le fonctionnement des services (titre 3) : 384,8 milliards FCFA et ;
- les transferts courants (titre 4) : 705,4 milliards FCFA.

Globalement cette hausse portée par les transferts concerne principalement :

- la Compensation tarifaire SENELEC (150,5 milliards FCFA) ;
- les subventions accordées aux Universités et Centres des œuvres universitaires (107,07 milliards FCFA) ;
- les bourses et allocations d'études des étudiants (61,3 milliards FCFA) ;
- la subvention aux intrants agricoles (20 milliards FCFA) ;
- l'Agence de la Couverture Maladie Universelle (11,245 milliards FCFA) ;
- les frais de formation des étudiants orientés dans les universités privées (10,77 milliards FCFA) ;
- la Gestion des déchets solides (9,44 milliards FCFA).

Pour les acquisitions de biens et services, les principales lignes de dépenses sont constituées de :

- salaires des contractuels du Ministère de la Santé et de l'Action sociale (9,5 milliards FCFA) ;
- salaires des corps émergents du secteur de l'Education et de la Formation professionnelle (59,76 milliards FCFA) ;
- les dépenses permanentes (29,01 milliards FCFA) ;
- compétitions internationales (4,75 milliards FCFA) ;
- impôts et taxes payés par l'Etat sur les marchés financés sur ressources extérieures (115,5 milliards FCFA) ;
- charges du programme de vérification des importations (6,05 milliards FCFA).

En ce qui concerne les dépenses d'investissements, elles ont été exécutées pour un montant de 1 155,54 milliards FCFA en 2018 contre 1 338,34 milliards FCFA, soit une hausse de 232,79 milliards FCFA en valeur absolue et 20,1% en valeur relative. Cette évolution est imputable, pour l'essentiel, aux dépenses d'investissements sur ressources externes qui ont connu une hausse de 24%.

Pour les dépenses d'investissements sur **ressources internes**, elles ont été exécutées pour un montant de 626,02 milliards FCFA sur une projection de 643, 3 milliards FCFA, soit un taux d'exécution de 97,3%.

L'exécution a été fortement portée par les transferts en capital (90,02%), grâce à la mobilisation satisfaisante des ressources, particulièrement celles qui sont allouées aux marqueurs sociaux qui ont rythmé le septennat du Président de la République. Il s'agit du :

- Programme national de Bourses de sécurité familiale : 27,2 milliards FCFA ;
- Fonds national pour l'Entreprenariat rapide : 20 milliards FCFA ;
- Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC) : 15,64 milliards FCFA ;
- Programme de Promotion des Villes du Sénégal (PROMOVILLES) : 13,21 milliards FCFA ;
- Programme d'Urgence pour la Modernisation des Axes et Territoires Frontaliers (PUMA) : 11,245 milliards FCFA.

En outre, d'autres grands projets d'investissement ont également marqué l'exécution 2019. Ils concernent de la Desserte ferroviaire (TER) pour 40,55 milliards FCFA, du programme agricole volet bilan campagne 2017-2018 pour 29,55 milliards FCFA, du Fonds d'équipement des Collectivités territoriales 32,77 milliards FCFA.

Concernant **les dépenses d'investissements sur ressources externes**, elles ont été exécutées, à hauteur de 762,312 milliards FCFA sur des prévisions revues de 640,860 milliards FCFA, soit un taux d'exécution de 118,95%. On note une prédominance des projets d'investissement pour un montant de 519,50 milliards FCFA dont 58,60 milliards FCFA au titre des préinvestissements (fonds de préparation des projets) et 460,90 milliards FCFA au titre des investissements proprement dits.

Ces dépenses se répartissent en emprunts pour 554,440 milliards FCFA (72,7%) et en subventions pour 207,872 milliards FCFA (27,3%).

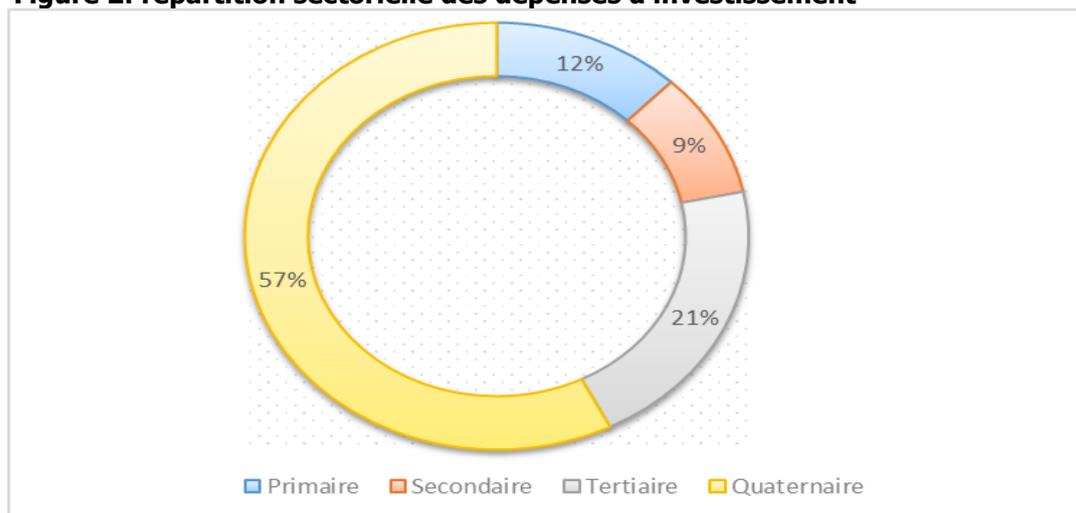
Par ailleurs, un montant de 180,92 milliards FCFA a fait l'objet de rétrocession à des entités du secteur parapublic.

Un taux d'exécution de 118,95% est notée au niveau des dépenses en capital sur ressources extérieures et s'explique en partie par une réduction de 150 milliards FCFA au titre de la LFR1 sur des prévisions initiales de tirages de 790,860 milliards FCFA.

Par ailleurs, cette performance se justifie également par le bon niveau de décaissement réalisé au titre des projets relevant des secteurs quaternaire (356 milliards), tertiaire (172 milliards FCFA) et secondaire (108 milliards FCFA).

Globalement, l'exécution des dépenses d'investissements a profité, en premier, au secteur quaternaire (57% des ressources), suivi du tertiaire (21%), du primaire (12%) et du secondaire (9%), comme le montre le graphique ci-dessous.

Figure 2: répartition sectorielle des dépenses d'investissement



Source : DGB

Cette répartition reflète l'importance accordée aux sous-secteurs de la santé, de l'éducation/formation, du développement social, de l'hydraulique et de l'assainissement de la défense et de la sécurité.

En 2019, les réalisations importantes obtenues avec l'appui des partenaires techniques et financiers dans les différents sous-secteurs sont déclinées ci-dessous.

Dans le domaine **agricole** au sens large, les baisses observées au niveau des productions céréalières suite à une perturbation de la pluviométrie ont été atténuées par les performances notées dans les productions animales, halieutiques et horticoles en hausse mais aussi au niveau des exportations horticoles, en graine d'arachide et en produits halieutiques en plein essor.

Ces résultats ont été obtenus grâce à un effort d'investissement de l'Etat dans les semences, l'équipement agricole, la motorisation des pirogues, l'accompagnement des professionnels dans l'investissement privé dans l'agrobusiness, l'aviiculture moderne, le développement des fermes modernes et dans la pêche industrielle.

Pour le secteur de **la santé**, le bilan repose principalement sur la lutte contre la mortalité maternelle et infanto juvénile et la construction des quatre (4) hôpitaux régionaux de Sédhiou, Kédougou, Kaffrine et Touba, pour lesquels les taux de réalisation dépassent les 70% à l'exception de l'hôpital de Touba qui a connu un retard de démarrage.

Le secteur de **l'Energie** a enregistré des avancées dans la sécurisation de l'approvisionnement en combustible des centrales et la baisse des coûts de production d'électricité avec l'adoption de la stratégie « Gas to Power », qui permettra, grâce au gaz local de gagner en indépendance énergétique.

Pour le **réseau de Transport**, il faut noter également la finalisation des travaux sur les lignes de haute tension, la mise en service des postes et le démarrage de nouvelles lignes en vue de renforcer le réseau, assurer et sécuriser l'alimentation en énergie électrique du pôle urbain et de la zone industrielle

Sur le volet **promotion des énergies renouvelables**, il est à noter l'électrification par voie solaire de plus de 600 infrastructures communautaires réalisée par l'ANER et la généralisation de l'éclairage public solaire qui a démarré en mai 2019, avec le projet d'installation de 50 000 lampadaires solaires photovoltaïque au niveau des villes de Dakar, Pikine, Guédiawaye et Thiès pour un total de 10 000 lampadaires réceptionnés pour alléger la facture d'électricité.

L'année 2019, a été décisive pour les **infrastructures routières** avec des progrès notables sur la modernisation et l'amélioration de la densité du réseau routier au niveau national. Au total sept (07) projets d'infrastructures ont été achevés avec succès pour un montant global de près de 110 milliards FCFA pour 340 km de routes construites.

En plus des projets achevés, plus de trente (30) chantiers sont actuellement en cours, allant des travaux d'aménagement de la Nationale 2 au nord, aux ponts de Foundiougne et Marsassoum, au programme de construction de 13 autoponts à Dakar et aux boucles du Fouladou et des Kalounayes au sud, en attendant le lancement prochain d'autres projets de désenclavement ou d'amélioration de la mobilité urbaine comme la Route des Niayes.

Ces réalisations, combinées aux efforts d'entretien, donnent à l'état général du réseau routier, un pourcentage de routes en bon et moyen état de 82%. Ceci place le Sénégal parmi les pays de la sous-région ouest africaine disposant des meilleurs réseaux, en termes de qualité avec des progressions importantes depuis 2012.

Dans le domaine des **services de transports**, avec le programme de modernisation des transports urbains dans les différentes localités du pays, en compléments des efforts déployés sur Dakar, d'autres régions ont bénéficié des minibus.

Le renforcement du parc de Dakar Dem Dikk depuis 2017, avec la réception d'un lot de 475 véhicules Tata alloués par l'Etat dans le cadre du projet de renouvellement du transport interurbain, a permis l'extension en 2019 du réseau d'exploitation interurbain de cette société par la création des lignes de Vélingara, Sédhiou, Médina Gounass, Bignona et Kédougou. En outre, Dakar Dem Dikk s'est déployée vers l'international, en commençant par l'exploitation de la ligne Dakar-Banjul.

S'agissant du projet Bus Rapid Transit (BRT), les différentes activités menées portaient essentiellement sur la mise en œuvre des actions de libération des

emprises, le recrutement des entreprises en charge de l'exécution et du suivi des travaux, la structuration du projet en Délégation de Service public.

Pour le Tourisme et les transports aériens, l'ambition de positionner le Sénégal comme Hub aérien régional s'est matérialisée avec la modernisation des infrastructures et l'acquisition d'une flotte aérienne nationale de haut niveau. Cette dernière est en cours d'exploitation au niveau de la sous - région et en destination de l'Europe grâce à l'acquisition de six (06) appareils : deux (2) ATR 72-600, deux (2) A319 pour les moyens courriers et deux (2) Airbus A 330 NEO pour le long courrier.

En matière touristique, le nombre d'entrées de touristes estimé à 1 955 561 touristes a engendré des recettes touristiques de l'ordre de 859,1 milliards FCFA en 2019, avec une contribution directe et indirecte de 6,8% au PIB.

Concernant **l'enseignement supérieur**, des résultats probants ont pu être enregistrés avec l'ouverture de l'université du Sine-Saloum El Hadji Ibrahima Niass, le renforcement des centres d'excellence africains (CEA)¹ au nombre de cinq (5) depuis 2018.

Également, le renforcement des TIC avec le développement de l'UVS² et les Instituts de Formation ouvert à Distance (IFOAD³) dans les autres universités, ce qui se traduit par le développement des cours en ligne, 3 408 cours ont été mis en ligne en 2019.

Il s'y ajoute, dans la recherche, le lancement des études de projets d'envergure comme le Réacteur de Recherche nucléaire avec l'appui de l'Agence Internationale d'Énergie Atomique, la mise en place d'un centre M-AIT (fabrication de nano satellite) en partenariat avec Ariane Group, l'acquisition du supercalculateur, la poursuite de la mise en place de textes de gouvernance de la Recherche et de l'innovation ainsi que de l'élaboration de documents stratégiques.

Dans les œuvres sociales universitaires, avec la construction de logements pour étudiants, le taux d'hébergement s'améliore pour atteindre 21% en 2019.

Au niveau du secteur de **l'eau et de l'assainissement**, la mobilisation des ressources d'environ 150,772 milliards FCFA, dont 136, 821 milliards FCFA (91%) sur ressources externes, a permis d'enregistrer les principaux résultats suivants: (i) l'accélération des travaux de construction de la 3^{ème} usine de Keur Momar Sarr (KMS3), (ii) la production de 14,740 m³ d'eau supplémentaires par jour pour atténuer le déficit à Dakar et à Thiès à travers le Programme spécial d'alimentation

¹ Les CEA sont financés par la Banque mondiale

² UVS= Université virtuelle du Sénégal

³ IFOAD= Instituts de Formation Ouverte à Distance, existent dans plusieurs universités publiques

en eau potable à Dakar et d'autres localités ; (iii) la réalisation de 101 forages dont 87 nouveaux et 14 renouvellements, de 160 châteaux d'eaux, 556 bornes fontaines, de 2 537 branchements sociaux d'eau en milieu rural, 28,5 km de réseaux d'eaux usées, 4 160 ml de conduites de refoulement et 4 058 branchements domiciliaires au réseau d'assainissement.

Pour la **défense et la sécurité**, l'exécution des plans stratégiques opérationnalisés par un important programme d'investissement, a permis les réalisations ci-après :

- l'acquisition de matériel de pointe (scanners mobiles, aéronefs Ultra Légers Motorisés, drones, matériels de géo-positionnement, de géo localisation et d'enregistrement de données) ;
- l'acquisition d'équipements militaires (engins blindés, avions militaires etc.)
- la création d'antennes de la Cellule de Lutte Anti-terroriste comme par exemple celle de Matam, Kédougou et Diourbel ;
- la réhabilitation des GMI de Thiès et Tambacounda ;
- la construction et la réhabilitation de brigades de gendarmerie et de cantonnements militaires ;
- la réhabilitation de commissariats à Thiès, Saint-Louis et aux parcelles assainies ;
- la construction des commissariats de Sédhiou, Kédougou et Richard Toll ;
- la construction en cours des postes de Dialadian, Cas-cas, Gokhou-mbathie Waoundé et de Saraya ;
- la construction de bridages de sapeurs-pompiers à Matam, Nioro, Gorée, Ziguinchor, Kolda, Saly ainsi que d'une école des sapeurs-pompiers à Thiès.

En matière **de gouvernance et d'équité territoriale**, d'importantes réalisations ont été notées à travers notamment :

- le **PUMA** : le volet désenclavement a enregistré la fourniture de 4 pirogues motorisées pour Bakel, Thioubalé, Wouro Mahidou (Guède Village) et Walaldé, la construction de la piste Keur Tamba-Porokhane pour une longueur de 14,3 Km ; la contribution à l'amélioration de la couverture téléphonique dans la commune de Goudiry, la construction et l'équipement d'un poste de santé à Walaldé. Pour améliorer l'accès aux services sociaux de base, 3 postes de santé sont construites dans la région de Fatick, des logements de sages-femmes réalisés dans les postes de santé de Dalaoulé et Keniéba, la construction de la case de santé de Dalaoulé. Relativement à la promotion économique, 151 hectares de périmètres agricoles ont été aménagés, 8 fermes communautaires de résilience pour les jeunes et les femmes aménagées, 28 cages flottantes acquises. En termes de sécurité des zones et axes frontaliers, 52 services de sécurité et service déconcentrés des

zones frontalières ont été renforcés en équipements et 3 postes de sécurité mixtes construits ;

- le **PROMOVILLES**, avec la réalisation de 62km de voiries et 18 km en cours, de 47 km d'ouvrages d'assainissement et 03 stations de pompage des eaux pluviales ; la formation de 945 jeunes sur les métiers d'entrepreneuriat, de 336 agents des collectivités territoriales sur les thématiques de la décentralisation et l'intégration de 100 jeunes dans les travaux du Programme ;
- le **PUDC** avec la réalisation de 15 infrastructures hydrauliques qui permettent à plus de 87 000 personnes dans 446 villages d'avoir accès à l'eau potable ; l'accès à l'énergie de 124 villages qui sont raccordés au réseau de moyenne et basse tension et de 40 villages qui disposent de centrales solaires et la mise à disposition de 897 équipements de transformation post-récolte répartis sur 138 villages.

En ce qui concerne les **Comptes spéciaux du Trésor**, l'exécution est portée principalement par le compte d'affectation spéciale du « Fonds national de Retraites (FNR) ». Pour 2019, il est noté une nette amélioration de la situation d'exécution qui affiche un solde cumulé positif de 24,52 milliards FCFA, contre un solde positif de 0,833 milliards FCFA en 2018 et 23,04 milliards FCFA en 2019.

L'analyse détaillée de cette situation impute ce solde excédentaire aux régularisations de cotisations de l'année 2018 versées en 2019, aux recettes du régime complémentaire et aux efforts consentis pour le reversement des bons de pension impayés, au titre duquel des ordres de recettes d'un montant de **2 736 878 388** FCFA ont été transmis au Trésor.

Ainsi, les recettes générées en fin décembre 2019 par le régime de base de retraite se chiffrent à 116,27 milliards FCFA et celles du régime complémentaire à 14,41 milliards FCFA, soit des recettes totales de 130,68 milliards FCFA contre des dépenses du régime général qui se chiffrent à 107,64 milliards FCFA ; le régime complémentaire n'ayant pas encore enregistré de dépense.

Tableau 3 : exécution budgétaire 2019 (milliards FCFA)

Titre	2019
Recettes Régime de base	116,27
Recettes Régime Complémentaire	14,41
Total Recettes	130,68
Total Dépenses	107,64
Solde cumulé	23,04

Sources : DGB/DGCPT

Le solde positif de 2019 se justifie par :

- les recettes du régime complémentaire qui n'ont pas encore fait l'objet de dépenses ;

- la régularisation des arriérés de cotisations, part État de novembre 2018, pour un montant de 5,7 milliards FCFA;
- le reversement des bons impayés de 2,736 milliards FCFA ;
- le renforcement du suivi des cotisations des fonctionnaires en détachement.

Les autres opérations des comptes spéciaux du Trésor affichent globalement un excédent de 18,1 milliards FCFA à la fin du quatrième trimestre 2019, contre un solde de plus de 5,5 milliards FCFA un an auparavant. Cet excédent est en liaison avec les comptes de prêts dont les remboursements s'élèvent à 18,68 milliards FCFA, alors que seul un montant de 738,92 millions FCFA a été accordé à la date du 31 décembre 2019.

I.3. Financement du déficit budgétaire

Au terme de l'année 2019, l'Etat du Sénégal a mobilisé sur le marché financier un montant de 365,8 milliards FCFA. Ces ressources de marché ont été appuyées, d'une part par celles issues de la coopération bilatérale et multilatérale portant entre autres sur les prêts programme pour 262,6 milliards FCFA et d'autre part par un crédit bancaire de 125 milliards.

Au total, l'Etat du Sénégal a mobilisé 1 311,16 milliards FCFA pour financer le déficit, le remboursement de la dette en capital et le dégonflement des soldes créditeurs de comptes de dépôts.

II. Exécution budgétaire à fin mars 2020

L'exécution du budget pour l'année 2020 a été entamée dans un contexte difficile marqué par l'avènement de la pandémie qui devrait impacter la programmation budgétaire initiale de 2020 en termes de mobilisation des ressources et d'exécution des charges. En effet, au regard des premiers impacts, notamment en termes de baisse du niveau de l'activité économique et des échanges extérieurs, il est prévu une diminution significative des recouvrements de taxes intérieures ainsi qu'une hausse importante des charges qui, toutefois, seront partiellement atténuées par l'afflux d'appuis budgétaires et de dons des PTF et les contributions des agents économiques.

Par ailleurs, les orientations stratégiques de base du programme économique en termes de recouvrement des recettes à moyen terme et de rationalisation des dépenses courantes demeurent néanmoins maintenues en cohérence avec l'entrée en application du budget programme et de la déconcentration de l'ordonnancement.

Au total, le déficit budgétaire devrait se dégrader d'environ 2,2 points de pourcentage passant de 537,4 milliards en 2019 (3,9% du PIB) à 872,7 milliards en

2020 (6,1% du PIB). Cette détérioration, imputable aux impacts de la crise sanitaire liée à la propagation de la COVID-19, devrait déteindre sur les différents agrégats budgétaires en termes de mobilisation des recettes intérieures et d'accroissement des charges publiques. Pour atténuer les effets de ce choc, le Chef de l'Etat, a en outre décidé de la création d'un comité de croissance et de veille économique, du fonds FORCE COVID-19 d'un montant de mille (1 000) milliards FCFA ainsi que de l'élaboration du PRES.

Les recettes, qui regroupent l'ensemble des ressources au sens du MSFP 2001, sont projetées à 3 008,4 milliards, soit en hausse de 7,9% reflétant surtout la forte progression attendue des dons et appuis budgétaires (+131,8%), atténuée cependant par le repli des prévisions de recouvrement de recettes budgétaires, notamment fiscales (-2,3%). Les recettes sont composées de recettes fiscales pour 2 355,3 milliards, des autres recettes pour 120,7 milliards et des dons pour un montant projeté à 520,6 milliards FCFA.

En 2020, les dépenses sont programmées à hauteur de 3 881,1 milliards en hausse de 554,5 milliards, soit une variation relative de 16,7% comparativement à 2019. Elles sont constituées des charges programmées à 3 097,9 milliards et des acquisitions d'actifs non financiers projetées à 783,2 milliards. Les charges devraient progresser de 411,7 milliards, soit une hausse de 15,3%, expliquée, notamment, par le relèvement significatif des dons courants sous forme de transferts afin d'appuyer les différents secteurs et populations les plus impactés par la pandémie. Dans ce sens, l'accroissement des dépenses courantes devrait permettre la prise en compte des premiers transferts vers le secteur de la santé (78,7 milliards), les achats de vivres (69 milliards), le soutien aux sénégalais de la diaspora (12,5 milliards), la prise en charge des factures d'électricité et d'eau pour les couches vulnérables de la tranche sociale ainsi que l'apurement de la dette intérieure (200 milliards). Par ailleurs, les charges d'intérêt sur la dette (306,9 milliards) ainsi que la masse salariale (817,7 milliards) devraient s'accroître respectivement de 13,2% et 11,5%. Les charges en termes d'acquisition de biens et services sont, quant à elles, projetées en hausse de 11,6% pour s'établir à 313,7 milliards FCFA en 2020.

En termes d'investissements, les acquisitions nettes d'actifs non financiers, devraient progresser de 22,3%, pour s'établir à 783,2 milliards ; elles sont exécutées pour 96,6 milliards par l'Etat sur ressources internes et pour 686,6 milliards sur ressources extérieures. En prenant en compte les autres investissements sur ressources internes exécutés par les entités recevant les transferts, les investissements sur ressources internes s'établiraient à 741,5 milliards, soit en hausse de 32,3% par rapport à 2019.

II.1. Les ressources

A fin mars 2020, les ressources internes du budget général (hors ressources PPTTE et remboursements prêts et avances) ont été recouvrées à hauteur de 546,95 milliards FCFA, soit un taux de réalisation de 17,5%.

Comparée à la même période de l'année 2018, la mobilisation des ressources internes s'est nettement améliorée de 17,25 milliards FCFA, soit une évolution en valeur relative de 3,26%. Cette hausse est essentiellement tirée par les recettes fiscales, notamment l'impôt sur les sociétés et les droits d'accise qui se sont respectivement améliorés de 14,75 milliards FCFA (18%) et de 13,83 milliards FCFA (58,9%).

Quant aux recettes non fiscales, l'effet de la crise est pour l'instant moins ressenti grâce au recouvrement des loyers des domaines de l'Etat qui s'est établi à 14,79 milliards FCFA au 31 mars 2020, après 4,64 milliards un an auparavant. Les recettes non fiscales se sont alors bonifiées de 6,96 milliards (53,1%), pour se situer à 20,07 milliards FCFA à la fin du mois de mars 2020.

En plus des recettes fiscales et non fiscales, les dons des partenaires extérieurs reçus au titre de l'exécution du budget s'élèvent à un montant de 35,6 milliards, soit 12,1% de l'objectif annuel de 293,5 milliards fixé par la LFI 2020. Ce montant est destiné essentiellement à des dons en capital pour 34,9 milliards FCFA.

Tableau 4: Situation des recettes à la fin du premier trimestre 2020

Catégories de recettes	T1_2019	Objectif T1_2020	Recouvrement T1_2020	Taux d'exécution T1_2020	Evolution T1 2020/T1 2019	
					En valeur	En %
Recettes fiscales	497,7	510,8	493,96	97%	16,84	3,38%
Impôts directs	185,3	169,6	179,4	106%	-9,8	-5,29%
Impôts Indirects	303,9	315	290,6	92%	24,4	8,03%
Autres recettes fiscales	8,5	26,2	23,96	91%	2,24	26,35%
Recettes Non fiscales	13,1	33,2	16,8	51%	16,4	125,19%
Dons budgétaires	18,5		0,66		-0,66	-3,57%
Total Recettes	529,3	544	511,42	94,01%	32,58	6,16%

Source : DGB/DGCPT

S'agissant des ressources extérieures, avec un niveau de décaissement de 194,6 milliards FCFA, elles enregistrent une baisse de 29,6 milliards en valeur absolue et 13,20% en valeur relative comparée au premier trimestre de l'année 2019.

II.2 les charges

Les charges du budget général, arrêtées, à 1 100,36 milliards FCFA à fin mars 2020, sont réparties dans le tableau ci-dessous :

Tableau 5: les charges du budget général

Rubriques	LFI 2020	Exécution à fin mars 2020	Taux d'exécution
Charge financière de la dette	364,8	113,87	31,2%
personnel	817,7	207,4	25,4%
dépenses de fonctionnement	311,61	65,96	21,7%
Transferts courants	635,82	259,52	40,1%
Investissements ressources internes	681,51	259,01	36,2%
<i>Investissements exécutés par l'état</i>	<i>104,87</i>	<i>11,95</i>	<i>11,4%</i>
<i>Transferts en capital</i>	<i>576,64</i>	<i>247,07</i>	<i>40,5%</i>
Investissements ressources externes	761,56	194,6	25,6%
TOTAL	3 573	1 100,36	30,5%

Source : DGB/DGCPT

II.2.1 le service de la dette

Le service de la dette publique, (hors PPTE et IADM) au cours du premier trimestre 2020, se chiffre provisoirement à 237,97 milliards FCFA, dont 141,98 milliards au titre de la dette extérieure (principal : 45,79 et intérêts : 96,19) et 96 milliards au titre de la dette intérieure (principal: 78,1 et intérêts : 17,9).

Pour rappel, les prévisions sur le service issu des annulations PPTE/IADM sont à 10,65 milliards FCFA dont 9,31milliards en principal et 1,33 milliards en intérêts.

Au cours de cette période, les tirages effectués sur ressources extérieures sont estimés provisoirement à 187,84 milliards FCFA, et les émissions de titres publics sur le marché domestique évaluées à 148,5 milliards FCFA.

L'encours de la dette publique à fin mars 2020 est arrêté provisoirement à 8 048,8 milliards FCFA dont 1 000,1 milliards FCFA de dette intérieure et 7 048,74 milliards FCFA de dette extérieure.

II.2.2 les dépenses de personnel

Sur un budget prévisionnel de **817,7** milliards, les crédits de personnel ont été ordonnancés à hauteur de **274, 248** milliards à fin avril soit un taux d'exécution de 33,5% sur ces quatre premiers mois de la gestion. En glissement annuel, il est enregistré une augmentation de 26,79 milliards FCFA, soit 11% en valeur relative.

Cette progression du niveau de la masse salariale est imputable à la hausse des effectifs de la Fonction publique, 145 299 contre 149 589 en glissement annuel et l'entrée en vigueur depuis janvier 2020, de la dernière tranche de l'indemnité de logement allouée aux enseignants (15 000 FCFA). Aussi, compte tenu du contexte actuel de crise sanitaire, les dépenses de santé (factures des hôpitaux, cliniques et pharmacies) ont-elles connu une prise en charge soutenue depuis le mois de janvier 2020 avec un apurement de toutes les factures reçues soit un montant de **9,3 milliards CFA** payé à fin avril 2020.

II.2.3 les autres dépenses courantes

Ces dépenses ont été exécutées à hauteur de 325,48 milliards FCFA, soit un taux de 34% supérieur à l'objectif trimestriel.

Elles ont permis de couvrir, entre autres :

- le paiement des bourses nationales : 28,64 milliards FCFA ;
- la compensation pour l'énergie : 25 milliards FCFA ;
- le Fonds de dotation de la décentralisation : 22,46 milliards FCFA ;
- la gestion des déchets solides : 9 milliards FCFA ;
- le paiement des loyers des bâtiments administratifs : 15,77 milliards FCFA ;
- les impôts et taxes payés par l'Etat : 31,76 milliards FCFA ;
- la Couverture maladie universelle : 11 milliards FCFA ;
- le financement du plan de riposte contre les effets de la COVID-19 pour 1,4 milliards FCFA.

Tableau 6: situation à fin mars 2020 (milliards FCFA)

Rubriques	Crédits ouverts	Exécution à fin mars			
		Ordonnancement		Paiement	
		Montant	Taux	Montant	Taux
Dépenses de fonctionnement (titre 3)	303,386	65,962	21,74%	44,076	14,53%
Dépenses de transfert (titre 4)	647,879	259,519	40,06%	212,829	32,85%
TOTAL DEPENSES COURANTES	951,265	325,481	34%	256,905	27%

Source : DGB

II.2.4 Les dépenses en capital

Les dépenses d'Investissement sont arrêtées en crédits ouverts en 2020 à 1 476,90 milliards FCFA répartis entre les ressources internes (715,34 milliards FCFA) et externes (761,56 milliards FCFA).

Concernant les **dépenses en capital sur ressources internes**, elles ont été ordonnancées pour un montant de 232,16 milliards FCFA, soit 32,35% pour notamment :

- la construction de la Cité ministérielle : 15 milliards FCFA ;
- le Renforcement des moyens d'évacuation de référence pour la prise en charge des dépenses liées au COVID-19 pour 5 milliards FCFA ;
- le Fonds d'Équipement des collectivités territoriales pour 28,8 milliards FCFA ;
- le Projet de construction de la desserte ferroviaire Dakar-AIBD : 18,5 milliards FCFA ;
- le Programme national de Bourses de sécurité familiale : 7,86 milliards FCFA ;

- le Programme des Domaines agricoles communautaires (PRODAC): 6,9 milliards FCFA ;
- la construction de l'université du Sine-Saloum Hadji Ibrahima NIASS : 2 milliards FCFA.

Tableau 7: exécution à fin mars 2020 (en milliards FCFA)

Rubriques	Crédits ouverts	Exécution à fin mars			
		Ordonnancement	Tx Ordonnancement	PAYE	Tx PAYE
Investissements exécutés par l'Etat (titre 5)	105,23	11,95	11,35%	7,21	6,85%
Transfert en capital (titre 6)	612,431	220,22	35,96%	151,75	24,78%
TOTAL DEPENSES COURANTES	717,66	232,16	32,35%	158,96	22,15%

Source : DGB

Les dépenses financées sur **ressources extérieures** sont exécutées à 25,6% des prévisions initiales, soit un montant de 194,6 milliards FCFA. Ce niveau d'exécution est obtenu grâce à une forte mobilisation des tirages sur prêts projets pour un montant de 159,7 milliards, dont 6,6 milliards au titre de prêts rétrocédés à d'autres entités publiques.

Pour le FNR, la situation ordonnancée au premier trimestre de 2020 fait ressortir un léger recul du solde cumulé comparativement à la même période de l'année précédente. A fin mars 2020, le compte du FNR a enregistré un solde cumulé positif de 4, 427 milliards FCFA. Il était de 5,960 milliards FCFA à fin mars 2019.

Les recettes générées en fin mars 2020 par le régime de base de retraite se chiffrent à 26,576 milliards FCFA et celles du régime complémentaire à 3, 752 milliards FCFA, soit des recettes totales de 30, 329 milliards FCFA contre des dépenses du régime général qui se chiffrent à 25, 901 milliards CFA.

Il convient de préciser que le paiement de rappels de pensions à 626 ex-policiers radiés d'un montant de 0,762 milliards a été effectif en janvier et février 2020.

Tableau 8: exécution budgétaire au 30 mars 2020 (milliards FCFA)

	Janvier	Février	Mars	Cumul (janvier-mars 2020)
Recettes Régime de base	8,78	8,923	8,873	26, 576
Recettes Régime Complémentaire	1,236	1,249	1,267	3, 752
Total Recettes	10,016	10,173	11,140	30, 329
Total Dépenses	8,974	8,427	8,500	25, 901
Solde du mois	1,042	1,746	1,639	
Solde cumulé	1,042	2,788	4,427	4, 427

Sources : DGB et DTAI

III. Modification des prévisions et autorisations des recettes et des dépenses du budget général

Les dispositions de la loi n°2019-17 du 20 décembre 2019 portant loi de finances pour l'année 2020 ont été modifiées afin de faire face aux besoins d'ordre

économique, financier, budgétaire, sécuritaire et sanitaire, découlant de la pandémie à coronavirus COVID-19.

Sur le plan économique, les hypothèses de 6,8% de croissance prévues en 2020 sont, comme partout dans le monde, remises en cause par les effets induits de la pandémie de la COVID-19. C'est ainsi que la croissance du PIB a été revue à 1,1% en 2020 et elle sera essentiellement portée par les mesures inscrites dans le PRES.

L'inflation mesurée par l'indice harmonisé des prix à la consommation est évaluée à 2,1% au premier trimestre 2020 et le déflateur du PIB est projeté à 2% contre 1,5% dans le PRES et 1,2% dans la LFI 2020.

Ainsi, cette ordonnance qui modifie les dispositions de la loi de finances initiale est arrêtée à :

- **3 144,4 milliards** de FCFA en recettes, en baisse de **114,1 milliards** (8%) par rapport à la loi de finances initiale (LFI) 2020 ;
- et **4 017,1 milliards** de FCFA de dépenses, en hausse de **308,2 milliards** de FCFA (8%) par rapport à la loi de finances initiale (LFI) 2020 ;
- soit un déficit budgétaire de **872,76 milliards FCFA**, représentant **6,1% du PIB**, là où la cible de déficit s'établissait à **3%** dans la LFI 2020.

Dans le détail, les recettes du budget général sont composées des grandes masses suivantes :

- Recettes fiscales: **2 352,8 milliards** contre **2 675 milliards FCFA** dans la LFI, soit une baisse de **322,2 milliards FCFA** en valeur absolue et **12%** en valeur relative ;
- Recettes non fiscales: **123,2 milliards FCFA** contre **124 milliards FCFA** dans la LFI, soit une baisse de **0,8 milliards** en valeur absolue et **1%** en valeur relative ;
- Recettes exceptionnelles : **31,8 milliards FCFA** provenant :
 - o du Groupement, des Professionnels du pétrole au titre de leur contribution au projet de construction de l'Institut national de Pétrole et du Gaz (INPG) (5,9 milliards FCFA) ;
 - o de l'indemnité de l'assurance de la mutuelle panafricaine de gestion des risques ou African Risk Capacity (ARC) (5,9 milliards FCFA) ;
 - o des contributions volontaires des citoyens et entreprises au Fonds Force COVID-19 (20 milliards FCFA).
- Tirages sur dons-projets : **260,5 milliards FCFA**, maintenus au même niveau que dans la LFI ;

- Dons budgétaires : **240 milliards** de FCFA contre **33 milliards FCFA** par rapport à la loi de finances initiale (LFI) 2020 connaissant ainsi une **hausse de 207,1 milliards**.

Les dépenses du budget général enregistrent une variation à la hausse de **308,2 milliards** FCFA et se décomposent ainsi qu'il suit :

- Charges financières de la dette publique (intérêts et commissions) : **306,9 milliards** de FCFA contre 364,8 milliards de FCFA par rapport à la loi de finances initiale (LFI) 2020, soit une **baisse de 57,9 milliards** FCFA en valeur absolue et **16%** en valeur relative ;
- Dépenses de personnel : **817,7 milliards** de FCFA, niveau inchangé par rapport à la LFI ; toutefois, les engagements de l'Etat vis-à-vis du Syndicat autonome des médecins du Sénégal (SAMES) relatifs à l'indemnité de représentation médicale, ont été respectés avec l'élargissement de cette indemnité aux corps médicaux du secteur des forces armées en application du décret 2019-35 du 04 janvier 2019. En outre, un effort d'apurement a été effectué pour permettre aux structures hospitalières de mieux faire face à leurs charges dans ce contexte de pandémie lié à la Covid-19 ;
- Dépenses d'acquisition de biens et services et de transferts courants : elles passent de 947,4 milliards de FCFA dans la loi de finances initiale (LFI) 2020 à **1 263,7 milliards** de FCFA, en **augmentation de 316,3 milliards de FCFA** en valeur absolue et **33%** en valeur relative ;
- Dépenses en capital sur ressources internes : elles passent de 681,5 milliards de FCFA à **806,3 milliards** de FCFA, soit une **augmentation de 124,8 milliards** de FCFA en valeur absolue et 18% en valeur relative ;
- Dépenses en capital sur ressources externes : passant de 761,6 milliards de FCFA dans la LFI à **686,6 milliards** de FCFA, elles accusent ainsi une **baisse de 75 milliards de FCFA** en valeur absolue et 10% en valeur relative ;
- Comptes spéciaux du Trésor (CST) demeurent à leur niveau de la LFI, c'est-à-dire qu'ils sont arrêtés en ressources et en charges à **135,95 milliards** FCFA.

Tableau 9: présentation générale des ressources et des charges de la LFR 2019 en comparaison avec la LFI 2020

RUBRIQUES	LFI 2020	Budget 2020 révisé	Ecart LFI 2020/Budget 2020 révisé	
I. BUDGET GENERAL				
Recettes fiscales	2 675,0	2 352,8	- 322,2	-12%
Recettes non fiscales	124,0	123,2	- 0,8	-1%
Recettes exceptionnelles		31,8		
dont PPE IADM			-	
FSE	30,0		- 30,0	-100%
Total recettes internes	2 829,0	2 507,8	- 321,2	-11%
Tirages sur Dons en capital (projet)	260,5	260,5	0,0	0%
Dons budgétaires	33,0	240,1	207,1	628%
Total recettes externes	293,5	500,6	207,1	71%
RECETTES BUDGET GENERAL	3 122,5	3 008,4	- 114,1	-4%
RECETTES CST				
Comptes affectation spéciale	113,8	113,8	-	0%
Compte de commerce	0,2	0,2	-	0%
Compte de prêts	20,8	20,8	-	0%
Compte d'avances	0,8	0,8	-	0%
Compte de garanties et aval	0,5	0,5	-	0%
RECETTES CST	136,0	136,0	-	0%
TOTAL RECETTES LOI DE FINANCES	3 258,5	3 144,4	- 114,1	-4%
Intérêts de la dette	364,8	306,9	- 57,9	-16%
Dépenses de personnel	817,7	817,7	-	-
Acquisitions de biens et services et transferts courants	947,4	1 263,7	316,3	33%
Acquisitions de biens et services	311,8	305,8	- 6,0	-2%
transferts courants	635,6	957,9	322,3	51%
Total dépenses courantes	2 129,9	2 388,3	258,4	12%
Dépenses capital sur ress. internes	681,5	806,3	124,8	18%
Investissements Exécutés par l'Etat			-	
Transferts en capital			-	
Investissements sur ressources externes	761,6	686,6	- 75,0	-10%
Total dépenses d'investissement	1 443,1	1 492,9	49,8	3%
DEPENSES BUDGET GENERAL	3 573,0	3 881,2	308,2	9%
Comptes affectation spéciale	113,8	113,8	-	0%
Compte de commerce	0,2	0,2	-	0%
Compte de prêts	20,8	20,8	-	0%
Compte d'avances	0,8	0,8	-	0%
Compte de garanties et aval	0,5	0,5	-	0%
DEPENSES CST	136,0	136,0	-	0%
TOTAL DEPENSES LOI DE FINANCES	3 709,0	4 017,2	308,2	8%
Solde budgétaire global	- 450,5	- 872,8	- 422,3	
% PIB Déficit	-3,0%	-6,1%		

FINANCEMENT DU DEFICIT				
Tirages	LFI 2020	Budget 2020 révisé	Ecart LFI 2020/TOFE REVISE LFI 2020	
Emprunts projets	501,0	426,0	- 75,0	-15%
Emprunts programmes	100,0	622,6	522,6	523%
Prêts rétrocedés	10,0	-	- 10,0	-100%
Numéraires et dépôts	121,0		- 121,0	-100%
Surplus de financement reporté en 2020		92,5	92,5	
Autres emprunts	234,5	545,8	311,2	133%
Total tirages	966,5	1 686,9	720,4	75%
Remboursements				
Amortissement de la dette	506,0	623,2	117,1	23%
Opérations sur les comptes de dépôt		121,0	121,0	
Opérations de Trésorerie (constitution de garantie et dépôt auprès des banques)		70,0	70,0	
Prêts rétrocedés	10,0	-	- 10,0	-100%
Financement déficit	450,5	872,8	422,3	94%
Total remboursement	966,5	1 686,9	720,4	75%
Déficit en volume	- 450,5	- 872,8	- 422,3	
PIB	15 085,1	14 306,0		
Déficit en % du PIB	-3,0%	6,1%		

CHAPITRE III : ORIENTATIONS ET PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2021-2023

I. Les orientations budgétaires

Pour une **amélioration de la mobilisation des ressources domestiques**, l'accent sera mis sur la poursuite de la stratégie de mobilisation des recettes à moyen terme 2020-2025 pour faire face aux multiples défis. Ladite stratégie s'appuie sur les grands axes énumérés ci-après pour une mobilisation des recettes en cohérence avec les objectifs du PSE.

- l'élargissement de l'assiette fiscale pour un meilleur consentement à l'impôt ;
- l'atteinte de la maturité digitale pour un meilleur service aux usagers ;
- la gouvernance renouvelée des administrations de recettes.

Le programme budgétaire, « **gestion des ressources douanières et protection de l'économie** » va renforcer l'élargissement intensif des bases de taxation. A ce titre, il s'agira d'assurer :

- la poursuite de la modernisation des opérations de dédouanement et la normalisation de l'application ;
- le renforcement de la gestion du risque des opérations après dédouanement ;
- la modernisation du contrôle des valeurs ;
- la maîtrise des opérations de transit et de la réexportation par voie terrestre ;
- le renforcement du suivi des produits pétroliers ;
- l'intégration d'un nouveau régime douanier dans le code des douanes.

Par ailleurs, d'autres dispositions sont envisagées et devraient contribuer à l'intensification de la lutte contre le secteur informel à savoir :

- l'interdiction des importations au nom des commissionnaires en douane ;
- l'identification des bénéficiaires des groupages ;
- la suppression progressive du dédouanement forfaitaire.

Quant au **programme yaatal**, il permettra de booster davantage les recettes fiscales à travers les nouvelles opportunités offertes par la dématérialisation des documents, des procédures et par l'évolution des technologies de l'information.

Ainsi, ce programme, faisant de la citoyenneté fiscale un déterminant du statut social de l'utilisateur, insiste sur la nécessité d'une contribution de tous à la charge commune, gage d'une plus grande équité fiscale.

Le programme Yaatal fait donc de l'élargissement de l'assiette fiscale l'axe prioritaire de la stratégie de mobilisation des recettes et postule, à juste titre, que

sans une augmentation substantielle du nombre de contribuables fidélisés et une amélioration conséquente du niveau de sincérité des déclarations fiscales, l'atteinte des objectifs de recettes et des ambitions du Plan Sénégal Emergent serait hors de portée.

Dans sa dimension fiscale, le Programme permettra de combler les cinq (5) gaps identifiés et relatifs à la pression fiscale, aux recettes, à l'immatriculation, à l'équité fiscale et à la fiscalité locale. Il s'articule autour d'un plan d'immatriculation de masse des entreprises et des particuliers réalisant des opérations ou disposant de revenus avec pour objectif de porter le nombre de contribuables pour lesquels l'administration détient une connaissance suffisante à 500 000 à l'horizon 2023.

Relativement aux **financements innovants**, il est prévu la diversification de l'offre de produits financiers comme ceux rapportant à la finance islamique, au financement vert, au financement participatif ou aux obligations à impact social.

Concernant la **mobilisation des ressources extérieures**, les orientations porteront sur l'amélioration du taux d'absorption à travers l'accélération des procédures de décaissement et la prise en charge diligente des conditions liées au premier décaissement pour les nouveaux financements.

Aussi, un suivi régulier sera assuré pour améliorer le niveau de concrétisation des engagements des partenaires au développement notamment ceux pris lors du groupe consultatif pour accompagner la mise en œuvre du PAP 2 du Plan Sénégal Emergent (PSE).

En matière de dépenses, compte tenu de la situation sanitaire, le Gouvernement poursuivra la rationalisation des dépenses à travers une réorientation des marges budgétaires vers les priorités, accompagnée d'une allocation efficiente des ressources au profit des secteurs impactés par la pandémie en vue de la reprise de l'activité économique. L'apurement des arriérées sera aussi poursuivi.

Les orientations en matière **des dépenses de personnel** porteront sur les éléments suivants :

- la poursuite de la mise en œuvre des engagements envers les partenaires sociaux notamment le Protocole d'accord du 30 avril 2018 avec les organisations syndicales du secteur de l'éducation mais aussi les syndicats du secteur de la santé et de la Justice ;
- le recrutement d'agents aux profils techniques, plus adaptés afin de soutenir la mise en œuvre du PSE.

Par ailleurs, la mise en œuvre des plafonds d'autorisation d'emplois rémunérés par l'Etat dans les prochaines années, permettrait une amélioration dans la maîtrise des effectifs et de la masse salariale.

Concernant les **dépenses courantes**, l'option de rationalisation retenue pour les années précédentes sera renforcée, particulièrement sur les lignes budgétaires listées dans la lettre circulaire n°022/MFB/DGB du 05 mai 2020 relative au gel des crédits. En outre une attention toute particulière sera accordée à la priorisation de certaines dépenses telles que :

- les salaires des contractuels de la Santé et de l'Éducation ;
- les bourses et allocations nationales et étrangères;
- les frais de scolarité des enfants du personnel des postes diplomatiques et consulaires;
- l'alimentation des Forces de défense ;
- l'alimentation et la prise en charge médicale des détenus ;
- les loyers des bâtiments administratifs ;
- les dépenses permanentes ;
- les contributions aux organisations internationales.

Relativement à l'**investissement**, dans l'optique de consolider les performances réalisées dans la première phase du PSE, le choix sera porté sur le renforcement des secteurs porteurs de croissance pour relancer l'économie et booster la résilience des autres secteurs portant les séquelles de la crise sanitaire. Toutefois, cette stratégie est assujettie à l'amélioration de l'évolution de la situation sanitaire et des indicateurs économiques et sociaux du dernier trimestre 2020. Ainsi, dans la seconde phase du PSE, d'importants investissements seront poursuivis notamment :

- le démarrage des activités de la société Train Express Régional (SEN.TER) sur le premier tronçon Dakar-Diamniadio et le début des travaux de la deuxième phase de l'axe Diamniadio-AIBD ;
- la relance des chemins de fer avec la réhabilitation de l'axe Dakar Bamako, l'adoption de la loi portant création de la nouvelle Société de gestion du patrimoine des chemins de FER et l'avènement de la société « des Grands Trains du Sénégal » (GTS.SA) en remplacement du PTB ; La poursuite du programme Millenium Challenge Corporation, dans le domaine de l'énergie.
- la poursuite des infrastructures routières, autoroutières, aéroportuaires et portuaires avec le démarrage de l'autoroute Mbour Kaolack, la réhabilitation des aéroports régionaux et secondaires et la construction du port maritime de NDAYANE en partenariat public/privé ;
- la consolidation du programme de renouvellement et de renforcement du parc dans le secteur des transports, dans l'optique d'une offre plus adaptée aux besoins de déplacement des populations ainsi que la poursuite des travaux du projet du Bus Rapid Transit (BRT) ;

- le développement des chaînes de valeur et la structuration des filières dans les sous-secteurs de l'agriculture et de l'élevage avec le démarrage du projet de compétitivité en agriculture et en Elevage et la construction de l'Agropole SUD, ainsi que le développement de l'exploitation des ressources halieutiques ;
- la mise aux normes des hôpitaux de référence et le relèvement des plateaux techniques médicaux à travers l'acquisition de matériels médicaux de dernière génération;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale d'inclusion financière qui participe à la croissance inclusive par l'offre de produits financiers adaptés aux besoins des populations vulnérables, les femmes, les jeunes et des PME. Aussi, le renforcement de la politique de protection sociale et de l'équité sociale et territoriale en vue de permettre aux familles vulnérables d'avoir un meilleur accès aux infrastructures et services de base (santé, pistes eau et assainissement, etc.) et une amélioration de leur résilience face aux chocs surtout externes.

En termes d'appui aux **collectivités territoriales**, l'État poursuivra sa politique de renforcement des moyens financiers par l'augmentation annuelle de 5 milliards FCFA des transferts, conformément aux engagements pris dans le cadre du PACASEN. Un approfondissement et des améliorations seront aussi apportés dans le cadre de des modalités d'affectation de la Contribution économique locale (CEL).

Au titre des réformes budgétaires, l'année 2021 permettra de consolider les acquis et de donner une nouvelle impulsion à la bascule progressive en budget-programme, entamée en 2020. Cela permettrad'aller en profondeur dans la modernisation des finances publiques, à travers l'internalisation des principes et instruments de la Gestion axée sur les Résultats (GAR), dans un contexte marqué également par la mise en œuvre du PAP II du PSE.

Ainsi, la loi de finances sera, pour la deuxième fois, élaborée et votée sous format-budget-programme, accompagnée des Documents de Programmation pluriannuelle des Dépenses (DPPD) et Projets annuels de Performance (PAP) de tous les ministères et institutions constitutionnelles.

Concernant la reddition des comptes, les premiers Rapports annuels de Performance (RAP) seront élaborés en 2021 et transmis à la Cour des Comptes.

Les grandes orientations déclinées par son Excellence, Monsieur le Président de la République à la veille de l'année 2020 sont en parfaite cohérence avec les objectifs du PRES. Elles sont axées sur les initiatives visant à impulser le développement solidaire et inclusif, dans l'équité territoriale et la justice sociale.

Pour ce faire, cinq initiatives majeures étaient déclinées dans la séquence de la seconde phase du Plan Sénégal Emergent.

La première initiative est dédiée à la Jeunesse, la seconde à l'économie sociale et solidaire, la troisième à l'économie numérique inclusive, la quatrième au PSE vert et la cinquième concerne l'industrialisation, clé de la transformation structurelle, économique et sociale portée à travers le PSE.

Ces initiatives s'adosent aux **six (6) marqueurs sociaux** qui ont rythmé le septennat du Président de la République : le **PUDC**, le **PNBSF**, la **CMU**, le **PROMOVILLES**, le **PUMA** et la **DER**. Ces programmes ont été initialement financés exclusivement sur ressources internes pour un montant de 345,46 milliards FCFA. Les PTF, devant le succès de ces programmes, ont accompagné l'Etat dans leur mise en œuvre avec un financement global de 369,2 milliards FCFA.

Toutefois, avec la survenue de la pandémie qui est une urgence de santé publique de portée internationale, toutes les stratégies sont orientées vers les efforts d'urgence en vue de freiner la propagation du virus et trouver une solution durable aux effets socio-économiques et humanitaires qui en découlent.

Ce faisant, l'Etat a mis en place le **PRES** afin de renforcer le système de santé et soutenir les ménages, la diaspora, les entreprises et les salariés.

Ces orientations seront axées autour de:

➤ **La Santé**

Dans une perspective d'améliorer l'offre de services de santé et d'action sociale pour un système de santé résilient et pérenne, il sera mis en œuvre le Plan d'Investissement sectoriel quinquennal (2020-2024) qui vise à: (i) mettre aux normes les infrastructures et les équipements, (ii) renforcer la disponibilité en personnel de qualité dans les structures de santé et d'action sociale, (iii) assurer la disponibilité et l'accessibilité des médicaments et produits de santé, (iv) mettre en œuvre les réformes majeures pour asseoir une forte résilience du système de santé et d'action sociale et sa pérennité.

➤ **L'agriculture**

L'option de l'Etat dans ce secteur est d'amplifier et de poursuivre l'intensification des systèmes de production en vue d'une résilience plus durable des ménages ruraux et un accroissement de la productivité pour une autosuffisance alimentaire en céréales et protéine animale et dégager également des surplus vers l'exportation (fruits et légumes, Produits halieutiques et arachides).

Ainsi, les stratégies seront orientées dans le court et le moyen terme vers une agriculture familiale moderne avec une maîtrise d'eau complète à côté d'une agriculture industrielle. Tenant compte des impacts post COVID, les stratégies

d'atténuation seront axées sur le renforcement et la poursuite de la petite irrigation locale, l'aménagement des fermes agropastorales, la diversification, la mise à disposition d'intrants de qualité, l'équipement agricole et la construction et la réhabilitation des infrastructures de stockage.

➤ **Développement communautaire**

Pour annihiler l'impact de la pandémie sur les populations, le Ministère en charge du développement communautaire et de l'équité sociale compte accompagner les acteurs communautaires à identifier et mettre en œuvre des stratégies de prévention. L'objectif visé est de définir et d'implémenter une approche communautaire pour servir de cadre de référence des interventions multisectorielles.

Une combinaison d'approches sera ainsi définie et mise en œuvre en trois phases :

- Phase 1 : Analyse stratégique et construction de l'engagement communautaire ;
- Phase 2 : Processus d'implémentation de l'approche communautaire ;
- Phase 3 : Suivi et documentation du processus.

➤ **La protection des groupes vulnérables**

L'objectif principal visé est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des familles, des femmes et des enfants pour un développement harmonieux et durable.

Pour y parvenir, les objectifs stratégiques, également adossés à la nouvelle stratégie de la phase II du Plan Sénégal Emergent (PSE), se déclinent comme suit :

- réduire les inégalités sociales et de genre ;
- renforcer l'autonomisation des femmes ;
- promouvoir les droits fondamentaux des enfants ;
- promouvoir l'éducation de la petite enfance ;
- améliorer la gouvernance du secteur.

L'opérationnalisation de la stratégie se fera à travers les programmes budgétaires du département afin :

- de conforter le rôle des femmes dans la gouvernance publique en intégrant systématiquement l'approche genre dans la conception, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des politiques publiques ;
- de veiller au renforcement permanent de l'autonomisation économique durable des femmes et à faire bénéficier davantage aux femmes rurales de l'encadrement et de l'accompagnement des structures et projets publics ;
- d'accentuer la lutte contre les violences faites aux femmes et la sensibilisation de toutes les parties prenantes sur la loi criminalisant le viol et la pédophilie.

Également, compte tenu de la situation sanitaire liée à la COVID-19, le Projet de Protection d'Urgence des enfants en situation de rue a été élaboré avec comme objectif notamment le retrait d'au moins 20 000 enfants en situation de rue.

➤ **L'eau et l'assainissement**

Pour la maîtrise stratégique du développement du secteur de l'eau en vue de l'accès universel, il est prévu :

- la mobilisation de l'expertise technique et des ressources financières requises afin d'assurer le fonctionnement optimal des infrastructures hydrauliques implantées sur l'ensemble du territoire national ;
- la finalisation de l'évaluation de la réforme de l'hydraulique rurale, la réalisation des grands projets d'hydraulique urbaine en cours ainsi que le processus d'adoption du code de l'eau.

➤ **L'éducation nationale et l'enseignement supérieur**

En réponse aux enseignements tirés de la COVID-19, il s'agit de mettre en place un dispositif numérique, télévisuel et radiophonique assurant la continuité pédagogique pour assurer des enseignements-apprentissages de qualité.

Il sera mis en place un observatoire national des sciences, des technologies et de l'innovation servant de cadre de réflexion scientifique et technique et d'analyse des situations créées par le coronavirus et de proposer des solutions.

➤ **Emploi et formation professionnelle**

Pour asseoir une politique durable et pragmatique de promotion de l'entrepreneuriat et de création d'emplois, le gouvernement mise sur l'élargissement notable de l'accès à la formation professionnelle. Ainsi, depuis 2019, il a été décidé de verser l'intégralité de la Contribution forfaitaire à la Charge de l'Employeur (CFCE) au Fonds de Financement de la Formation Professionnelle et Technique (3FPT). L'urgence à moyen terme est axée sur la mise en œuvre des actions déclinées à travers les programmes budgétaires du département notamment la construction des 15 centres de formation professionnelle et technique ainsi que l'aménagement et la construction du site de recasement des mécaniciens.

➤ **Le tourisme et le transport aérien**

Le secteur du tourisme et des transports aériens a été lourdement impacté par la pandémie de la COVID-19. Les mesures urgentes déjà prises par l'Etat feront l'objet d'un suivi rapproché. Pour le court terme, l'accent sera mis sur la relance du tourisme intérieur et la remise en état des infrastructures. Il s'agira à cet effet, d'accompagner le secteur privé et rendre attractifs les sites.

Dans le domaine du transport aérien, la stratégie sera de renforcer l'attractivité de la destination dans la sous-région, en partenariat avec Air Sénégal pour la poursuite du hub aérien sous régional et mettre en place une stratégie de relance des

marchés émetteurs à forte capacité et à haut potentiel. A cet effet, les mesures prises pour la relance de la plateforme aéroportuaire et de la compagnie nationale seront poursuivies pour consolider la position de hub aérien que notre pays a l'ambition de devenir.

➤ **Le transport terrestre**

En sus de la poursuite du programme de densification du réseau routier et autoroutier et du renforcement de l'entretien routier, il s'agira d'améliorer les conditions de vie des populations par la mise en place d'infrastructures et de services de transports terrestres adaptés et intégrés dans des conditions optimales de sécurité, de sûreté et de mobilité durable.

➤ **Le commerce**

Compte tenu de la forte sensibilité aux chocs économiques et de la dépendance aux chaînes de valeur régionale et mondiale, sur la période 2021-2023, une attention particulière devra être accordée aux PME en difficulté, notamment par la mise en place d'un dispositif de veille stratégique, le renforcement de la sécurité et de la protection des consommateurs, la régulation plus efficace des marchés, la sécurisation des denrées de première nécessité et la facilitation des opérations commerciales par le développement du commerce électronique.

➤ **La microfinance**

Face à la crise résultante de la pandémie, le Ministère de la Microfinance et de l'économie sociale et solidaire entend apporter sa contribution aux acteurs de l'économie sociale et solidaire dits vulnérables et susceptibles d'être impactés par la crise à travers la sécurisation et la pérennisation de leurs activités. Il s'agira de :

- renforcer les capacités techniques et financières des établissements de microfinance locaux, dits isolés, en vue de répondre aux besoins des opérateurs économiques à la base ;
- doter les acteurs (formels ou informels), groupements et/ou micro entreprises, qui évoluent au niveau de l'économie locale en crédit de production, d'exploitation, de fonctionnement, de commercialisation et/ou de consommation afin de maintenir leurs activités économiques et préserver le tissu socioéconomique local.

Pour ce faire, le programme de Promotion de la microfinance sera renforcé avec l'appui institutionnel des institutions financières locales, à travers le fonds d'impulsion de la microfinance.

➤ **La protection des travailleurs**

Dans le contexte actuel lié à la COVID-19, il urge de mettre en place des mécanismes innovants favorisant l'accès à la protection sociale à l'ensemble des travailleurs et de garantir la sécurité et la santé dans tous les lieux de travail.

Également, une assistance sociale concourant à la résilience face aux risques sociaux particulièrement pour les travailleurs vulnérables est prévue. L'accent est mis sur deux leviers :

- le renforcement et l'extension de la protection sociale aux travailleurs de l'économie informelle ;
- la promotion de la sécurité et de la santé dans les lieux de travail.

➤ **L'industrie**

Clé de la transformation structurelle, économique et sociale, portée à travers la phase II du PSE, une révision des objectifs stratégiques s'impose afin de renforcer l'industrialisation.

Les priorités porteront sur le recensement des entreprises en difficulté, les chaînes de valeur impactées et les besoins de mise à niveau, de formation et de financement des PMI.

De manière opérationnelle, sur la période, l'accent sera mis sur l'accompagnement des industries agro-alimentaires en vue d'assurer l'approvisionnement correct du marché local et la mise en place d'une industrie solide et compétitive répondant aux besoins du marché local et sous régional. Il s'agira également de restaurer la capacité productive, managériale et organisationnelle des PMI en vue de relancer durablement l'industrie.

➤ **La pêche**

Tenant compte de sa contribution à la sécurité alimentaire, à l'emploi, à la balance commerciale, le sous-secteur de la pêche, également frappé de plein fouet par la pandémie va constituer une priorité.

Pour soutenir les acteurs et les industries du secteur fortement impactés, un accent particulier sera porté sur le développement de l'aquaculture qui regorge d'un fort potentiel de progression.

Aussi, les impacts de cette pandémie ont-ils conforté la politique de gestion durable des ressources halieutiques face à la fermeture des frontières qui oblige chaque pays à compter sur ses ressources propres. En complémentarité avec la politique de régulation de l'accès à la ressource, les efforts de relance de la pêche artisanale seront maintenus et la filière aquacole mieux articulée aux objectifs de satisfaction en consommation locale et à l'exportation.

L'accent sera mis sur l'amélioration des techniques de conservations, de transformation permettant de mieux profiter de la limitation à l'accès aux marchés.

Dans le domaine de l'économie maritime, la stratégie portera sur le soutien au développement des services du transport fluviomaritime et portuaire. Il s'agira

également d'accompagner les entreprises de transport fluvio-maritime pour relancer au plus vite les activités lourdement impactées.

➤ **L'économie numérique et les télécommunications**

Le secteur numérique contribuera fortement à la relance des activités économiques. En effet, les initiatives récentes développées par le Gouvernement pour accompagner tous les acteurs dans la gestion de la crise seront maintenues à travers le renforcement des infrastructures haut et très haut débit.

Les acquis intéressants enregistrés avec l'utilisation du télétravail vont être consolidés dans une stratégie E-Gouv et l'accélération de la digitalisation de l'administration sénégalaise ainsi que la poursuite de la dématérialisation des procédures administratives et l'amélioration de la qualité de service au sein de l'Intranet administratif.

Dans le domaine postal, l'ambition est de consolider les acquis qui ont permis au secteur de mieux servir les populations avec l'arrêt des circuits informels, du transport des personnes et du transport interurbain. A cet effet, la priorité sera axée sur (i) la finalisation de la restructuration de la poste et le développement de l'offre de services, la stratégie commerciale ainsi que (ii) la gestion du patrimoine et la modernisation des infrastructures.

➤ **Les forces de défense et de sécurité**

Les forces de défense et de sécurité jouent un rôle central dans la lutte contre la COVID-19. Ainsi, pour faire face à la pandémie, un plan d'action a été élaboré conjointement avec les services du Ministère de l'Intérieur.

Sur la période 2021-2023, la dynamique enclenchée par l'Etat pour une augmentation des moyens de défense et de sécurité va se poursuivre avec l'acquisition d'un nombre important de moyens de locomotion, la construction et la réhabilitation de plusieurs services de sécurité ainsi que le renforcement des Forces de sécurité.

Ainsi, d'importants projets seront prévus ou renforcés. Il s'agit principalement des projets ci-après :

- acquisition d'aéronefs ;
- acquisition d'engins blindés gendarmerie ;
- Plan Réagir ;
- Programme d'équipement des forces de Police ;
- Programme d'appui au CICO ;
- Programme de construction prioritaire de services ;
- Programme d'acquisition d'un patrouilleur en haute mer.

Par ailleurs, il est prévu la réadaptation du contenu de la formation du personnel pour une meilleure prise en charge du nouveau contexte de la criminalité (lutte contre le terrorisme, lutte contre la drogue et le crime organisé).

Enfin, dans le cadre de l'affirmation de la solidarité avec la communauté internationale, notre pays continuera de participer à travers les Forces Armées et la police nationale aux différentes opérations de maintien de la paix sous l'égide de la CEDEAO, de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations-unies.

II. Perspectives budgétaires sur la période 2021-2023

Les ressources et les charges budgétaires sur la période 2021-2023 sont projetées respectivement à 11 150,63 milliards FCFA et 13 119,67 milliards FCFA.

Tableau 10: tableau d'équilibre

RUBRIQUES	2 021	2 022	2 023
I. BUDGET GENERAL			
<i>recettes fiscales</i>	2 858,82	3 208,69	3 689,57
<i>recettes non fiscales</i>	146,06	167,29	184,14
<i>FSE</i>			
<i>Recettes non fiscales/Exploitation pétrole</i>		8,00	15,00
Total recettes internes	3 004,88	3 375,98	3 873,71
<i>Tirages sur Dons en capital (projet)</i>	265,73	281,67	295,76
<i>Dons budgétaires</i>	17,03	17,80	18,06
Total recettes externes	282,76	299,47	313,82
RECETTES BUDGET GENERAL	3 287,64	3 675,45	4 187,53
RECETTES CST			
<i>Comptes affectation spéciale</i>	132,75	140,55	148,85
<i>Compte de commerce</i>	0,15	0,15	0,15
<i>Compte de prêts</i>	20,75	20,75	20,75
<i>Compte d'avances</i>	0,80	0,80	0,80
<i>Compte de garanties et aval</i>	0,50	0,50	0,50
RECETTES CST	154,95	162,75	171,05
TOTAL RECETTES LOI DE FINANCES	3 442,59	3 838,20	4 358,58
<i>Intérêts de la dette</i>	326,77	366,76	393,28
<i>Dépenses de personnel</i>	899,46	966,92	1 029,77
<i>Acquisitions de biens et services et transferts courants</i>	1 113,56	1 195,99	1 313,42
<i>Acquisitions de biens et services transferts courants</i>	463,01	472,27	498,25
<i>transferts courants</i>	650,55	723,72	815,17
Total dépenses courantes	2 339,79	2 529,67	2 736,47
Dépenses capital sur ress. internes	874,26	900,30	988,35
<i>Investissements Exécutés par l'Etat</i>			
<i>Transferts en capital</i>			
Investissements sur ressources externes	841,92	909,73	999,17
Total dépenses d'investissement	1 716,19	1 810,03	1 987,52
DEPENSES BUDGET GENERAL	4 055,98	4 339,70	4 723,99
<i>Comptes affectation spéciale</i>	132,75	140,55	148,85
<i>Compte de commerce</i>	0,15	0,15	0,15
<i>Compte de prêts</i>	20,75	20,75	20,75
<i>Compte d'avances</i>	0,80	0,80	0,80
<i>Compte de garanties et aval</i>	0,50	0,50	0,50

DEPENSES CST	154,95	162,75	171,05
TOTAL DEPENSES LOI DE FINANCES	4 210,93	4 502,45	4 895,04
Déficit (Besoin de financement)	- 768,33	- 664,25	- 536,46
PIB NOMINAL	15 370,6	16 430,3	17 973,7
Déficit (Besoin de financement)	5,0%	4,0%	3,0%

FINANCEMENT DU DEFICIT			
Tirages	2021	2022	2023
<i>Emprunts projets</i>	576,20	628,10	703,40
<i>emprunts programmes</i>	105,00	107,00	158,00
<i>Remboursements prêts retrocédés</i>	10,00	10,00	10,00
<i>Numéraires et dépôts</i>	-	-	-
<i>Autres emprunts</i>	288,78	615,20	291,30
<i>Surplus financement reporté</i>	-	-	-
Total tirages	979,98	1 360,30	1 162,70
Remboursements			
<i>Amortissement de la dette</i>	494,78	703,30	542,70
<i>Opérations sur les comptes de dépôt</i>	-	-	-
<i>Prêts retrocédés</i>	10,00	10,00	10,00
<i>Financement déficit</i>	475,18	647,00	610,00
Total remboursement	979,96	1 360,30	1 162,70
Financement	768,30	664,23	536,42
Déficit (Besoin de financement)	5,0%	4,0%	3,0%

Sources : DGB/DGCPT/DPEE

Au regard du tableau ci-dessus, les dépenses du projet de loi de finances initiale 2021 sont de 4 210,93 milliards FCFA.

II.1 Poursuite de la politique de mobilisation efficiente des ressources

Les ressources budgétaires de l'Etat sur la période 2021-2023 sont présentées annuellement dans le graphique ci-dessous :

Figure 3: évolution des ressources budgétaires 2021-2023 (milliards FCFA)



Source : DGB

Les recettes se décomposent en :

- recettes fiscales pour un montant de 9 757,1 milliards FCFA contre 9 687,7 milliards FCFA sur la période 2020-2022, soit une hausse de 69 milliards FCFA en valeur absolue et 0,7% en valeur relative ;
- recettes non fiscales pour un montant de 497,5 milliards FCFA contre 398,9 milliards FCFA du DPBEP précédent, soit une hausse de 99 milliards FCFA en valeur absolue et 24,7 % en valeur relative justifiée en partie par un début d'exploitation des ressources pétrolières à partir de 2022 ;
- dons budgétaires pour 52,9 milliards FCFA contre 103,4 milliards FCFA sur la période triennale 2020-2022, soit une baisse de 51 milliards FCFA en valeur absolue et 48,8% en valeur relative par rapport au DPBEP précédent que justifie l'arrivée à terme de certains appuis budgétaires ;
- les ressources extérieures destinées au financement de l'investissement pour un montant de 2 750,8 milliards FCFA contre 2 704,72 milliards FCFA pour la période triennale précédente, connaissent ainsi une hausse de 46 milliards FCFA en valeur (1,7%).

II.2. Poursuite de la politique de maîtrise des dépenses

Les dépenses sont évaluées sur la période 2021-2023 à 13 119,67 milliards FCFA. Elles comprennent :

- les intérêts de la dette pour 1 086,8 milliards FCFA ;
- les dépenses de personnel pour 2 896,2 milliards FCFA ;
- les autres dépenses courantes pour 3 623 milliards FCFA ;
- les dépenses en capital sur ressources internes pour 2 762,9 milliards FCFA.

Le maintien d'une trajectoire d'assainissement budgétaire nécessite une maîtrise des dépenses publiques liées à la dette. Pour cela, il est important de définir une stratégie d'emprunt prudente qui consiste à recourir à un endettement à moindre coût et risque.

Cette stratégie est bâtie essentiellement autour des objectifs ci-après :

- la réduction des risques liés à la gestion de la dette, notamment ceux liés au change, au refinancement et aux taux d'intérêts ;
- l'allègement de la pression du service de la dette sur la trésorerie de l'Etat ;
- le développement et l'approfondissement du marché intérieur.

Le Sénégal présente un risque de surendettement faible à modéré, certes, mais il importe de minimiser les facteurs de vulnérabilité afin de sauvegarder la viabilité de la dette. Ainsi, une attention particulière doit être portée aux conditions d'emprunt, à savoir les taux d'intérêt et les maturités. Les ressources concessionnelles seront

privilégiées autant que possible et les sources de financements commerciaux ne devraient servir que pour des projets à haute rentabilité.

Les passifs conditionnels qui seraient liés aux garanties ou PPP doivent intégrer le champ de la dette pour mieux apprécier le risque de surendettement.

Les mesures à prendre pour une meilleure gestion de la dette publique consisteraient ainsi à :

- poursuivre les efforts d’élargissement de la couverture de la dette du secteur public et mettre en œuvre des mesures d’atténuation des risques liés aux passifs conditionnels ;
- affecter les emprunts non concessionnels au financement de projets rentables, porteurs de croissance ;
- maintenir une trajectoire d’endettement déterminée sur la base d’objectifs plafonds quantitatifs de niveau et de structure visant à préserver les marges de viabilité et de soutenabilité et le cas échéant, mettre en œuvre toutes mesures nécessaires permettant un rétablissement, au plus tard sur une base annuelle, de la tendance initialement projetée ;
- examiner les possibilités de gestion active de passif permettant de réduire les risques de refinancement notamment pour les eurobonds ;
- reprofiler le service de la dette par un lissage de la charge compatible avec les contraintes de soutenabilité des finances publiques.

Sur les deux derniers points, les actions menées ont abouti à la signature d’une convention de couverture de change pour les échéances dues au titre des eurobonds 2011 et 2017. In fine, cette opération a permis d’éliminer le risque de refinancement de 2021 en étalant le remboursement de l’eurobond de 2011 en trois paiements annuels (10% pour 2020, 40% pour 2021 et 50% pour 2022). Le risque de change a été également réduit et un gain prévisionnel annuel de 14,71 milliards FCFA a été observé.

Ainsi, le tableau ci-dessous présente le service de la dette publique (hors PPTE/IADM) au titre de la période 2021-2023 estimé provisoirement à 2 606,3 milliards FCFA

Tableau 11: service de la dette publique

Types de dette/Années	2021			2022			2023			TOTAL
	P	I & C	T	P	I & C	T	P	I & C	T	
Dette intérieure	117,59	62,52	180,11	257,7	55,65	313,35	111,27	40,42	151,69	645,15
Dette extérieure nette des PPTEIADM	377,19	249,25	626,44	445,33	234	679,33	431,43	223,95	655,38	1961,2
PPTE/IADM	57,17	7,59	64,76	55,95	7,05	63	56,01	6,55	62,56	190,31

Source : DGCPT ; P: principal, I&C: intérêts et commissions

En matière de **dépenses de personnel** avec l’avènement de la COVID-19, la gestion budgétaire sera caractérisée par une rationalisation des dépenses de

personnel et une gestion efficace et efficiente de la masse salariale. Ainsi, le ratio masse salariale sur recettes fiscales devrait rester en deçà du plafond communautaire.

Pour la gestion 2021, les dépenses de personnel dans la loi de finances initiale devraient se situer à 899,46 milliards FCFA ; soit une progression par rapport à la présente gestion 2020 de **81,76** milliards en valeur absolue soit 10% en valeur relative.

De manière récapitulative, sur la période 2021-2023, les crédits de personnel se projettent comme suit :

- 899,46 milliards FCFA en 2021 ;
- 966,92 milliards FCFA en 2022 ;
- 1 029,77 milliards FCFA en 2023.

Pour **les autres dépenses courantes**, les projections se résument comme suit :

- 2021 : 1 113,56 milliards FCFA ;
- 2022 : 1 195,99 milliards FCFA ;
- 2023 : 1 313,42 milliards FCFA.

Pour l'**investissement**, les prévisions triennales sont arrêtées à 5 513,7 milliards FCFA. Comparé à la période précédente, le volume des investissements enregistre une légère baisse de 1,5%. Cela s'explique principalement par l'envergure des projets et programmes dont l'Etat a retenu la mise en œuvre, avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers dans le cadre de la phase II du PSE.

La programmation pluriannuelle 2021-2023 s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du PAP II du PSE en cours d'actualisation après la survenue de la pandémie. Elle sera bâtie sur les acquis positifs du PRES et s'appuiera également sur les retombées du PAP I ainsi que sur les enseignements tirés de la crise et de la situation réelle des secteurs économiques.

Tableau 12 : répartition des prévisions par axes

Axes Stratégiques	prévisions 2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023	Total 2021-2023	Part (%)
Axe 1 : Transformation structurelle de l'économie et croissance	978,23	1 031,72	1 132,89	3 142,83	57%
Axe 2 : Capital humain, Protection sociale et Développement durable	549,18	579,21	636,01	1 764,40	32%
Axe 3 : Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité	188,78	199,10	218,63	606,51	11%
TOTAL GENERAL	1 716,19	1 810,03	1 987,52	5 513,74	100%

Source : DGB

L'axe 1 « transformation structurelle de l'économie et croissance » concentre plus de la moitié des investissements programmés sur la période avec 57%.

Cette situation s'explique notamment par le démarrage de la deuxième phase du TER Diamniadio-AIDB d'un montant de 177 milliards FCFA, du BRT pour 237 milliards FCFA, du port de Ndayane pour 1 041 milliards FCFA, de la réhabilitation du chemin de fer Dakar-Bamako pour 300 milliards FCFA, de l'autoroute à péage Mbour-Kaolack pour 443,235 milliards FCFA, du projet de compétitivité de l'agriculture et de l'élevage pour 90 milliards FCFA, du projet de valorisation des eaux de ruissellement pour 58,250 milliards FCFA, du projet agri-jeunes et de la rénovation et la mise aux normes des aéroports secondaires. Également, d'importants projets issus des engagements des Conseils des Ministres délocalisés vont se poursuivre, c'est le cas des travaux de bitumage de la route Kaffrine-Nganda, Louga-Dahra, Kaffrine-Mbacké, Fatick-Foundiougne-Passy et le projet de construction de 18 ponts et autoponts.

Dans le même sillage, le Gouvernement va engager d'autres projets structurants de désenclavement ou d'amélioration de la mobilité urbaine comme la route des Niayes, la mise à niveau de la Transgambienne Sud vers Ziguinchor (Sénoba-Ziguinchor-Mpack et le désenclavement de la zone par le bitumage de la boucle des Kalounayes).

L'axe 2 « capital humain, protection sociale et développement durable » qui englobe 32% des investissements publics sur la période, connaît une hausse de 2 points de pourcentage. Cette situation résulte des orientations de l'autorité qui accorde une place de choix aux marqueurs sociaux, notamment la DER, la CMU, les bourses de sécurité familiale mais également la protection de la femme et des couches vulnérables. Dans le domaine de la santé, les investissements seront orientés vers la mise en œuvre du Projet d'Investissement du Secteur de la Santé (PIS) en vue d'améliorer l'offre de services de santé et d'action sociale pour un système de santé résilient et pérenne.

Concernant l'amélioration du cadre de vie, le Projet de Promotion de la Gestion intégrée et de l'Economie des Déchets solides (PROMOGED) d'un coût global de 67,28 milliards FCFA sera mise en œuvre.

L'axe 3 « gouvernance, institutions, paix et sécurité » qui reçoit 11% des prévisions d'investissement prend en compte les préoccupations relatives à la sécurité sous régionale, la lutte contre les spéculations foncières de même que les questions de gouvernance économique, financière et territoriale. L'investissement portera en priorité sur la mise en œuvre du PACASEN pour améliorer de manière pérenne la gouvernance et les ressources financières et humaines des collectivités territoriales mais aussi du projet d'acquisition d'aéronefs d'un montant de 107,23 milliards FCFA.

Par source, les prévisions triennales d'investissement proviennent de :

- ressources internes pour un montant de **2 762,9 milliards FCFA**, soit 50,1% ;
- ressources extérieures pour un montant de **2 750,8 milliards FCFA**, soit 49,9%.

Malgré les apports exceptionnels de certains PTF, la part des ressources internes dépasse légèrement celle des apports extérieurs. Cela confirme l'option de l'Etat de compter d'abord sur ses capacités internes contrairement aux deux ou trois dernières années. Cela ne signifie pas, pour autant, la baisse des efforts consentis par l'Etat, au plan interne, pour accroître ses propres capacités de financement. Ces efforts doivent en effet continuer pour permettre d'être en phase avec la confiance agissante de la communauté des partenaires techniques et financiers attestée par le nombre important de conventions de financement signées depuis 2012.

La dernière illustration remonte au mois de décembre 2018, dans le cadre de la réunion du Groupe Consultatif pour le Sénégal consacrée au financement de la deuxième phase du PSE et dont la concrétisation se poursuit, avec un niveau appréciable d'engagements financiers de la part de la communauté des partenaires. Il s'y ajoute que le Sénégal, avec un PNB par habitant supérieur à 1 000 dollars, a rejoint la catégorie des pays intermédiaires lui ouvrant l'accès à de nouveaux guichets de financement et donc à davantage des possibilités de financement. L'accroissement des ressources internes obéit, par ailleurs, aux orientations liées à l'endettement mentionnées plus haut.

Concernant le FNR, les projections des ordonnancements sur la période 2021-2023 font ressortir des recettes qui couvrent largement les dépenses avec un solde positif allant de 25 à 36 milliards FCFA.

Tableau 13: Perspectives budgétaires sur la période 2021-2023

Titre	Année 2021	Année 2022	Année 2023
Recettes Régime de base (RB)	114 598 810 928	121 291 381 486	128 374 798 165
Recettes Régime complémentaire (RC)	16 134 843 670	17 284 289 933	18 515 622 747
Total Recettes	130 733 654 597	138 575 671 419	146 890 420 912
Dépenses RB	105 279 825 526	107 515 969 020	109 799 608 202
Dépenses RC	80 102 204	100 241 405	119 830 416
Total Dépenses	105 359 927 730	107 616 210 425	109 919 438 618
Solde cumulé	25 373 726 868	30 959 460 994	36 970 982 294

Source : DGB

Le paiement des pensions de retraite complémentaire est prévu sur la période de projection.

Dans le cadre du renforcement du financement de la retraite et de l'amélioration du niveau des pensions, l'année sociale 2018 a permis d'amorcer la réforme globale du FNR à travers la mise sur pied d'un régime de retraite complémentaire créé par la loi n° 2018-12 du 30 mars 2018. En 2019, la dynamique s'est poursuivie, soutenue par une étude globale portant sur :

- la réforme paramétrique qui a pour objet de restaurer la viabilité financière du régime de base du FNR ;
- la création d’une caisse de retraite des fonctionnaires conformément aux instructions issues du Conseil des Ministres du 26 avril 2017 ;
- la fixation des paramètres du régime complémentaire afin d’entamer la phase de liquidation des droits ;
- le transfert, au FNR, des agents fonctionnaires des Collectivités territoriales et des agents non fonctionnaires de l’État ;
- la modélisation d’un régime d’épargne-retraite volontaire par capitalisation pour améliorer l’offre de pension en encourageant l’épargne des affiliés en fonction de leur capacité contributive.

Ce nouveau cadre juridique et organisationnel, en cours de validation, devra être achevé, en 2021/2022, par une modernisation du système d’information et une déconcentration des services garantissant la fiabilité et l’intégrité des données, mais également la qualité du service rendu aux pensionnés.

Globalement, pour ce qui concerne les prévisions de recettes et de dépenses des comptes spéciaux du Trésor, elles connaissent une hausse de 20,5 milliards FCFA par rapport à 2020, portée essentiellement par le Fonds national de Retraites.

III. Analyse des risques budgétaires

1. Les risques macroéconomiques

Généralement les prévisions macroéconomiques sont assujetties à un ensemble d’hypothèses susceptibles de faire l’objet de changements majeurs surtout dans un contexte de crise mondiale. Dans ce sens, la pandémie de la COVID-19 devrait largement influencer les projections macroéconomiques pour l’année 2020 et les trois années à venir. A ce titre, la prise en compte de la durée et de l’ampleur de la pandémie, des mesures de politiques sanitaire et économique de même que celles relatives au cadre macro-budgétaire sont essentielles dans la formulation des hypothèses de prévision pour 2020.

Les risques peuvent être classés en deux catégories : (i) les risques interne et ; (ii) les risques externes.

Les risques internes

Au plan interne, la durée de la crise ainsi que l’ampleur des contaminations pourraient être des facteurs déterminants dans la reprise de l’activité économique en 2020. Les mesures de politiques sanitaires de l’Etat à travers la protection des populations, le respect des gestes barrières pourraient constituer des facteurs de

risques. La mise en œuvre des actions de l'Etat pour accompagner les entreprises face à la crise devrait être également un facteur de risque pour la réalisation de projections de 2020.

Les risques externes

Les facteurs externes portent sur la durée de la crise sanitaire et la réaction des marchés (matières premières, financiers, etc.) face à la crise. En effet, une baisse des prix de certains produits de base a été relevée depuis le déclenchement de la crise en liaison avec la baisse de la demande mondiale. Par ailleurs, compte tenu de la fermeture des frontières dans la plupart des pays, le système d'approvisionnement pourrait être fortement affecté. En outre, la baisse attendue de la demande extérieure devrait impacter certains secteurs d'activité à fort potentiel d'exportation. Dans le même sillage, une modification de la politique étrangère des pays avancés vis-à-vis des pays en voie de développement pourrait également constituer des risques pour les prévisions macroéconomiques.

Personnel

Une gestion efficace de la masse salariale souscrit au respect de l'exécution de l'enveloppe prévisionnelle de crédits tout en assurant la couverture de l'ensemble des engagements.

Toutefois, certains risques pourraient compromettre l'exécution des dépenses de personnel. On peut, entre autres, citer :

- la mise en œuvre des recommandations issues des travaux relatifs à l'étude sur le système de rémunération afin de disposer d'un système de rémunération des agents de l'Etat plus juste et équitable ; l'incidence financière de ces conclusions impacterait, de manière significative, le niveau de la masse salariale ;
- l'octroi en cours d'année budgétaire, d'indemnités ou de primes non prises en compte dans les prévisions budgétaires, ce qui souligne l'importance de la question de la date d'application des engagements lors des négociations ;
- une durée non maîtrisée de la pandémie et ses effets néfastes sur les recettes budgétaires et même sur les apports extérieurs du fait de la crise financière au niveau international.

CHAPITRE IV : SITUATION FINANCIERE DES ORGANISMES PUBLICS

I. Situation de la gestion des finances locales

La gestion 2019 correspond à la première année de répartition de la Contribution économique locale (CEL) collectée au titre de la gestion 2018, au profit des collectivités territoriales. Cette répartition contribue à l'augmentation des ressources de ces entités décentralisées, avec une hausse de 68,16 milliards FCFA en valeur absolue et 32,50% en valeur relative.

A cela s'ajoute, la mise en œuvre du Programme d'Appui aux Communes et aux Agglomérations du Sénégal (PACASEN) qui a relevé, de manière substantielle, les recettes d'investissements des collectivités territoriales.

Toutefois, la répartition tardive des transferts (juillet 2019), des fonds de dotation de la décentralisation (FDD), de la CEL (août 2019), du Fonds d'Equipement des Collectivités territoriales (FECT) et des fonds du PACASEN reçus en fin de gestion, n'ont pas permis aux collectivités territoriales d'avoir un bon taux d'absorption des ressources.

Dès lors, cette situation a entraîné un report important de fonds en fin de gestion d'un montant de 59,07 milliards FCFA au 31 décembre 2019 soit une hausse de 45,19% comparée à la gestion 2018.

Nonobstant ces contraintes, les dépenses locales ont connu une progression de 41,46 milliards FCFA correspondant ainsi à une hausse de 27,52% en valeur relative par rapport à la gestion précédente.

Par ailleurs, pour couvrir leurs dépenses incompressibles et pallier la mise en place tardive des ressources citées supra, les collectivités territoriales étaient dans l'obligation de solliciter des avances de trésorerie.

I.1. L'exécution des dépenses en 2019

Les dépenses des collectivités territoriales s'établissent à 150,66 milliards FCFA, contre 108,68 milliards FCFA en 2018, soit une hausse de 27,86% en valeur relative.

Les **dépenses de fonctionnement** représentent 75,58 % des dépenses totales avec un montant de 113,85 milliards FCFA, correspondant à une hausse de 23,03%.

Les **dépenses d'investissements** représentent 24,42% des dépenses totales, représentant 36,79 milliards FCFA, soit une hausse de 24,42 %.

Avec 31,96%, les charges de personnel représentent le premier poste de dépenses de fonctionnement avec une hausse de 7,4 milliards FCFA par rapport à 2018.

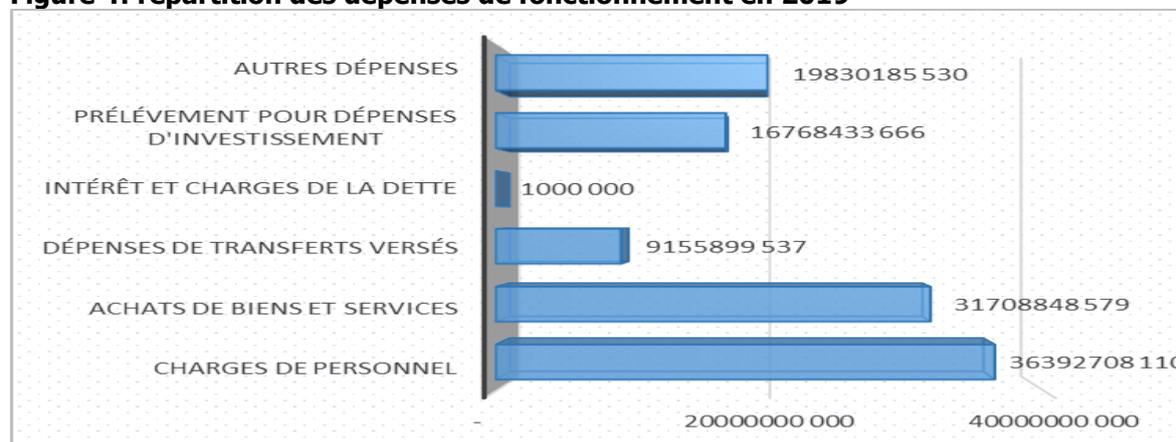
Les achats de biens et services connaissent un recul de 11,69 milliards FCFA, passant ainsi de 43,40 milliards FCFA en 2018 à 31,70 milliards FCFA en 2019.

Contrairement à 2018, l'autofinancement enregistre une hausse significative de 10,65 milliards FCFA, soit 63,55 % en valeur relative. Ce poste de dépense représente 14,73 % des dépenses de fonctionnement.

Quant aux dépenses de transfert, elles ont augmenté de plus de la moitié par rapport à la gestion 2018 (51,85 %), avec 9,15 milliards FCFA.

La catégorie des autres dépenses a considérablement augmenté passant ainsi de 4,46 milliards FCFA à 19,83 milliards FCFA, soit une hausse de 77,48 %.

Figure 4: répartition des dépenses de fonctionnement en 2019



Source : DGCPT

S'agissant de l'investissement, il est en nette augmentation (15,23 milliards FCFA) par rapport à la gestion 2018, passant ainsi de 21,55 à 36,79 milliards FCFA.

Les dépenses dans le secteur de la voirie passent de 7,51 en 2018 à 12,22 milliards FCFA en 2019.

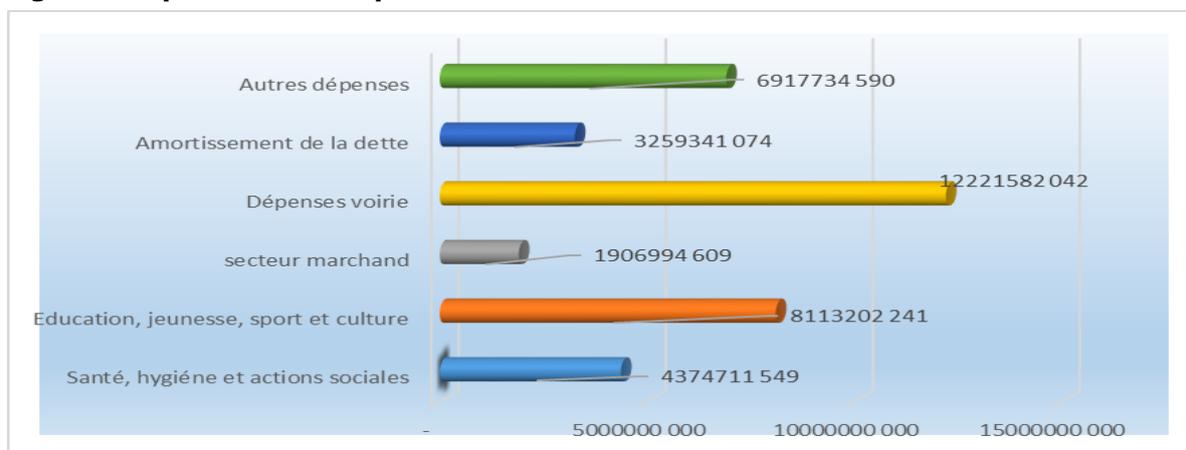
Les dépenses des secteurs de l'éducation, de la jeunesse et du sport occupent le deuxième rang avec 22,5%, soit 8,11 milliards FCFA, contre 5,87 milliards FCFA en 2018.

Les investissements dans le secteur de la santé, de l'hygiène et de l'action sociale progressent aussi de 33,57% pour s'établir à 4,37 milliards FCFA en 2019.

Avec 8,86%, le remboursement du service de la dette enregistre une hausse de 42,97% par rapport à la gestion précédente, passant ainsi de 1,85 milliards FCFA en 2018 à 3,25 milliards FCFA en 2019.

Les dépenses du secteur marchand progressent de 36,96% par rapport à l'année 2018, pour un montant de 1,90 milliards FCFA.

Figure 5: répartition des dépenses d'investissement en 2019



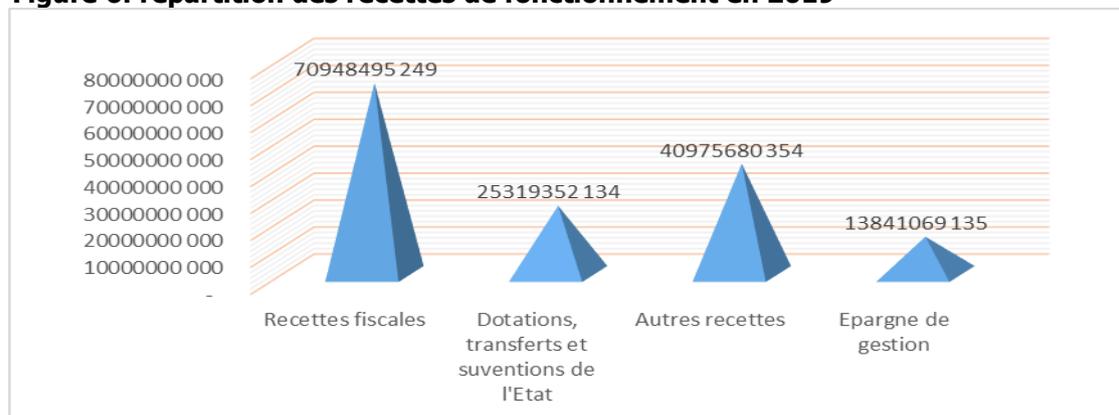
Source : DGCPT

I.2. La mobilisation des recettes en 2019

Les ressources des collectivités territoriales ont connu une forte hausse en 2019, passant ainsi de 141,5 milliards FCFA en 2018 à 209,72 milliards FCFA, soit 68,16 milliards FCFA en valeur absolue et 32,50% en valeur relative.

Les recettes de fonctionnement représentent 72,04% des recettes totales, elles s'établissent à 151,08 milliards FCFA, soit une augmentation de 33,86% en valeur relative par rapport à la gestion précédente.

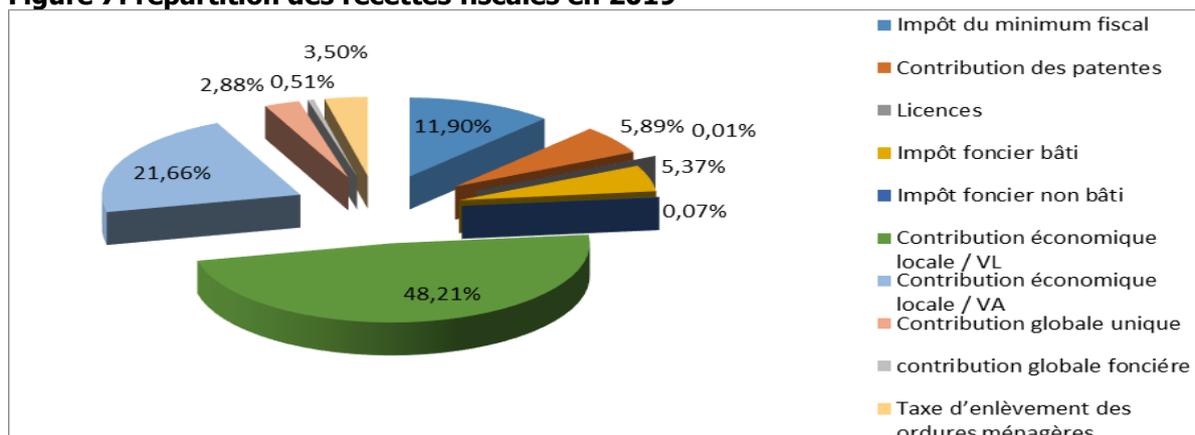
Figure 6: répartition des recettes de fonctionnement en 2019



Source : DGCPT

En nette progression par rapport à 2018 (66,23%), les recettes fiscales qui sont de 70,94 milliards FCFA contre 23,96 milliards FCFA en 2018, représentent 46,96% des recettes de fonctionnement et 33,83% des recettes totales.

Figure 7: répartition des recettes fiscales en 2019



Source : DGCPT

La CEL représente 48,21% des recettes fiscales (49,57 milliards FCFA) et 32,81% des recettes de fonctionnement. Comparée à l'ex patente, une hausse supplémentaire de 12,35 milliards FCFA est notée soit 12,35% en valeur relative.

Le recouvrement de l'impôt sur le foncier bâti reste sensiblement le même qu'en 2019 avec 3,81 milliards FCFA contre 3,79 milliards FCFA en 2018, représentant 5,37% des recettes fiscales.

L'impôt sur le minimum fiscal a augmenté de 9,70% avec 8,44 milliards FCFA en 2019 contre 7,62 milliards FCFA en 2018, soit 11,90% des recettes fiscales.

Avec un montant mobilisé de 2,04 milliards FCFA, la contribution globale unique (CGU) a progressé de 22,90%.

Concernant la contribution globale foncière, elle reste toujours marginale avec 0,51% des recettes fiscales.

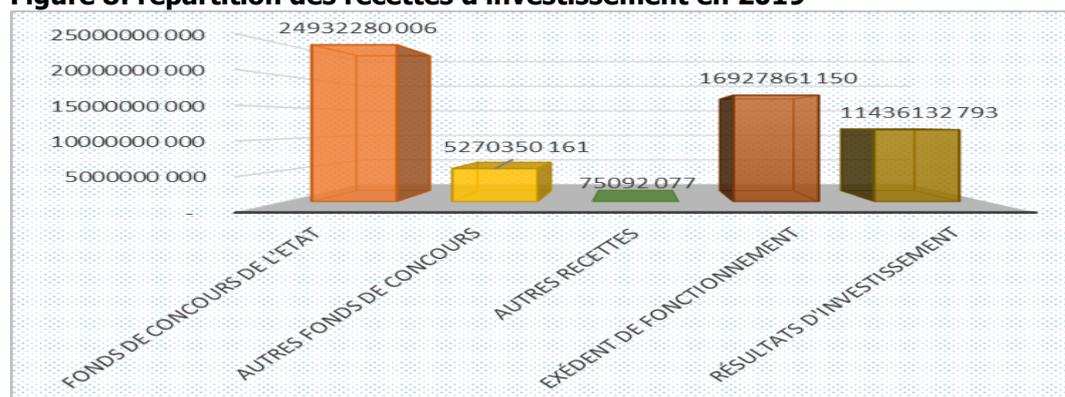
Dans le même sens, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères connaît une légère hausse de 14,14% et se stabilise à 2,48 milliards FCFA.

Les recettes non fiscales enregistrent une hausse de 7,92 milliards FCFA, soit 19,35% de plus, représentant ainsi 27,12% du total des recettes de fonctionnement.

Les dotations, transferts et subventions de l'État aux collectivités territoriales représentent 16,76% des recettes ordinaires pour un montant de 25,31 milliards FCFA.

L'épargne brute de fonctionnement enregistre une baisse de 4,14 milliards FCFA en valeur absolue et 29,95% en valeur relative.

Figure 8: répartition des recettes d'investissement en 2019



Source : DGCPT

Les recettes d'investissement s'établissent à 58,64 milliards FCFA, contre 41,63 milliards FCFA en 2018 soit une hausse de 10,44 milliards FCFA (41,88%).

Cette progression est en partie liée à l'augmentation des fonds d'équipement des collectivités territoriales, dans le cadre du PACASEN.

I.3. Les transferts de ressources de l'Etat aux collectivités locales de 2017 à 2019

Globalement les transferts des ressources budgétaires de l'État aux collectivités territoriales ont augmenté passant de 50,67 milliards FCFA à 58,76 milliards FCFA, soit plus de 8,09 milliards FCFA.

Les fonds de dotation et d'équipement des collectivités territoriales ont augmenté de 1,51 milliards FCFA et 6 milliards FCFA respectivement. Par contre, la taxe annuelle sur les véhicules ou engins à moteur et celle sur la plus-value immobilière restent stables.

Tableau 14: situation des transferts de ressources financières de l'État aux collectivités territoriales

<i>Nature des transferts</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>
FDD reçus par les autres structures	2 486 000 000	2 486 000 000	2 486 000 000
FDD reçus par les collectivités locales	20 422 000 000	20 945 000 000	22 464 000 000
Total FDD	22 908 000 000	23 431 000 000	24 950 000 000
FECL reçus par les autres structures	9 400 000 000	7 800 000 000	4 353 000 000
FECL reçus par les collectivités territoriales	11 600 000 000	14 490 000 000	23 945 885 194
Total FECL	21 000 000 000	22 290 000 000	28 298 885 194
TOTAL FDD & FECL	43 908 000 000	43 235 000 000	53 248 885 194
Taxe annuelle sur les véhicules ou engins à moteur	2 833 829 450	2 833 829 450	2 833 829 450
Taxe sur la plus-value immobilière	1 529 079 550	1 529 079 550	1 529 079 550
Total des ristournes	4 362 909 000	4 362 909 000	4 362 909 000
Budget consolidé d'investissement (BCI) Santé	700 000 000	700 000 000	700 000 000
Budget consolidé d'investissement (BCI) Éducation	593 497 000	2 410 000 000	452 000 000
Total BCI	1 293 497 000	3 110 000 000	452 000 000
TOTAL des ressources budgétaires transférées	48 270 909 000	50 671 909 000	58 063 794 194

Source : GFILOC/DGCPT

I.4. Perspectives 2021-2023

Relativement aux engagements pris par l'État dans le cadre du PACASEN, les transferts des ressources de l'État aux collectivités territoriales devraient connaître une hausse.

Tableau 15: transfert des ressources de l'État aux collectivités locales

Nature des transferts	2019*	2020*	2021*	2022*	2023*
FDD reçus par les autres structures	2 486 000 000	2 486 000 000	2 486 000 000	2 486 000 000	2 486 000 000
FDD reçus par les collectivités territoriales	22 464 000 000	23 464 000 000	24 464 000 000	25 464 000 000	26 464 000 000
Total FDD	24 950 000 000	25 950 000 000	26 950 000 000	27 950 000 000	28 950 000 000
FECL reçus par les autres structures	4 353 000 000	3 353 000 000	4 000 000 000	3 500 000 000	3 000 000 000
FECL reçus par les collectivités territoriales	23 945 885 194	27 945 885 194	31 945 885 194	35 945 885 194	39 945 885 194
Total FECL	28 298 885 194	28 298 885 194	35 945 885 194	39 445 885 194	42 945 885 194
TOTAL FDD & FECL	53 248 885 194	54 248 885 194	62 895 885 194	67 395 885 194	71 895 885 194
Taxe annuelle sur les véhicules ou engins à moteur	2 833 829 450	3 247 637 585	3 247 637 585	3 247 637 585	3 247 637 585
Taxe sur la plus-value immobilière	1 529 079 550	1 752 362 415	1 752 362 415	1 752 362 415	1 752 362 415
Total des ristournes	4 362 909 000	5 000 000 000	5 000 000 000	5 000 000 000	5 000 000 000
BCI décentralisé du secteur de la Santé	700 000 000	700 000 000	700 000 000	700 000 000	700 000 000
BCI décentralisé du secteur de l'Éducation	452 000 000 ⁴	300 000 000	300 000 000	300 000 000	300 000 000
Total BCI	1 152 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000
TOTAL des ressources budgétaires transférées	58 763 794 194	60 248 885 194	68 895 885 194	73 395 885 194	77 895 885 194

Source : GFILOC/DGCPT

Les ressources à transférer par l'État aux collectivités territoriales devraient évoluer pour atteindre à l'horizon 2023, la somme de 77,80 milliards FCFA, ce qui témoigne de la volonté des pouvoirs publics d'accompagner la décentralisation pour la création de territoires viables, compétitifs et porteurs de développement économique et social.

II. Les organismes de protection sociale

La gestion de la protection sociale relève de la Caisse de Sécurité sociale (CSS) et de l'Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal (IPRES) dont les situations sont ci-après présentées.

II. 1 La Caisse de Sécurité sociale

La Caisse de Sécurité sociale a initié une politique de maillage du territoire national avec l'implantation de 18 agences et bureaux à travers le pays, dont 09 au niveau des Chefs-lieux de région, 02 centres de protection maternelle et infantile à Ouagou niayes et à Guédiawaye et une (01) antenne de planning familial à Kolda.

Par l'étendue et la nature de ses activités, la CSS participe de façon active à la politique nationale de protection sociale des travailleurs et de leurs familles.

II. 1.1 Indicateurs socioéconomiques

⁴ Le montant inclus les reports

Les paramètres de gestion de l'Institution sont dans l'ensemble bien maîtrisés, avec des évolutions notables d'année en année.

La solvabilité courante et à terme de l'Institution est maîtrisée, elle peut renforcer sa capacité financière avec toutefois la nécessité de revaloriser en toute légitimité les cotisations qui sera déterminante dans la politique de mobilisation de ressources, pour relever sensiblement la couverture des bénéficiaires.

Toutefois, la crise sanitaire liée à la pandémie, avec ses effets non maîtrisables et incertains sur l'économie indique une prudence sur les tendances prévisionnelles.

Evolution du portefeuille.

a) Portefeuille des allocataires & enfants

Tableau 16: évolution des allocataires et enfants de 2015 à 2019

Années	2015	2016	2017	2018	2019
Allocataires	153 626	161 117	161 269	164 435	167 210
Enfants	404 781	418 085	431 219	478 602	501 456

Source : CSS

Sur les cinq dernières années, 807 657 allocataires ont bénéficié des prestations familiales et 2 234 143 enfants ont été pris en charge au titre de cette branche.

Le nombre global de bénéficiaires (allocataires et enfants) passe 558 407 en 2015 à 668 666 en 2019, soit une hausse de 110 259 en valeur absolue et 19,75% en valeur relative. Pour les enfants, une hausse de plus de 23,88% est enregistrée entre 2015-2019.

b) Portefeuille des employeurs

Au cours des cinq exercices (2015-2019), le nombre d'employeurs a évolué de 8 207 soit plus de 37% malgré les efforts consentis pour assainir le portefeuille, ce qui traduit les effets bénéfiques des retombées positives de la croissance économique.

Sur la même période, le nombre de salariés déclarés a connu une hausse de 152 821, passant de 238 240 en 2015 à 378 890 en 2019, soit un taux de croissance de plus de 67%.

c) Portefeuille des crédentiers et Accidents de travail

Tableau 17 : évolution des crédentiers et accidents de travail

Evolution du Portefeuille Crédientiers & Nbre d'accident de travail (2015-2019)					
Designations\Années	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre d'accidents	1 608	1 011	1 955	1 493	1 291
Nombre de Crédientiers	3 668	3 206	3 874	3 539	3 345

Source : CSS

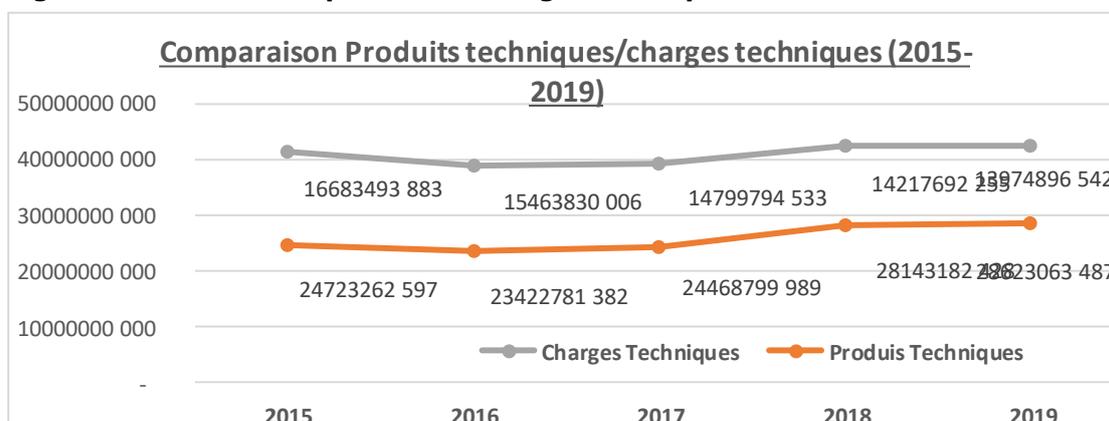
Globalement, le nombre d'accidents de travail et de crédientiers est en diminution sur les cinq dernières années. Ainsi, les accidents de travail sont passés de 1 608 en 2015 à 1 291 en 2019, soit une baisse de 19,71% en valeur relative.

Le nombre de crédientiers a également connu une baisse sur la période en passant de 3 668 en 2015 à 3 345 en 2019, soit une baisse 8,81% de valeur relative. Ces résultats sont la résultante des nombreux efforts déployés ces dernières années sur la prévention des risques professionnels notamment en termes de contrôle effectués et des formations dispensées aux entreprises.

Avec la pandémie de la COVID-19, les actions de prévention en milieu professionnel ont été multipliées et une adaptation de toutes ces actions sera effectuée sur la période triennale à venir.

d) Les charges et produits techniques globales

Figure 9: évolution des produits et charges techniques



Sur les cinq (05) derniers exercices, la marge technique s'est bien comportée avec une évolution moyenne de près de 31%.

Cette même tendance sera maintenue sur les prochains exercices, pour consolider la bonne tenue des indicateurs d'exploitation, avec toutefois la maîtrise des effets négatifs de la COVID-19 sur l'économie de notre pays.

II. 1.2 Indicateurs Financiers d'exploitation

a) Les Prestations familiales

Tableau 18: évolution des prestations familiales

Evolution des Prestations familiales servies					
Nature Prestation\Année	2015	2016	2017	2018	2019
Allocations Familiales	8 468 189 675	7 451 465 640	6 556 115 127	6 474 332 509	7 230 988 280
Indemnités journalières Congés de maternité	3 169 395 138	3 501 382 660	4 016 033 785	3 719 957 902	4 424 615 975
Allocations prépostnatales	1 330 272 993	1 358 467 423	1 254 623 533	1 108 092 735	1 219 686 235
Allocations Caf	91 568 220	93 054 367	75 923 000	73 924 560	55 210 000
TOTAL Prestations Familiales	13 059 426 026	12 404 370 090	11 902 695 445	11 376 307 706	12 930 500 490

Source : CSS

Dans l'ensemble, les prestations familiales se stabilisent du fait du gain démographique national observé sur les 05 dernières années ; le pic constaté sur l'année 2015 est consécutif au paiement de rappels à la suite de la revalorisation des prestations.

Sur la période de référence, un montant global de **61 673 299 757 FCFA** a été servi en termes de prestations.

S'agissant des indemnités journalières de congé de maternité, leur croissance est la conséquence de la féminisation de l'emploi cadre dans le secteur privé où les femmes occupent de plus en plus des postes de hautes responsabilités avec des salaires très élevés.

Des revalorisations avec effets rétroactifs ont été effectuées en 2015.

b) Les accidents de travail et Maladies professionnelles

Tableau 19: évolution des rentes et indemnités journalières

Evolution des Rentes et Indemnités journalières AT					
Nature Prestation\Année	2015	2016	2017	2018	2019
Rentes	2 375 584 078	2 300 970 949	2 177 755 995	2 173 519 947	2 891 080 564
Indemnités journalières	161 829 332	164 785 642	199 013 397	169 819 270	289 544 336
TOTAL	2 537 413 410	2 465 756 591	2 376 769 392	2 343 339 217	3 180 624 900

Source : CSS

Des rentes et indemnités d'un montant de 12 903 903 510 FCFA ont été servies sur la période au titre des accidents du travail.

Elles sont passées de 2 237 413 410 FCFA en 2015 à 3 180 624 900 FCFA en 2019, soit une hausse en valeur absolue de 643 211 490 FCFA et 25,35% en valeur relative. Cette tendance haussière est due à la revalorisation des rentes avec effet rétroactif intervenue au cours de l'année 2019.

c) Les Produits de facturation et Recouvrement des cotisations

Tableau 20: évolution des recouvrements des cotisations et de la facturation

Evolution du Recouvrement des Cotisations & de la Facturation (2015-2019)					
Cotisations\Année	2015	2016	2017	2018	2019
Facturation	23 494 892 339	23 904 693 873	24 288 491 201	27 804 188 029	28 615 963 557
Recouvrement	21 184 000 000	20 126 000 000	22 728 901 030	23 048 973 020	26 215 801 479

Source : CSS

De 2015 à 2019, les cotisations générées ont été de 128 108 288 999 FCFA dont un montant de 113 303 675 529 FCFA a été recouvré soit un taux de recouvrement de 88,44%, qui devrait être corrigé à près de 92%, avec le recouvrement des contractuels de l'Etat.

L'évolution moyenne des cotisations est de 5,19% annuelle et de 5,77% pour le recouvrement.

b) Les Indicateurs financiers

Tableau 21: évolution des indicateurs financiers

Solde Intermediaires\Année	2015	2016	2017	2018	2019
Execend Brut d'exploitation (EBE)	3 475 236 078	4 001 458 207	4 280 814 867	5 612 391 971	-
Résultat Net	3 986 271 450	3 112 620 544	4 027 673 579	4 061 075 357	-
Report à Nouveau	12 651 770 661	12 738 042 111	12 850 662 655	12 978 336 234	-
Réserves	76 008 760 036	79 908 760 036	82 908 760 036	86 808 760 036	-

Source : CSS

Les données de l'exercice 2019 n'étant pas encore finalisées, le résultat de l'exercice 2019 est attendu à près de 4,2 milliards FCFA devant consolider les réserves de l'Institution.

Sur toute la période de référence les résultats par exercice annuel ressortent positif et se situent en moyenne à 4 milliards FCFA.

Cette tendance, tout en étant soutenable pour les prochains exercices, devra être corrigée par les effets probables de la crise COVID-19.

Toutefois, même s'il n'est anticipé aucun déséquilibre sur la période prévisionnelle, la maîtrise des paramètres d'exploitation sera d'autant plus assurée par la nécessaire revalorisation des cotisations jugés très faibles.

II.1.3- Facteurs de risque

Les impacts de la COVID-19 ne manqueront certainement pas d'affecter l'exploitation, notamment le volet recouvrement des cotisations compte tenu des mesures déjà déployées qui ont consisté à accorder des moratoires, des différés de paiement et blocage des pénalités.

Toutes choses égales par ailleurs, le niveau moyen des facturations est de l'ordre de 30 milliards FCFA sur la période prévisionnelle.

Cependant, le taux de recouvrement annuel moyen qui est de 90% pourrait être affecté si les mesures suivantes ne sont pas prises en compte:

- la revalorisation des cotisations en dépit des efforts déployés pour garantir à l'institution des ressources nécessaires à son fonctionnement ; cela permettrait également d'accroître les capacités de résilience face aux chocs exogènes ;
- le rapprochement institutionnel avec l'IPRES déjà entamé permettra à terme de mutualiser leurs potentialités contributives au financement du développement économique et social ;
- l'intégration du système d'information unifié.

II. 2. L'Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal

Conformément à son objet social, l'IPRES organise et gère :

- un régime général de retraite unique pour l'ensemble des travailleurs régis par le Code du Travail et de la marine marchande dont une section comprend les employés de maison ;
- un régime complémentaire des cadres déjà affilié au Régime Général de retraite et assujetti aux seuls salariés ayant le statut de cadre.

Elle assure une gestion technique (recouvrement des cotisations et paiements des prestations), une gestion financière (gestion des placements et des immeubles de rapport) et mène des activités médico-sociales.

L'IPRES est financée au régime général à 14% dont 8,4% supporté par l'employeur et 5,6% par le salarié. Au régime complémentaire des cadres, le taux de cotisation est de 6% dont 3,6% à la charge de l'employeur et 2,4% pour le salarié. L'assiette de cotisation en 2020 est le salaire brut plafonné au régime général à 4 320 000 FCFA/an et au régime complémentaire cadre à 12 960 000 FCFA/an.

Le mode de gestion adopté par l'IPRES est celui dit par « Répartition » qui assure une solidarité générationnelle entre les salariés actifs et les retraités. Les cotisations versées par les employeurs et les salariés en activité sont immédiatement redistribuées sous forme de pension aux allocataires que sont les retraités et les ayants-droit.

II.2.1 le bilan des réalisations

➤ L'amélioration de la qualité du service

La bancarisation des pensions : la politique de bancarisation des pensions vise à mieux sécuriser le système de paiement des pensions, le traçage des opérations y afférentes et surtout à rapprocher les allocataires aux lieux de paiement. En application de la réglementation bancaire en vigueur dans l'espace UEMOA, tous les allocataires de l'IPRES ayant un revenu égal ou supérieur à 100 000 FCFA sont désormais payés par virement bancaire.

La réduction des délais de traitement des dossiers de retraites par la modernisation du système d'information : la modernisation du système d'information en cours vise, entre autres, à réduire le délai de traitement des dossiers en liquidation actuellement autour de 60 jours. La norme réglementaire de 45 jours dans l'espace CIPRES est visée. La modernisation du système d'information en cours avec la numérisation des fonds d'archives (gestion électronique des données (GED) et lecture automatique des données (LAD)) et la liquidation automatique vont raccourcir et sécuriser davantage le traitement des dossiers de retraite.

Le début du processus de monétisation du système de paiement avec les cartes biométriques d'allocataire : la modernisation du système d'information avec la mise à disposition de cartes biométriques servant de support de paiement des pensions (monnaie électronique) et de vérification de preuve de vie participe à la sécurisation des échéances par l'éradication des paiements post mortem.

➤ **Prise en charge médicale gratuite des retraités**

La prise en charge gratuite des frais d'hospitalisation, de médicaments, des consultations et la mise en service du scanner du centre médico-social de Pikine.

➤ **La pérennisation et la viabilité de l'IPRES**

La lutte contre l'évasion sociale : le renforcement du dispositif de contrôle interne par le recrutement de contrôleurs ; la mise en production de la modernisation du système d'information avec une unification de l'immatriculation des employeurs, de la déclaration des salariés et du paiement unique des cotisations sociales et la mise en place d'un guichet unique.

➤ **L'amélioration de la situation financière de l'institution**

Diversification du portefeuille financier : elle a trait à la souscription des bons du Trésor et des obligations d'états, l'achat d'actions et les placements en dépôt à terme, l'achèvement des programmes immobiliers de l'hôtel indépendance et de sa mise en production.

Titrisation du compte de dépôt dans les livres du trésor : devant l'impossibilité de mobiliser le compte de l'IPRES dans les livres du Trésor public d'un montant de plus de 70 milliards au 31 Décembre 2019 soit près de 9 mois d'échéances d'allocations,

l'IPRES en accord avec le Trésor a titrisé un montant de 25 milliards en Mai 2019 puis 35 milliards en Mai 2020 soit un total de 60 milliards FCFA.

II.2.2 l'analyse de la situation

Le ralentissement de l'effectif des cotisants entrant de plus en plus tardivement dans le régime et sortant prématurément, l'explosion du secteur informel, la faible création d'emploi dans le secteur moderne et la sous déclaration que font beaucoup d'entreprises, la lente progression de la masse salariale et les difficultés de recouvrement ont altéré les recettes du régime au cours du temps. A l'opposé, le vieillissement de la population des retraités entraînant une durée de jouissance de plus en plus longue de la pension autour de 20 ans, la maturation du régime marquée par l'arrivée à la retraite de la génération des salariés des années 90 qui ont accumulé des droits importants ont gonflé les charges techniques.

Enfin, la mise en place à compter du 1^{er} janvier 2018 de la pension minimale accordant un minima de pension en cours de paiement à hauteur de 35 000 FCFA/mois, couplée aux augmentations répétitives ad hoc des pensions sans accroissement des recettes tirées de la modification du plafond de cotisation, fragilisent davantage l'équilibre financier de l'IPRES.

Tableau 22: Situation financière de l'IPRES 2014 à 2018

	2014	2015	2016	2017	2018
cotisations encaissées exercice en cours	49 277 156 879	52 577 464 489	62 941 553 132	72 919 579 028	78 998 667 117
cotisations payées exercice en cours	10 296 926 201	13 068 940 784	12 508 254 259	13 354 950 468	15 189 561 443
cotisations en instance	17 925 492 712	18 735 662 002	27 819 160 985	23 415 661 790	26 299 328 369
produits financiers	8 878 085 044	8 463 305 237	6 661 277 203	5 091 915 225	6 568 720 524
produits techniques	77 499 575 792	84 382 067 275	103 268 968 376	109 960 191 286	120 487 556 929
allocations	62 896 989 983	73 801 583 371	80 548 641 400	95 829 815 072	103 553 407 731
frais de gestion	9 388 598 375	18 172 390 822	14 250 433 330	12 521 539 071	14 297 035 445
Résultats: cotisations (en cours et arriérés)-allocation	- 3 322 906 903	- 8 155 178 098	- 5 098 834 009	- 9 555 285 576	- 9 365 179 171
résultat technique	5 213 987 434	- 7 591 906 918	8 469 893 646	1 338 837 143	2 637 113 753

source : états financiers IPRES

Les recettes tirées des cotisations, compte non tenu du recouvrement exceptionnel des cotisations en instance, n'arrivent pas à couvrir les dépenses de pensions, reflétant la tension de trésorerie permanente de l'IPRES aux différentes échéances de paiement. L'écart de -3,3 milliards constaté en 2014 a presque triplé quatre ans après pour se situer à -9,3 milliards FCFA.

Les frais de gestion de 9,4 milliards en 2014, atteignent 14,3 milliards en 2018 avec un record de 18 milliards en 2015 sans être neutralisés par des produits financiers timides qui diminuent au fil des ans, passant de 8,9 milliards en 2014 à 6,6 milliards en 2018.

Les cotisations en instance, essentiellement dominées par le recouvrement des cotisations sociales des Maîtres contractuels et Professeurs Contractuels (MC-PC) de l'enseignement secondaire, oscillant entre 17,9 milliards et 27,8 milliards ont inversé la tendance déficitaire en jouant le rôle de contrepoids. Les résultats techniques positifs dégagés deviennent ainsi fortement dépendants du recouvrement des arriérés de cotisations de l'Etat. L'Etat bénéficiant d'une immunité d'exécution en matière de recouvrement, les ressources financières de l'IPRES apparaissent ainsi comme une variable aléatoire dépendant de la trésorerie de l'Etat d'où la tension financière que vit l'institution.

II.2.3 les contraintes et risques

➤ Evasion sociale

L'évasion sociale est estimée à plus de 50% des travailleurs relevant du droit privé du travail alors que la pérennité du système de retraite repose sur le rapport démographique Actifs/Retraités qui était de quatre (4) pour un (1) dans les années 70, à deux (2) pour un (1) actuellement.

➤ Levée de la subordination : versement des cotisations vs liquidation des droits de retraite

Pour qu'un travailleur, arrivé à l'âge de la retraite, puisse bénéficier d'une allocation de retraite, il fallait impérativement que ses différents employeurs aient versé les cotisations dues. Cette mesure de subordination levée par le Conseil d'Administration de l'IPRES depuis 2007 et mettant fin ainsi aux liquidations partielles induites fragilise par conséquent les performances du recouvrement des cotisations. Beaucoup d'entreprises sont incitées ainsi à ne pas verser les cotisations sociales parce que sans conséquence sur la liquidation des droits dès lors que le précompte est constaté sur le bulletin de paie du salarié.

➤ Impossibilité de mobiliser le compte de dépôt de l'IPRES dans les livres du Trésor

Le compte ordinaire n° 52-02, ouvert dans les livres de la Recette générale du Trésor (RGT) au nom de l'IPRES, sert à l'encaissement des cotisations sociales des agents non fonctionnaires des établissements publics et parapublics. Ce compte affiche un solde créditeur de plus de 70 milliards au 31 Décembre 2019. Ce compte n'est non seulement pas mobilisable mais aussi il n'est pas rémunéré.

➤ Problème de recouvrement des cotisations sociales des entreprises publiques et parapubliques du fait de leurs immunités d'exécution

Les entreprises publiques et parapubliques accumulent beaucoup de retards de paiements des cotisations sociales dues (Hôpital principal de Dakar, Centre des

Œuvres universitaires (COUD), Dakar Dem Dikk, etc.) privant ainsi l'institution, des ressources nécessaires pour payer les pensions de retraite. La dette de ces entreprises publiques estimée à plus de **30 milliards** reste difficilement recouvrable à cause de l'immunité d'exécution dont elles jouissent, ce qui plombe ainsi les différents moyens de recouvrement dont dispose l'institution.

➤ **Sous déclaration par l'Etat des cotisations sociales**

Le plafond de salaire soumis à cotisation est depuis 2017 de 4 320 000 FCFA par an au lieu de 3 072 000 FCFA en vigueur en 2015. En continuant à sous déclarer (le plafond est passé en 2016 à 3 468 000 FCFA puis en 2017 à son niveau actuel), l'Etat non seulement minore les droits en cours de constitution de ses agents non fonctionnaires donc à terme la pension de retraite de ces derniers mais aussi, il prive l'institution des cotisations supplémentaires nécessaires pour payer les charges d'allocations contribuant fortement à grever la trésorerie de l'IPRES. L'estimation de cette sous déclaration fait près de 2 milliards FCFA.

➤ **Financement de la pension minimale**

Par lettre n° 06759/MEFP/DGB/DP du 19 juillet 2018, l'Etat avait pris l'engagement « d'accompagner financièrement l'institution à l'effet de pouvoir supporter les charges inhérentes à la **pension minimale** », laquelle est évaluée à 5,4 milliards FCFA par an. Depuis sa mise en œuvre intervenue le 1^{er} janvier 2018, soit deux ans, l'IPRES continue d'assurer sur fonds propres, sans contrepartie de l'Etat, le paiement desdites charges qui ont atteint un total cumulé de 10,4 milliards FCFA au 31 Décembre 2019.

➤ **Titularisation massive des agents non fonctionnaires et érection de la fonction publique locale**

La titularisation à grande échelle des agents non fonctionnaires de l'Etat risque de peser lourdement sur les cotisations de l'IPRES. En effet, la « fonctionnarisation » massive du corps des Maîtres et Professeurs Contractuels (MC et PC) et l'érection de la fonction publique locale occasionnant le transfert des salariés concernés au FNR constituent des risques de fragilisation de l'IPRES. En conséquence, le rebasculement, s'il n'est pas encadré, pourrait menacer la viabilité de l'IPRES.

II.2.4 les perspectives 2021-2023

Parallèlement à la mise en production progressive de son nouveau Système d'informations au cours de l'exercice 2019, l'IPRES a initié une comptabilité d'engagement à la place de la comptabilité de trésorerie, et ce, conformément aux recommandations de la Conférence interafricaine de la Prévoyance sociale (CIPRES). Les principaux objectifs de l'année 2020 se résument aux points suivants : (i) la mise en production progressive du nouveau projet d'harmonisation et de

modernisation des systèmes d'information de la caisse de sécurité sociale et de l'IPRES; (ii) l'achèvement et la mise en exploitation des projets immobiliers ; (iii) la fiabilisation des données ; (iv) la consolidation des ressources ; (v) l'amélioration des conditions de vie de retraités et (vi) la maîtrise des risques et le renforcement du contrôle.

Spécifiquement à l'effort sanitaire et sociale, les actions en vue sont les suivantes :

- la mise en place des points focaux assistants du Plan Sésame/IPRES pour le contrôle du préfinancement dans les hôpitaux ;
- le renforcement du plateau technique et la mise en service d'un autre scanner ;
- le renforcement de son réseau de centres médicosociaux ;
- la prise en charge des pathologies lourdes dans le cadre de son fonds social (achat de Pacemakers, chimiothérapie, dialyse, etc.) ;
- la formation continue du personnel médical ;
- la poursuite de la réflexion sur le financement de l'action sanitaire et sociale par la rentabilisation des centres médico-sociaux tout en tendant à terme vers leurs autonomies.

En terme de perspectives, la période 2021-2023 marquera la fin des projets structurants lancés par l'Institution, la mise en production intégrale des applications de la gestion technique et administrative, le début de la rentabilisation des investissements réalisés dans la modernisation du système d'information et dans le secteur immobilier. Les attentes sont grandes et ambitieuses et portent, entre autres, sur :

- la lutte contre l'évasion sociale et la généralisation du régime complémentaire (extension aux non cadres) ;
- l'introduction d'un régime complémentaire libre basé sur la capitalisation ;
- l'étude sur la possibilité de procéder au rachat des périodes creuses pour les travailleurs ayant connu des ruptures dans leurs carrières ;
- l'assouplissement des conditions pour le maintien de l'affiliation volontaire relatives à la durée et à la condition d'âge ;
- l'extension de la couverture retraite au secteur non couvert (économie informelle) ;
- l'introduction d'un régime d'affiliation volontaire en faveur des travailleurs non-salariés et des sénégalais de la diaspora ;
- l'amélioration de la qualité du service, la sécurisation du système de paiement par la nouvelle carte biométrique de sécurité sociale et la multiplication des agences régionales pour se rapprocher des usagers.

Quant aux charges techniques, sur la base des évolutions constatées, les prévisions des recettes et produits et de leurs différentes composantes ont été établies comme présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 23: prévision de la situation financière de l'IPRES de 2020 à 2023

	2023 (projections)	2022 (projections)	2021(Projections)	2020 (projection budget)	2019(budget2019)
Charges administratives totales	19 359 604 569	18 437 718 637	17 559 732 035	16 723 554 320	15 927 194 590
Dotations aux amortissements	2 315 539 406	2 205 275 625	2 100 262 500	2 000 250 000	1 905 000 000
Dotations aux provisions	10 939 556 250	10 418 625 000	9 922 500 000	9 450 000 000	9 000 000 000
Charges administratives hors dotations aux amortissements et aux provisions	6 104 508 913	5 813 818 012	5 536 969 535	5 273 304 320	5 022 194 590
Cotisations sociales	151 283 390 636	144 079 419 653	137 218 494 908	130 684 280 865	124 461 219 871
Majorations et pénalités	729 303 750	694 575 000	661 500 000	630 000 000	600 000 000
Produits Techniques	152 012 694 386	144 773 994 653	137 879 994 908	131 314 280 865	125 061 219 871
Produits Financiers	15 179 904 553	14 457 051 955	13 768 620 910	13 112 972 295	9 801 291 516
Charges Techniques	128 864 959 096	122 728 532 472	116 884 316 640	111 318 396 800	105 552 002 798
Masse salariale	7 412 380 989	7 059 410 466	6 723 248 063	6 403 093 393	6 098 184 184
Dépenses de formation	107 358 165	102 245 871	97 377 020	92 740 019	88 323 828
Charge administratives de l'ASS	2 294 274 538	2 185 023 369	2 080 974 637	1 981 880 607	1 839 303 497
Charge technique de l'ASS	1 571 674 235	1 496 832 605	1 425 554 862	1 357 671 297	1 260 000 000
Charges totales de l'ASS	3 865 948 773	3 681 855 974	3 506 529 499	3 339 551 904	3 099 303 497

Source : IPRES

Du fait de la crise induite par la pandémie, les projections de 2020 sont minorées par rapport au budget initial, une reprise progressive étant attendue à compter de l'exercice 2021. Cette hypothèse est sous-tendue par l'apport positif d'une année entière d'expérimentation du nouveau SI, l'unicité des traitements IPRES/CSS relativement à la Gestion Employeurs, ainsi que la consolidation de la comptabilité d'engagement en ce qui concerne l'évaluation des produits techniques.

Les produits techniques projetés pourraient atteindre 152 milliards FCFA en 2023, contre 129 milliards pour les charges de pensions dégageant un résultat technique positif après pris en compte des produits financiers et des charges administratives de près de 19 milliards FCFA.

III. Les entreprises publiques

Dans le cadre de la gestion et du suivi de l'actionnariat de l'Etat, la mise en œuvre de la stratégie de gestion du portefeuille de l'Etat et de ses démembrements, élaborée depuis 2016 se poursuit. Cette stratégie reste en parfaite cohérence avec la réforme phare du PSE « optimisation des participations et des entreprises de l'Etat ». Elle ambitionne de bâtir « un portefeuille dynamique et performant, contributeur net au budget de l'Etat ».

III.1. Analyse de la performance opérationnelle des entreprises du secteur parapublic

Le suivi de la performance de l'actionnariat de l'Etat est réalisé sur une périodicité annuelle à travers plusieurs rapports : le rapport sur le secteur parapublic, le rapport sur l'endettement et dernièrement dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme comptable, le rapport portant évaluation au coût d'équivalence des titres de participation de l'Etat.

Faisant suite à la circulaire n°57/MFB/DGCPT/DSP/DSSE du 05 juillet 2019, par laquelle le Ministre des Finances et du Budget demandait aux entreprises de transmettre leurs états financiers certifiés à la Direction du Secteur parapublic, 42 entités du portefeuille ont transmis leurs situations annuelles de synthèse.

La valeur d'équivalence globale des participations de l'Etat au niveau de ces 42 entités s'élève à 1 582 248 419 280 FCFA. Comparée à la quote-part directe de l'Etat dans la valeur initiale globale (valeur nominale) de ces entités qui est de 400 478 121 272 FCFA, il est constaté une appréciation globale des participations de l'Etat de 1 181 770 298 008 FCFA contre une dépréciation globale de 107 786 581 806 FCFA.

Au 31 décembre 2019, la situation provisoire des entreprises du secteur parapublic suivies se présente comme suit :

- dix (10) établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC)
- quatorze (14) sociétés nationales dont le FONSI ;
- quinze (15) sociétés anonymes à participation publique majoritaire dont l'APIX et AIBD.

A cela, il faudrait rajouter trente-cinq (35) sociétés anonymes à participation publique minoritaire, dans différents secteurs de l'économie, les banques, les assurances, les mines, les télécommunications, etc.

➤ **Le suivi de la performance opérationnelle du portefeuille de l'Etat**

Au titre des performances réalisées par les entreprises publiques suivies, les agrégats suivants sont notés:

- le chiffre d'affaires ressort à 662 779 247 251 FCFA en 2018 contre 625 328 479 989 FCFA sur l'exercice 2017 ;
- la valeur ajoutée cumulée, a connu une baisse par rapport à l'exercice précédent, passant de 281 597 991 566 FCFA à 229 849 777 686 ;
- le résultat net cumulé des entreprises du secteur parapublic est passé de 30 856 799 386 FCFA en 2017 à 32 097 054 885 en 2018. Ce résultat est tiré par les sociétés nationales dont principalement, la SENELEC.

Tableau 24: évolution de la situation de 2018 à 2017

QUELQUES S.I.G	2018	2017	(%)
CHIFFRE D'AFFAIRES	662 779 247 251	625 328 479 989	5,99%
VALEUR AJOUTEE	229 849 777 251	281 597 991 566	-18,38%
RESULTAT NET	32 097 054 88	30 856 799 386	4,02%

Source : DGCPT

Le montant des dividendes encaissés par l'Etat actionnaire sur l'ensemble de son portefeuille, s'élève à 35 074 666 712 FCFA à la date du 31 décembre 2019, incluant les dividendes versés pour la première fois, par la Société nationale du Port

autonome de Dakar (SN PAD) et la LONASE respectivement, pour 2 000 000 000 FCFA et 100 000 000 FCFA.

➤ **Restructuration des entreprises en difficulté**

La gestion du portefeuille de l'Etat comprend également un important volet relatif à la restructuration d'entreprises en difficulté et la liquidation de celles dont le redressement s'avère impossible.

Sur le premier point, des plans annuels de restructuration des entreprises en difficulté sont élaborés et mis en œuvre.

Le programme annuel de restructuration d'entreprises en difficulté concerne notamment :

- le Groupe SN La POSTE : dont le processus de restructuration est en cours ;
- les Nouvelles éditions africaines du Sénégal (NEAS) : une équipe de la DSP et de l'actionnaire travaille à la convocation de l'Assemblée générale extraordinaire pour décider de la recapitalisation ;
- SENIRAN AUTO S.A. : la restructuration de la Société devrait se traduire par une recapitalisation et l'entrée du FONSI au capital social ;
- Agence de Presse sénégalaise (APS) : la finalisation de la mutation institutionnelle en cours va permettre la mise en œuvre du plan de relance de la Société ;
- Conserveries de Dakar (CONDAK) : l'Etat va intégrer le capital de la Société, par le biais du FONSI, à l'issue de la restructuration en cours ;
- SAPCO : la révision de la convention générale entre l'Etat et la SAPCO en cours, constitue un volet de la restructuration de la Société qui s'achemine vers une filialisation ;
- CEREEQ : la mutation institutionnelle en cours du Centre permettra plus de souplesse dans l'exercice des activités.
- le Groupe Nouvelle Société textile Sénégalaise (NSTS) : il s'agit d'une société privée qui a bénéficié d'un important concours financier de l'Etat. La restructuration devrait aboutir à l'entrée du FONSI dans le capital de la société.

Concernant les restructurations, celles de la SENELEC et de la LONASE constituent des modèles de réussite. Elles sont généralement adossées à la signature d'un contrat de performance entre l'Etat et la société.

Indépendamment de la restructuration, le processus de généralisation de la contractualisation entre l'Etat et les entreprises et organismes publics autonomes, se poursuit.

Les restructurations sont complétées par la privatisation en cours de la Société textile de Kaolack (SOTEXKA). A la diligence du Ministre chargé de l'Industrie, les organes de gouvernance de la Société devraient être rétablis très prochainement.

Le Ministre en charge de l'Industrie a entamé des négociations avec un partenaire, pour la mise en location-gérance de l'usine de Louga.

➤ **Les liquidations**

Plusieurs liquidations sont suivies. Celles qui concernent les entreprises publiques sont les suivantes :

- Dakar Marine ;
- Régie des Chemins de Fer du Sénégal ;
- SNCS (clôturée par arrêté n° 014346 du 29 avril 2019) ;
- SIDEC ;
- HAMO ;
- SOTRAC : (dossier suivi par l'AJE).

La commission de suivi des liquidations a autorisé la clôture des liquidations de Dakar Marine et de la RCFS.

La dissolution des sociétés acquises par l'Etat dans le cadre de la traque aux biens mal acquis notamment ABS et AHS devrait être prononcée suite au transfert à l'AIBD des activités aéroportuaires.

➤ **Les perspectives**

Au titre des perspectives, il y a lieu d'évoquer la mise à jour du cadre juridique régissant le secteur parapublic, à l'aune de son nouveau périmètre. Le projet de loi d'orientation élaboré à cet effet est déposé au Secrétariat général du Gouvernement. Il prévoit, entre autres, la création d'un Fonds de relance des entreprises en difficultés pour la prise en charge du financement des programmes de restructuration.

En outre, pour une gestion plus optimale du portefeuille de l'Etat, les éléments d'amélioration suivants pourraient être mis en œuvre pour la performance et la résilience des entreprises :

- l'évaluation et la mise à jour de la stratégie de gestion du portefeuille de l'Etat et de ses démembrements en 2020 ;
- l'amélioration du dispositif de mise à jour permanente de l'actionnariat de l'Etat, notamment le volet lié aux participations financières à l'étranger ;
- la généralisation des contrats de performance avec les entreprises publiques ;
- l'implémentation d'un dispositif automatisé de suivi infra annuel de la performance des entreprises du portefeuille ;
- l'évaluation annuelle de la performance du FONISIS.

III.2. Analyse de l'exécution budgétaire des établissements publics, agences et structures administratives similaires ou assimilées

➤ Quatrième trimestre 2019

Au terme de l'exercice 2019, le budget cumulé des 48 entités suivies s'élève à 1 193 734 484 968 FCFA.

Les prévisions de la section de fonctionnement s'élèvent à 557 667 768 002 FCFA contre 636 066 716 966 FCFA pour celles d'investissement, soit des taux respectifs de 46,72% et 53,28% du budget global.

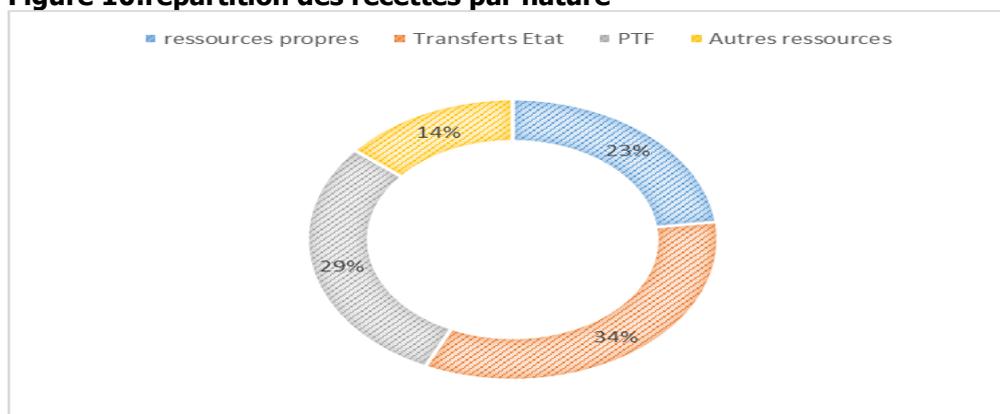
Les transferts attendus de l'État qui représentent 34,02% des prévisions globales de recettes, s'élèvent à 406 123 942 130 FCFA. Ils se décomposent en transferts courants d'un montant de 183 156 367 121 FCFA (32,84% des recettes de fonctionnement) et en transferts en capital pour 222 967 575 009 FCFA (35,05% des recettes d'investissement).

Il est attendu des partenaires techniques et financiers, des contributions de 350 450 916 648 FCFA (29,35% des prévisions globales de recettes).

Les ressources propres desdites entités sont estimées à 273 342 784 845 FCFA, soit 22,89% des prévisions de recettes globales et le reste des prévisions de recettes est constitué des excédents budgétaires reportés et des autres recettes de 163 816 841 345 FCFA (13,74%).

Les prévisions de dépenses de personnel sont évaluées à 131 589 783 497 FCFA. Elles représentent 23,59% du budget de fonctionnement et 13,72% du budget global.

Figure 10:répartition des recettes par nature



Source : DGCPT

En termes d'exécution budgétaire, les ressources ont été globalement mobilisées à hauteur de 900 216 404 839 FCFA, soit 75,41% des prévisions. Les transferts de

l'Etat sont mobilisés à hauteur de 302 928 649 547 FCFA, soit 74,59% dont 165 881 113 360 FCFA de transferts courants et 137 047 536 187 FCFA en capital, soit des taux respectifs de 90,57 % et 61,47%.

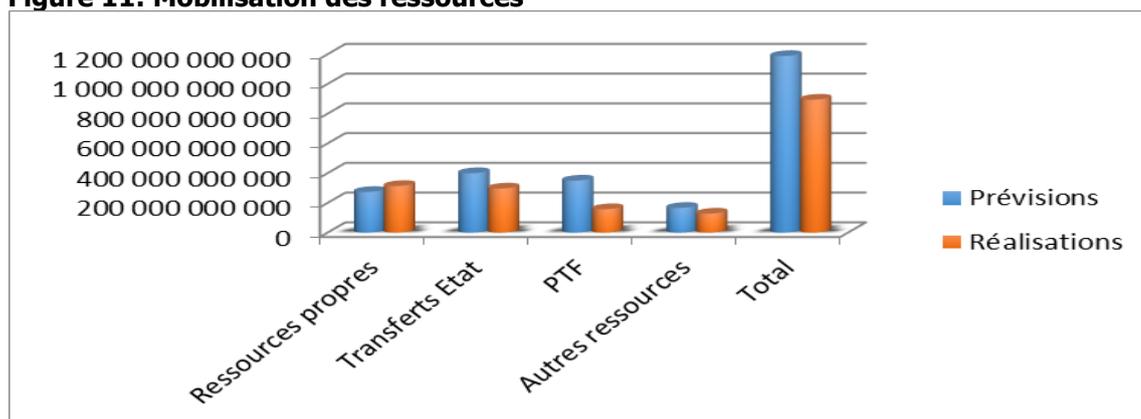
Les ressources attendues des PTF sont mobilisées à hauteur de 157 839 169 637 FCFA et les recettes propres à 312 952 038 950 FCFA, soit des taux de réalisation respectifs de 45,03 % et 114,49%.

Le reste du budget global constitué par les autres ressources est mobilisé à hauteur de 126 496 546 705 FCFA, soit 77,21%.

Le taux d'exécution globale des dépenses s'établit à 792 129 927 659 FCFA, représentant un taux de 66,35%. Les dépenses de fonctionnement sont exécutées à hauteur de 415 972 193 909 FCFA et celles d'investissements à 376 157 733 750 FCFA, soit respectivement 74,59% et 59,14% des prévisions.

Les dépenses de personnel sont exécutées à hauteur de 126 599 810 873 FCFA, soit 96,21% des prévisions.

Figure 11: Mobilisation des ressources



Source : DGCPT

La dette d'exploitation de ces structures s'élève à 241 931 146 623 FCFA et se décompose ainsi qu'il suit :

- dettes fournisseurs de 197 464 672 976 FCFA ;
- dettes fiscales de 32 406 455 678 FCFA ;
- dettes sociales de 12 060 017 969 FCFA.

La dette bancaire est constituée d'emprunts à hauteur de 88 337 285 065 FCFA et de découverts pour 227 566 850 FCFA.

Globalement, la dette des 48 structures se chiffre à 330 495 998 538 FCFA.

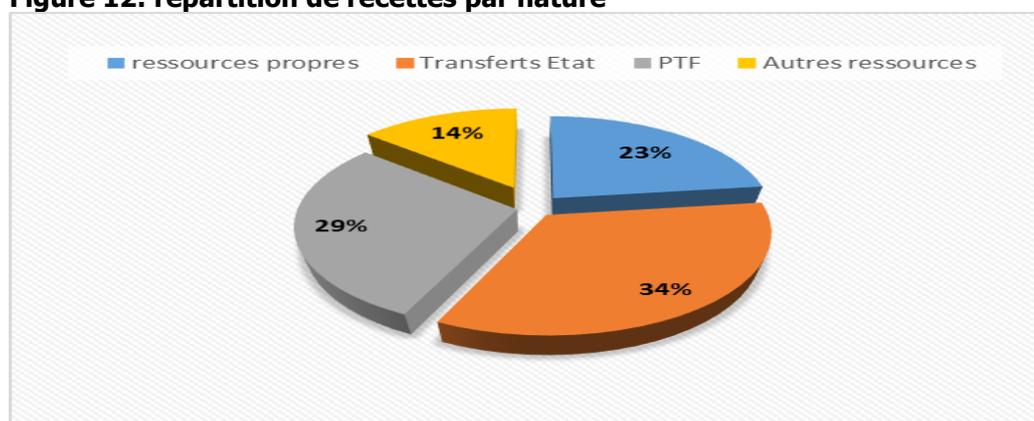
➤ **Premier trimestre 2020**

Au titre du premier trimestre, le budget cumulé des entités suivies s'élève à 1 257 796 963 635 FCFA. Les prévisions de recettes et de dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à 595 862 705 221 milliards contre 661 934 258 414

milliards pour celles d'investissement, soit des taux respectifs de 47,37% et 52,63% % du budget global. Les prévisions budgétaires sont ainsi réparties :

- transferts Etat : 478 595 124 500 milliards soit 38,05% décomposés en transferts courants de 223 445 889 157 milliards (37,50% des recettes de fonctionnement) et en transferts en capital de 255 149 235 343 milliards (38,54% des recettes d'investissement) ;
- partenaires techniques et financiers (PTF) : 385 117 565 049 FCFA, soit 30,62% ;
- ressources propres desdites entités : 393 019 851 298 FCFA, soit 31,25% des prévisions de recettes globales.
- Le reste des prévisions de recettes est constitué des excédents budgétaires reportés : 1 064 422 788 FCFA, soit 0,08%.

Figure 12: répartition de recettes par nature



Source : DGCPT

Les prévisions de dépenses de personnel sont évaluées à 131 170 506 445 FCFA. Elles représentent 22,01% du budget de fonctionnement et 10,42% du budget global.

En termes d'exécution budgétaire, les ressources ont été globalement mobilisées à hauteur de 299 352 495 173 FCFA, soit 23,80% des prévisions. Les transferts de l'Etat sont mobilisés à hauteur de 131 820 418 679 FCFA, soit 27,54% dont 82,516milliards de transferts courants et 49,304 milliards en capital, soit des taux respectifs de 36,93 % et 19,32%.

Tableau 25: Mobilisation des recettes par catégorie d'entités

CATEGORIES D'ENTITES	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			BUDGET		
	PREVISIONS	REALISATIONS	TAUX	PREVISIONS	REALISATIONS	TAUX	PREVISIONS	REALISATIONS	TAUX
AGENCES ET STRUCTURES ADMINISTRATIVES SIMILAIRES	388 610 186 514	150 477 287 696	38,72%	478 010 533 074	91 023 060 977	19,04%	866 620 719 588	241 500 348 673	27,87%
ETABLISSEMENT PUBLICS DE SANTE	69 538 386 284	12 694 288 159	18,26%	12 379 627 266	2 320 625 287	18,75%	81 918 013 550	15 014 913 446	18,33%
ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPERIEURS PUBLICS	94 462 566 827	27 478 443 200	29,09%	7 307 703 246	1 054 905 525	14,44%	101 770 270 073	28 533 348 725	28,04%

CATEGORIES D'ENTITES	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			BUDGET		
	PREVISIONS	REALISATIONS	TAUX	PREVISIONS	REALISATIONS	TAUX	PREVISIONS	REALISATIONS	TAUX
AUTRES ORGANISMES PUBLICS	43 251 565 596	10 448 142 846	24,16%	164 236 394 828	3 855 741 483	2,35%	207 487 960 424	14 303 884 329	6,89%
TOTAL	595 862 705 221	201 098 161 901	33,75%	661 934 258 414	98 254 333 272	14,84%	1 257 796 963 635	299 352 495 173	23,80%

Source : DGCPT

Tableau 26: Mobilisation des transferts de l'Etat par catégorie d'entités

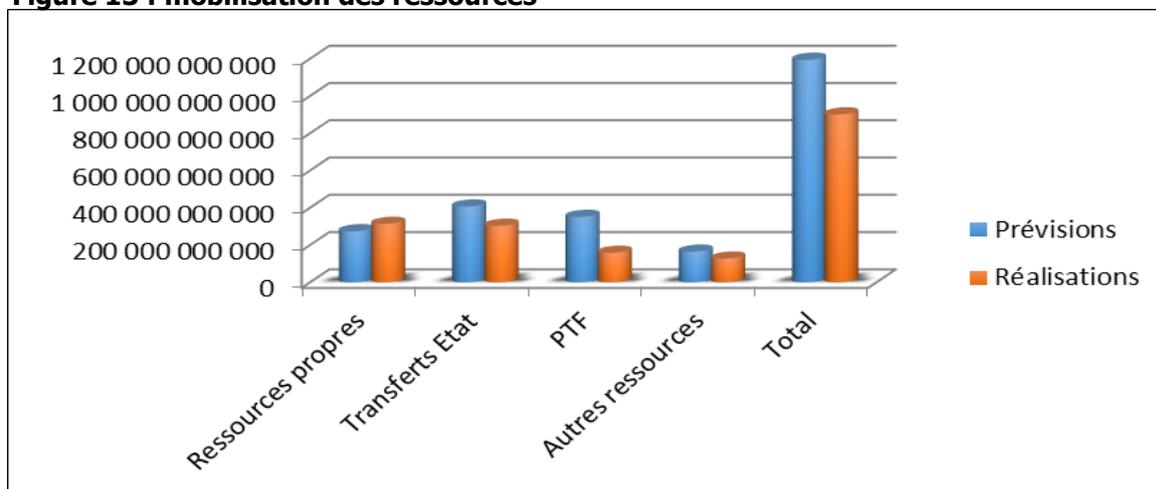
CATEGORIES D'ENTITES	TRANSFERTS COURANTS			TRANSFERTS EN CAPITAL			TOTAL		
	PREVISIONS	REALISATIONS	TAUX	PREVISIONS	REALISATIONS	TAUX	PREVISIONS	REALISATIONS	TAUX
AGENCES ET STRUCTURES ADMINISTRATIVES SIMILAIRES	107 787 329 666	47 271 017 569	43,86%	221 617 009 155	46 207 766 438	20,85%	329 404 338 711	93 478 773 007	28,38%
ETABLISSEMENT PUBLICS DE SANTE	8 778 963 206	4 213 729 500	48,00%	2 381 913 098	317 996 000	13,35%	11 160 876 303	4 531 725 600	40,60%
ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPERIEURS PUBLICS	81 740 689 622	24 916 433 080	30,48%	7 040 960 511	962 669 119	13,67%	88 781 550 033	25 869 092 199	29,14%
AUTRES ORGANISMES PUBLICS	25 139 006 874	6 115 290 441	24,33%	24 109 362 679	1 826 537 632	7,58%	49 248 369 463	7 940 827 973	16,12%
TOTAL	223 445 989 368	82 516 470 590	36,93%	255 149 245 443	49 314 969 189	19,33%	478 595 134 510	131 820 418 779	27,54%

Source : DGCPT

Les ressources attendues des PTF sont mobilisées à hauteur de 33,019 milliards et les recettes propres à 133,448 milliards, soit des taux de réalisation respectifs de 8,57% et 33,95%.

Le reste du budget constitué par les autres ressources est totalement mobilisé à hauteur de 1,064 milliards FCFA.

Figure 13 : mobilisation des ressources



Source : DGCPT

Le taux d'exécution des dépenses s'établit à 19,66%, soit un montant de 248,556 milliards. Les dépenses de fonctionnement sont exécutées à hauteur de 173,809 milliards et celles d'investissement à 74,747 milliards, soit respectivement 29,17% et 11,29% des prévisions. Les dépenses de personnel sont exécutées à hauteur de 30,243 milliards, soit 23,06% des prévisions.

Tableau 27: Exécution des dépenses de personnel par catégorie d'entités

CATEGORIES D'ENTITES	PREVISIONS	REALISATIONS	TAUX
AGENCES ET STRUCTURES ADMINISTRATIVES SIMILAIRES	27 787 950 574	26 422 234 678	95,09%
ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE	26 438 900 347	24 868 340 399	94,06%
ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENTS SUPERIEURS PUBLICS	58 334 919 218	57 648 820 216	98,82%
AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS	19 028 013 358	17 660 415 580	92,81%
TOTAL	131 589 783 497	126 599 810 873	96,21%

Source : DGCPT

La dette globale des 48 structures se chiffre à 223,465 milliards FCFA. Elle se décompose en dettes d'exploitation (202,858 milliards) et en dettes bancaires (20,607 milliards).

La dette d'exploitation de 202,858 milliards FCFA se décompose ainsi qu'il suit :

- dettes fournisseurs de 158,945 milliards FCFA ;
- dettes fiscales de 27,364 milliards FCFA ;
- dettes sociales de 16,548 milliards FCFA.

La dette bancaire est constituée d'emprunts de 20,607 milliards FCFA.

ANNEXES

– TOFE projections 2021-2023 (format MSFP 86)

période	2020 LFI	2020 Révisé	2 021	2 022	2 023
1. Total recettes et dons	3 122,5	3 008,4	3 287,6	3 675,5	4 187,5
1.1 Recettes budgétaires, FSE et autres recettes	2 829,0	2 487,8	3 004,9	3 376,0	3 873,7
- Recettes budgétaires	2 829,0	2 476,0	3 004,9	3 376,0	3 873,7
Recettes fiscales	2 705,0	2 355,3	2 858,8	3 208,7	3 689,6
Recettes non fiscales	124,0	120,7	146,1	167,3	184,1
- Recettes exceptionnelles		11,8			
1.2 Dons	293,5	520,6	282,8	299,5	313,8
Budgétaires	33,0	260,1	17,0	17,8	18,1
En capital	260,5	260,5	265,7	281,7	295,8
2. Dépenses totales	3 573,0	3 881,1	4 056,0	4 339,7	4 724,0
2.1 Dépenses courantes	2 130,0	2 453,0	2 339,8	2 529,7	2 736,5
Traitements et salaires	817,7	817,7	899,5	966,9	1 029,8
Intérêts sur la dette publique	364,8	306,9	326,8	366,8	393,3
Extérieure	289,8	257,3	264,2	282,2	302,0
Intérieure	75,0	49,6	62,5	84,5	91,3
Autres dépenses courantes	947,5	1 328,4	1 113,6	1 196,0	1 313,4
Fournitures, entretien et autres	436,8	313,7	463,0	472,3	498,2
Transferts et subventions (y compris FSE)	510,7	1 014,7	650,5	723,7	815,2
2.2 Dépenses en capital	1 443,1	1 428,1	1 716,2	1 810,0	1 987,5
Financement intérieur	681,5	741,5	874,3	900,3	988,3
Financement extérieur	761,6	686,6	841,9	909,7	999,2
2.3 Prêts nets	-	-	-	-	-
Prêts rétrocédés	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0
Remboursement des prêts rétrocédés	- 10,0	- 10,0	- 10,0	- 10,0	- 10,0
2.4 Coûts temporaires des réformes structurelles	- 450,5	- 872,7	- 768,3	- 665,7	- 536,5
Solde Global de l'Administration Centrale	- 450,5	- 872,7	- 768,3	- 665,7	- 536,5
Entités non financières du secteur public					
Solde Global des entités non financières du secteur public	-	-	-	-	-
Solde global Adm. Cent. et entités non fin. du secteur public (dons compris)	- 450,5	- 872,7	- 768,3	- 665,7	- 536,5
Balance primaire Adm. Centrale	- 85,8	- 565,8	- 441,6	- 299,0	- 143,2
Solde de base (déf. UEMOA)	17,6	- 706,7	- 209,2	- 55,5	148,9
Solde de base hors PPTE ET IADM et dons budgétaires	50,5	- 446,6	- 192,1	- 37,7	167,0
4. Ajustements base caisse	-	-	-	-	-
Variations des arriérés (réd.=)					
Autres (fonds en route)					
constitutions					
Règlements					
5. Solde global dons compris (Adm. Cent. et entités non fin. du secteur public)	- 450,5	- 872,7	- 768,3	- 664,2	- 536,5
Solde global dons non compris (-)	- 744,0	- 1 393,3	- 1 051,1	- 965,2	- 850,3

- CRITERES DE CONVERGENCE

UEMOA	2 019	2020	2021	2022	2023
Premier rang					
Solde budgétaire /PIB nominal (norme<=3%)	-3,9%	-6,1%	-4,5%	-3,0%	-3,0%
Taux d'inflation annuel moyen(<=3%)*	1,0%	2,4%	1,7%	2,1%	1,8%
Encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal(<=70%)	59,6%	61,1%	61,4%	60,1%	59,8%
Second rang					
Masse salariale/Recettes fiscales (norme <=35%)	30,4%	34,7%	32,0%	29,9%	27,7%
Pression fiscale (norme >=20%)	17,4%	16,5%	18,0%	19,0%	20,0%
* Déflateur du PIB à partir de 2020					